L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1502 - VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

BÂTIMENT NEUFS OU EXISTANTS
« Générez des revenus supplémentaires grâce au photovoltaïque »
Etudes Conseils Réalisations Maintenances



Clef Energies
Maîtrise et Rentabilité
627 b Rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA CÔTE
Tel : 03.80.58.82.09
clef-energies@fclh.fr
www.clef-energies.fr

De la sciure comme alternative à la paille

Une opportunité à saisir !



En ces temps de renchérissement du prix de la paille et de sa rareté, certains élevages cherchent – et trouvent – des solutions permettant de limiter la facture du paillage. C'est le cas en Côte d'Or où des éleveurs ont expérimenté l'utilisation de la sciure de bois en complément du paillage traditionnel. Bilan positif sur le plan technique comme sur le plan économique. Cette matière première disponible à La Roche-en-Brenil (21) est facilement accessible à de nombreux élevages des départements de Bourgogne limitrophes du Morvan. *Page 16*

Encart: Sureau Agriculture (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Foire gastronomique

De la ferme à l'assiette



Nièvre

› Élevage

Quelles opportunités pour l'export français ?



Yonne

› Semis d'automne

Des conditions de semis jamais vues



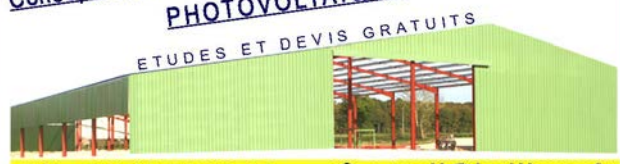
G. BUCHEZ
CONDITIONS EXCEPTIONNELLES SUR MACHINES EN STOCK
Secteurs :
Autun - Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr





grâce à la pesée embarquée
LUCAS
focus on performance

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
sas BAILLY
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Conception personnalisée - avec POSE ou KIT
PHOTOVOLTAÏQUE
ETUDES ET DEVIS GRATUITS



Tél : 02 48 72 12 93
18240 SAVIGNY EN SANCERRE
: mail@baillysa.fr
www.baillysa.fr

Sommaire

Côte-d'Or
04 • Foire gastronomique: De la ferme à l'assiette
05 • FDSEA: Actualités syndicales et végétales
06 • GDS: Les assemblées cantonales ont débuté
07 • Dijon Céréales: Rester performant dans un monde en changement

Nièvre
08 • Élevage: Quelles opportunités pour l'export français ?
09 • Installation: Groupama au service de l'agriculture
10 • Élevage: La marque «*Porc plein-air du Morvan*»
11 • Boulangerie: «Le Bio est l'avenir de notre métier»

Yonne
12 • Semis d'automne: Des conditions jamais vues
13 • Agronomie: 4ème rencontre «*Des racines et des pelles*»
14 • Financement participatif: Lancer un projet grâce au financement participatif
15 • Agriculture biologique: Produire son énergie pour accroître son autonomie

Région et ailleurs
16 • Une opportunité "sciure" comme alternative à la paille
17 • Sécheresse: Les modalités de l'aide d'urgence
18 • Sortie du glyphosate: Les ministres mettent l'accent sur l'accompagnement

Filières
19 • Cultures Semis direct: Une journée pour approfondir la gestion de la flore adventice
20 • Élevage Diversification: De grandes étapes à suivre pour construire une activité équine

Infos Services
21 • Firmes et machinisme
22-23 • Analyses & Tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
30-31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Saveurs de Côte-d'Or

Un nouveau voyage gourmand

Terres de Bourgogne a fait paraitre la deuxième édition de son hors-série mettant en valeur l'excellence des produits fermiers.



Sébastien Gautier, directeur du journal, lors du lancement du magazine.

Terres de Bourgogne vient d'éditer une nouvelle édition de Saveurs de Côte-d'Or, un hors-série qui valorise des agriculteurs orientés dans la transformation et la vente directe de bons produits fermiers. Le magazine propose la découverte de 21 exploitations de l'Auxois-Morvan, de la plaine de Dijon, du Beaunois, des Hautes-Côtes et du Châtillonnais, avec des portraits d'hommes et de femmes qui ambitionnent la qualité de leurs produits et le régal de nos palais.
La sortie du magazine a été saluée par le Conseil départemental, le 6 novembre, dans le cadre de la Foire gastronomique. Saveurs de Côte-d'Or, édité à 25 000 exemplaires, sera prochainement disponible chez les producteurs et dans le réseau des magasins Gamm'Vert.
Terres de Bourgogne remercie les partenaires qui contribuent à la réalisation de Saveurs 21 : le Conseil départemental, la Fédération Groupama des caisses locales de Côte d'Or, Bienvenue à la ferme, Gamm'Vert et le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.
La rédaction du journal souhaite un agréable voyage gourmand aux lecteurs de Saveurs de Côte-d'Or, à l'approche des fêtes de fin d'année.

à noter

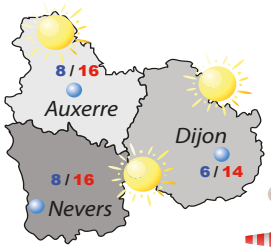
22/11 Les Entrepren'heureuses ont rendez-vous à Damparis

Jeudi 22 novembre à Damparis (39), la FRSEA Bourgogne Franche-Comté rassemble les agricultrices de la région. Une centaine de participantes échangeront sur un thème « *Comment valoriser ses activités et se faire connaître* ». Cette journée est ouverte aux agricultrices et à toutes les femmes cheffes d'entreprises déjà établies ou en devenir, porteuses de projets... en partenariat avec l'association K'Elles Énergies et la DRDFE. Le buffet de la pause de midi sera composé de produits issus des exploitations des femmes agricultrices présentes à l'évènement.



la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 16 Novembre

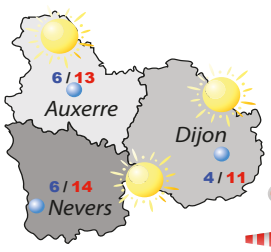


A Remplir.
Les conditions anticycloniques seront à l'origine d'un temps calme et très ensoleillé.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 14 à 17°C
Vents : Est 10 km/h

Sainte Marguerite
Soleil : 08h01 - 17h11
Lune : 14h38 - 00h04

Samedi 17 Novembre



A Remplir.
Grâce à la présence des conditions anticycloniques, nous garderons un soleil radieux sur l'ensemble de la région.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 11 à 14°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

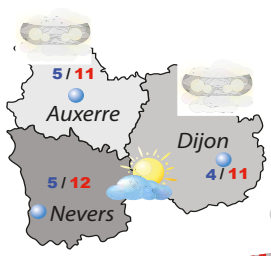
Sainte Elisabeth
Soleil : 08h02 - 17h10
Lune : 15h02 - 01h07

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 18 Novembre



Voilé
Nous retrouverons un soleil voilé d'aspect laiteux, mais l'impression de beau temps prédominera.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 10 à 12°C
Vents : Est 10 km/h

Sainte Aude
Soleil : 08h04 - 17h09
Lune : 15h25 - 02h11

Prévisions à 7 jours

Lundi 19 Novembre au Mercredi 21 Novembre
ciel de traîne / couvert / très nuageux
Vents : Nord-Est à 30 km/h
T° mini : -4 à -2°C T° maxi : 3 à 5°C

Du Jeudi 22 Novembre au Dimanche 25 Novembre
pluie et neige mêlées / pluie et neige mêlées / neige faible / neige faible
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : -2 à 0°C T° maxi : 1 à 3°C

clin d'œil

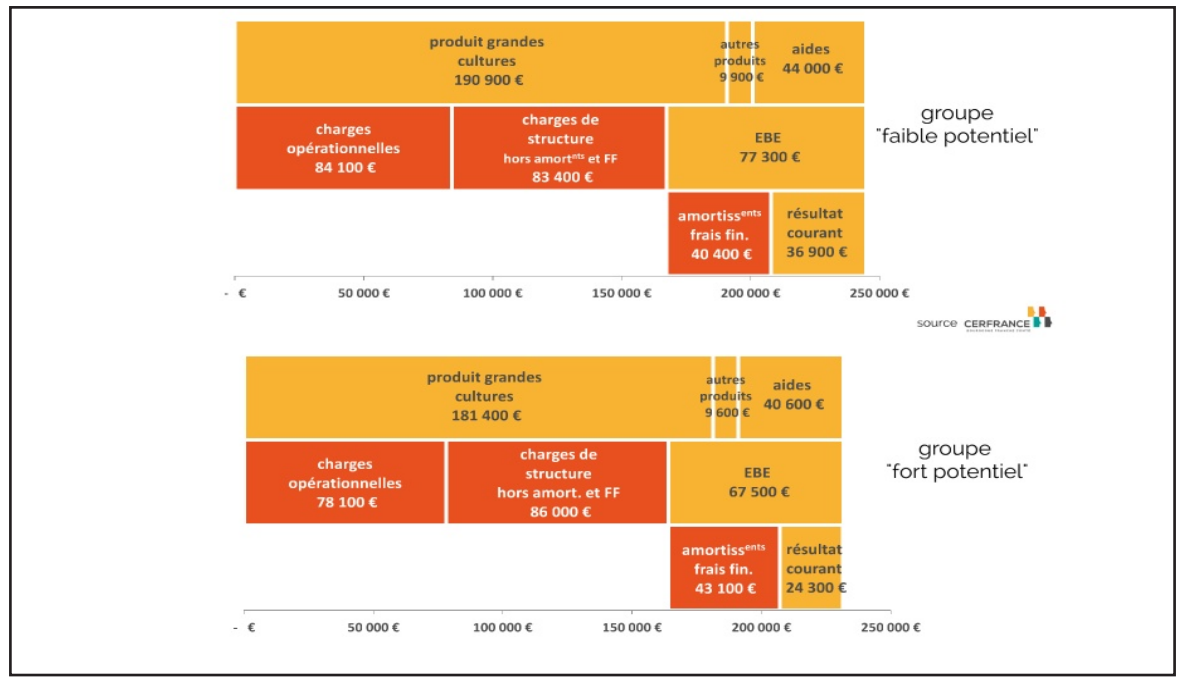


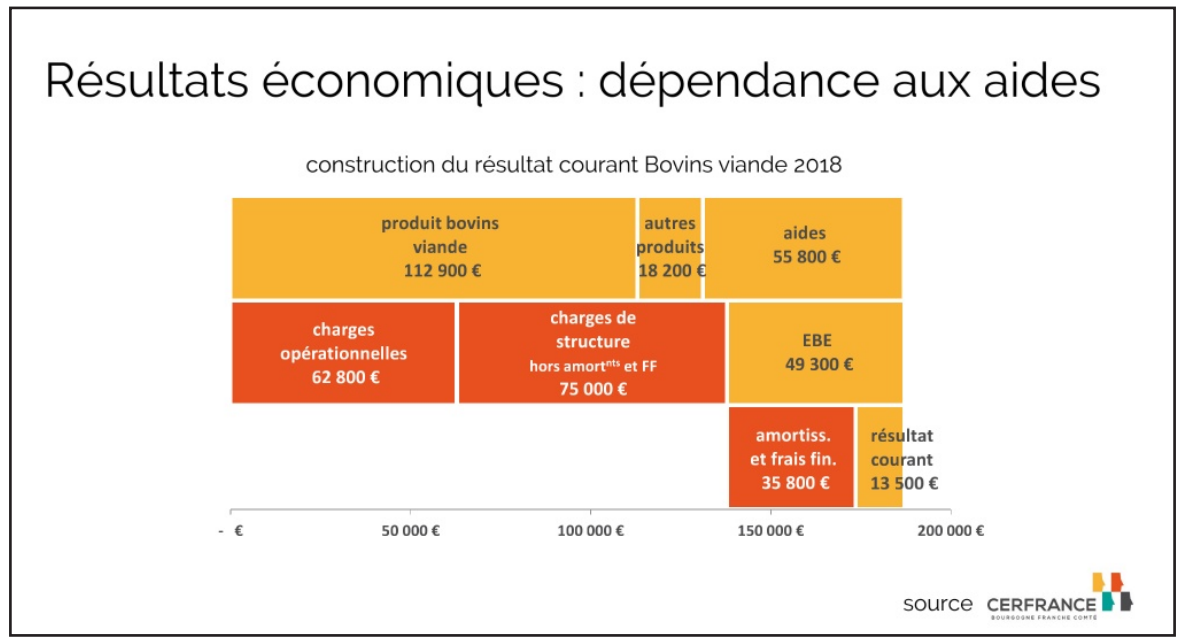
© Acip/Chaunu

Fermoscopie 2018 de Cerfrance Bourgogne Franche-Comté

Des résultats contrastés en fonction des systèmes

Grande première pour cette année 2018, les Cerfrance de Bourgogne Franche-Comté se sont associés pour présenter les résultats économiques de 2018. Deux conférences ont été organisées, l'une à Dijon, l'autre à Dannemarie-sur-Crête.





Cette première Fermoscopie régionale a d'abord dressé un constat : tout s'accélère, les agriculteurs doivent s'adapter de plus en plus vite et sur plusieurs fronts à la fois. Les chiffres sont une chose, mais ils ne reflètent pas totalement la profondeur de la crise agricole, face à un contexte climatique et sociétal qui oblige à trouver de nouveaux leviers d'actions pour répondre notamment aux nouvelles attentes des consommateurs.

La photographie de cette année 2018 concerne les quatre principales productions de la grande région Bourgogne Franche-Comté. En grandes cultures, les pluies de printemps ont sauvé les rendements sur les plateaux et la hausse des prix du blé a eu l'effet d'un ballon d'oxygène pour les trésoreries exsangues des exploitations céréalières. Les perspectives de prix restent pour le moment assez bonnes concernant les productions céréalières et le «*blé devrait se stabiliser autour de 200 euros*». Pour la première fois depuis six années, les cours élevés du blé permettent aux prix de vente de couvrir les coûts de production. Le prix du colza reste relativement stable, mais n'atteint pas le niveau souhaité par les producteurs. De mars à octobre et même au-delà pour certains secteurs particulièrement touchés, la sécheresse a mis toute la région dans le rouge en termes de déficit hydrique et de températures. Sur six mois on a enregistré des températures supérieures de +3° à la moyenne saisonnière. Cette situation a plutôt profité aux fermes céréalières des plateaux, dont les résultats sont meilleurs que ceux des exploitations de plaine, plus impactées par la sécheresse. Ce qui confirme que «*les terres à fort potentiel ne s'expriment que si tous les éléments sont favorables*», ce qui n'était pas le cas en 2018. Attention toujours aux charges opérationnelles et aux charges de mécanisation car la situation financière de nombre d'exploitations reste durablement fragilisée par les mauvais résultats enregistrés en 2012 et 2016. Les interrogations quant à la résilience des systèmes des zones intermédiaires restent fortes.

Bovins viande : une production déstabilisée

En bovins viande, le marché des broutards est resté dynamique alors que le marché des femelles restait atone du fait d'un encombrement du marché par les réformes laitières. Les exploitants sont restés prudents et ont contenu leurs charges de structure. Toutefois les disparités restent importantes entre les résultats des exploitations d'un même système : 64 % des exploitations dégagent un résultat courant inférieur à un SMIC, lorsque 12 % arrivent à dégager deux SMIC. Beaucoup d'exploitations ne survivent qu'au prix d'une très faible rémunération du travail familial et des capitaux propres. Les coûts de production, estimés à 3,92 €/kg poids vif, restent nettement au-dessus du prix de vente final (2,33 €/kg vif en moyenne) et du prix de revient (2,55 €/kg). Les éleveurs ne s'en sortent que parce qu'ils limitent leurs prélèvements et resserrent tous les boulons. Au final, 1/4 des exploitations se trouve dans une situation financière risquée ou très risquée. Les attaques sociétales, l'évolution des modes de consommation et un contexte global morose, impactent durement le moral des éleveurs et le monde de l'élevage. La Fermoscopie montre cependant que certaines exploitations bovines ont trouvé les clés permettant de conforter leur situation financière, gage d'espoir pour l'ensemble de la profession.

Lait : l'effet sécheresse

En production de lait de plaine, la sécheresse provoque une légère baisse des volumes produits et renchérit nettement le coût des aliments, entraînant une baisse de 33 % du résultat courant par rapport à 2017. La maîtrise du prix de revient reste l'une des clés de l'avenir des systèmes de plaine, seul moyen de supporter la forte volatilité des cours mondiaux du lait. Des cours plutôt bien orientés en début d'année et qui devraient le rester en cette fin d'année, la sécheresse ayant impacté l'ensemble de l'Europe du Nord. Les charges sont en hausse sensible partout et sur tous les postes et cet effet induit du déficit de pluviométrie et de la canicule persistante, devrait impacter les fermes laitières de plaine sur le long terme, du fait notamment de la pénurie de fourrages. L'exercice 2019 pourrait s'en ressentir. Cerfrance BFC observe que pour les années à venir, de nouveaux débouchés à l'export devraient s'ouvrir.

Le lait bio pour sa part a vu la demande exploser et tire particulièrement bien son épingle du jeu, avec un revenu disponible par exploitant nettement supérieur à celui de lait conventionnel (+8 000 €). On remarque cependant comme en conventionnel de fortes disparités entre les résultats d'exploitation.

En lait produit sous signes de qualité comme les fromages AOP du Jura, le prix continue de progresser et atteint 558 €/1 000 l. Là aussi l'effet sécheresse se fait sentir sur le niveau de production en baisse. L'augmentation des achats alimentaires provoque une nette augmentation des charges, ces dernières représentant 82 % du produit. Un tiers des exploitations produit ainsi à un prix de revient supérieur au prix de vente. Une tendance qui devrait être amplifiée par l'évolution du cahier des charges et la mise aux normes des fermes pour l'épandage en Franche-Comté.

L'observation des grands écarts de résultats persistants entre des fermes au sein d'un même système conduit Cerfrance à penser que « *c'est la personne qui est à la tête de l'entreprise qui fait le résultat* ». La technicité, les compétences stratégiques et la capacité d'adaptation du responsable d'exploitation sont constitutives de la résilience du système. Les trois critères essentiels d'efficacité restant : un parcellaire groupé, la technicité de l'éleveur et son implication et « *une somme de petites choses* », qui misent bout à bout favorisent cette résilience.

AMK



Foire gastronomique

De la ferme à l'assiette

Plusieurs agriculteurs ont participé à la foire gastronomique de Dijon, qui a fermé le week-end dernier.



Sur le stand du drive fermier de Côte-d'Or avec Céline Marin, exploitante à Fénay : «*Les producteurs ont assuré un roulement pour que le drive soit représenté chaque jour de la foire. Toutes les fermes adhérentes ont amené au moins un produit, l'échantillon était copieusement garni. Cette foire a été l'occasion de communiquer sur notre espace de vente à Dijon et nos commandes réalisées via internet*».



Pascal et Violette Mure, de Volnay, proposaient leur gamme très diversifiée de vins, regroupée en 14 appellations.

L'agriculture était bien représentée durant les onze jours de la foire dijonnaise. En plus de la Ferme Côte-d'Or (voir notre dernière édition), les producteurs fermiers ont répondu présent dans les allées du parc des expositions. Une belle visibilité a leur permis de vendre des produits et d'assurer la promotion de leur activité. Pascal Mure, président de Bienvenue à la Ferme, dressait un bilan positif de cette édition : «*Les participants ont montré leur savoir-faire et démontré qu'il était possible de très bien manger sur la foire. Le pavillon Côte-d'Or était très bien identifié, les visiteurs ont pu facilement nous rencontrer. Nos échanges avec la clientèle ne se résument bien évidemment pas à notre présence sur la foire, nous accueillons les consommateurs chez nous tout le reste de l'année. Tout le monde est le bienvenu !*».

AG



Sur le comptoir fermier, avec Henri Mutin, viticulteur à Massingy, et Frédéric Marcouyoux, héliciculteur à Vernot. Ce stand de restauration était également tenu par Ludovic Maret, éleveur de poulets à Saulon-la-Chapelle, et Bruce Duvic, héliciculteur à Diénay.



La ferme-auberge de Flavigny-sur-Ozerain était présente comme à son habitude, avec un stand de restauration toujours très fréquenté. Les agriculteurs ont communiqué sur leur métier et sur le fonctionnement original de leur établissement situé dans l'un des plus beaux villages de France. Les exploitants cuisinent et servent eux-mêmes leurs produits à leurs clients. Des produits sont également à emporter (jus de fruits, vins, confitures, miel, fromages, terrines, œufs, lentilles, escargots, plats cuisinés, quiches et tartes, viande crue sur commande).

Taper dans l'œil des restaurateurs

La P'tite Ferme, de Poiseul-la-Ville, participait à sa deuxième foire, la première avec un stand individuel. De nombreux clients sont venus se restaurer avec de très bons produits du Châtillonnais proposés par Jean Bertrand et les membres de sa famille. Une planche de charcuterie composée de pâté en croûte, persillé de bœuf, terrine de campagne, persillé de porc, terrine de foie de porc, échine fumée, jambon blanc, saucisson pur porc, saucisson pur bœuf, salade et fromage de lait de brune, vendue 18 euros l'unité, a rencontré un franc succès. «*La foire est un des évènements incontournables en Côte-d'Or. Beaucoup de restaurateurs viennent ici pour voir ce qu'il se fait en produits. Nous ne sommes pas là pour gagner de l'argent, notre présence est essentiellement de la promotion*», indique Jean Bertrand. La P'tite Ferme a été lancée il y a un peu plus de trois ans en faisant passer ses associés d'éleveurs laitiers à producteurs de viande. «*Nous nous procurons des veaux mâles de quinze jours. Tous les bovins sont élevés à la P'tite Ferme, y compris des agneaux*», poursuit Jean Bertand, «*les animaux que nous proposons sont nés, élevés, abattus et transformés dans le Châtillonnais. Tout se passe en vente directe dans notre magasin. Il y a énormément de travail mais celui-ci est valorisant. Avec notre activité traiteur, nous faisons des devis avant chaque commande et nous savons à quels prix nous travaillons. Nous ne vendons plus à perte comme autrefois. Il y a énormément à faire dans le domaine, beaucoup d'agriculteurs peuvent se lancer, ce n'est pas un souci. Ce matin, j'ai livré des colis à un lycée, je ne pouvais pas répondre à l'intégralité de leur demande, le potentiel est énorme*».



Une première participation

Matthias Colson participait à sa toute première foire gastronomique. Le jeune éleveur de 23 ans s'est lancé il y a six mois dans une activité de transformation de lait fermier à Moloy et tenait à être présent au parc des expositions avec ses produits glacés : «*Une participation à la foire est coûteuse mais je la considère comme un investissement dans la communication. Quand on lance une nouvelle activité, il est essentiel de se faire connaître et assurer la promotion de ses produits. En venant ici pour la première fois, je ne m'étais pas fixé d'objectif précis sur les ventes. Je suis satisfait du nombre de contacts que j'ai pu avoir, j'espère que plusieurs déboucheront sur des commandes, comme cela avait été le cas lors des Rencontres Agrilocal 21*». Les glaces de la Ferme de Labergement sont parties comme des petits pains, aux tarifs de deux euros la boule et 3,50 euros les deux boules : «*mes prix n'étaient vraiment pas élevés par rapport à d'autres proposés sur la foire, preuve qu'en vente directe, tout le monde peut s'y retrouver. L'arôme caramel est celui qui a le mieux marché. Un certain nombre de visiteurs ne savaient pas qu'il était possible de fabriquer ce type de produits dans une ferme, ils ont été surpris, preuve qu'il reste encore un gros travail de communication pour promouvoir nos produits fermiers !*».



FDSEA

Actualités syndicales et végétales

La dernière commission *«productions végétales»* de la FDSEA de Côte-d'Or a abordé le dossier des faucheurs volontaires, les avancées syndicales des dernières semaines, l'arrivée des nouveaux ministres et l'état des cultures.

Le procès des faucheurs, pour commencer, se tient cette fin de semaine à Dijon. Jacques de Loisy, président de la commission, est présent au tribunal de grande instance pour défendre l'intérêt des producteurs. Pour rappel, les faucheurs avaient détruit plusieurs parcelles d'essais dans le département avant de pénétrer dans les locaux de Dijon Céréales il y a deux ans. Ce procès avait été reporté à cause de la grève des avocats au printemps. *«Il faut arrêter de saccager les essais. Que justice soit rendue. Ces gens doivent respecter le travail des agriculteurs et la propriété privée»*, indique Jacques de Loisy, qui est entendu comme témoin au tribunal, au même titre que François-Xavier Lévêque, agriculteur à Magny-sur-Tille et Xavier Pinochet, représentant Terres Inovia.

Acquis syndicaux

Cette commission a fait état des avancées syndicales obtenues par la FNSEA et l'AGPB. La prochaine loi de finances devrait améliorer l'accessibilité à l'épargne de précaution, comme l'indique Jacques de Loisy : *«les nouvelles orientations devraient permettre une plus grande souplesse dans la mise en place d'une épargne de précaution, avec une totale liberté de réintégration et la possibilité d'avoir une transparence au niveau des Gaec et des EARL. Bercy a donné son aval, il ne manque plus qu'une validation de l'Assemblée nationale»*. Jacques de Loisy est également revenu sur le dégrèvement de la TFNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) et sur le remboursement de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques), tous deux obtenus par la FDSEA et les JA.

Attentif aux ministres

Le président de la commission *«productions végétales»* de la FDSEA a évoqué l'arrivée des nouveaux ministres de l'Agriculture et de l'Environnement : *«au-delà des traditionnels discours de rentrée, nous serons attentifs sur la manière dont seront traités leurs premiers dossiers. Nous avons bien noté qu'ils ne souhaitaient pas de dogmatisme sur le sujet de l'eau, nous aimerions que ce point de vue soit partagé avec l'ensemble des élus et des collectivités, sur tout le territoire. L'eau est un enjeu majeur, celui-ci est délaissé ou géré d'une façon dogmatique depuis trop longtemps. Des centaines de millions de mètres cubes tombent chaque année en Côte d'Or, nous devons pouvoir être en capacité de retenir les eaux de ruissellement durant l'hiver»*.

Rendez-vous le 3 décembre

L'impact de la sécheresse a bien entendu été abordé. *«Environ 30 % des surfaces de colza sont réduites à néant»*, relève Jacques de Loisy, espérant que l'hiver arrive *«très doucement»* pour que les autres cultures d'hiver trouvent le temps de bien se développer. Le prochain rendez-vous de la commission *«productions végétales»* se tiendra lundi 3 décembre après-midi, probablement au siège de Dijon Céréales, en présence de la sénatrice Anne-Catherine Loisier qui viendra aborder le dossier des États généraux de l'alimentation. Jacques de Loisy attend beaucoup de monde à cette réunion, avec une nouvelle présence importante de jeunes agriculteurs : *«ces derniers sont de plus en plus nombreux à participer à nos travaux. Nous partageons ensemble notre vision d'avenir, nous avançons ensemble et la relève émerge, c'est de bon augure pour la suite»*.

AG

Jeunes agriculteurs

Les cantonales sont lancées

Le mois de novembre sonne le lancement des assemblées générales cantonales pour les JA et la FDSEA, les deux principaux syndicats agricoles du département.

Les Jeunes agriculteurs ont été les premiers à commencer, avec les cantons d'Arnay-le-Duc/Nolay et de Pouilly-en-Auxois qui se sont tenues les 7 novembre et 8 novembre en soirée.

«Ces assemblées annuelles sont l'occasion pour les adhérents de se retrouver pour faire un bilan de l'année écoulée aux niveaux cantonal et départemental. Un membre élu du conseil d'administration du département est présent à chaque rendez-vous pour répondre aux interrogations des adhérents et évoquer, ensemble, les projets à venir pour le syndicat», indique le président Antoine Carré.

Les prochains rendez-vous : Aignay-Baigneux (jeudi 22 novembre en soirée), Venarey-les-Laumes mardi 27 novembre en soirée), Fontaine Française-Mirebeau-Pontailler (vendredi 7 décembre à 14 h 30), Châtillon-Laignes-Montigny (vendredi 7 décembre en soirée), Seurre (vendredi 14 décembre à 10 heures), Saulieu (vendredi 21 décembre à 14 heures).



Lors de la réunion de Pouilly-en-Auxois, le 8 novembre.

FDSEA/JA

Des acquis pour les agriculteurs

Le 7 novembre se tenait à la DDT la Commission Départementale d'Expertise afin de valider les taux de pertes de récolte et finaliser le dossier qui devra être analysé au ministère le 12 décembre prochain.

Si le dossier de la Côte d'Or est retenu, et on n'en doute pas, cela permettra aux éleveurs de prétendre à la compensation d'une partie des pertes de récoltes. Même si le système des calamités est imparfait, il a le mérite d'exister et reste un moyen de ramener de l'argent sur les exploitations touchées.

On notait lors de cette réunion importante, l'absence des autres syndicats, ce qui en dit long sur l'attention qu'ils portent aux éleveurs, pourtant en grande difficulté avec ce long épisode de sécheresse.

Pour rappel, la FDSEA et les JA ont également obtenu :

L'augmentation de l'avance Pac du mois d'octobre

Le dégrèvement de TFNB sur toutes les terres agricoles du département ce qui représente 2,1 millions d'€.

Une aide des Conseils Régional et Départemental (555 000 €)

Concernant la manifestation contre la hausse du prix des carburants est organisée ce 17 novembre, nous sommes des acteurs de la ruralité et subissons la hausse des prix du carburant à titre personnel.

Pour autant, il ne nous paraît pas opportun de nous joindre à ce mouvement en tant que syndicat agricole. Nous avons obtenu depuis plusieurs années un remboursement quasi intégral de la TICPE sur notre carburant professionnel, soit un allègement fiscal global d'environ 1 milliard d'euros en faveur du secteur agricole.

Aussi, nous risquons rapidement de devenir la cible médiatique, de ne pas être crédible de manifester avec nos tracteurs, voire de perdre des *«avantages»* acquis.

Nous laissons à chacun, à titre personnel, le soin de participer à cette action.

Fabrice Faivre



► Formations

26/11 Bien gérer la zootechnie de son troupeau ovin pour limiter les pertes
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

27/11 Saint Seine l'Abbaye Optimiser la pulvérisation des produits phytos
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

27/11 ; 4/12 Bretenière et 19/12 Créancey Apprendre à rédiger son DUER
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

5/12 et 7/02/ 2019 - Châtillon S/Seine Parler de mon métier
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

6 et 13/12 Duesme Initiation à la géobiologie
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

► À noter

20/11 Le Centre des finances publiques de Dijon ouvre ses portes
Dans le cadre de la semaine de l'innovation publique, la direction régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or organise une « Journée portes ouvertes » au Centre des finances publiques de Dijon, 25 rue de la Boudronnée, mardi 20 novembre 2018 de 10h à 12h et de 14h à 16h.
Vous pourrez ainsi découvrir les actions de modernisation conduites à la Direction générale des finances publiques et plus particulièrement :
- L'accueil sur rendez-vous
- Le compte fiscal des particuliers
- Tout savoir sur l'impôt à la source
Ouvert au public sur inscription obligatoire :
drfip21.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr

Groupement de défense sanitaire

Les assemblées cantonales ont débuté

Les présidents cantonaux du GDS proposent à leurs adhérents de se réunir pour discuter ensemble de l'actualité sanitaire de leur canton et du département de la Côte-d'Or.


Lors du rendez-vous de Fontaine-Française, le 9 novembre.

Cette année, les assemblées cantonales du GDS mettent l'accent sur les explications techniques et stratégiques avant la prochaine parution de l'arrêté ministériel (courant 2019) concernant l'éradication de la BVD en France. Le GDS aborde particulièrement la place importante et nécessaire de la vaccination sur la majorité des cheptels côte-d'oriens et la mise en place d'un contrôle sérologique à l'est du département. *«C'est un sujet très technique, dont beaucoup de critères doivent être connus de tous les éleveurs, si nous souhaitons réussir»*, souligne le président Jean-Luc Chevalier. Le GDS souhaite accompagner les éleveurs sur le terrain, au plus proche de l'action grâce à l'embauche d'un technicien supplémentaire et surtout, donner une feuille de route en phase avec les problématiques actuelles. Chaque assemblée cantonale aborde également l'IBR, avec pour objectif à moyen terme, si les résultats s'améliorent, le passage en Zef (zone épidémiologique favorable) qui représenterait une économie de 150 000 euros annuels pour le département.

Échanges d'informations

Ces assemblées sont également l'occasion de faire le bilan annuel des actions du GDS par l'analyse des aides distribuées (soutien diagnostic, caisse coup dur…), de détailler les problématiques locales rencontrées ou à venir, de programmer des actions de prévention, en planifiant par exemple des formations adaptées aux besoins des adhérents. Comme chaque année, la Direction départementale de la protection des populations (ex-DSV) présente les modalités de la prophylaxie à venir et répond à toutes les questions sur le sujet. Chaque rencontre représente un échange précieux d'informations pour les actions sanitaires du GDS, qu'elles soient au niveau local, départemental ou national. *«C'est grâce à la coordination des éleveurs, délégués communaux et cantonaux que le sanitaire s'améliore dans notre département. La participation de chacun permet une meilleure action collective»*, ajoute Jean-Luc Chevalier.

Les prochains rendez-vous

Bligny-sur-Ouche : vendredi 16 novembre à 14 h 30 à la Maison de Service. Vitteaux : lundi 19 novembre à 9 h 30 à la salle polyvalente. Sombernon : mardi 20 novembre à 9 heures au restaurant Le Spuller. Mimeure : mercredi 21 novembre à 9 h 30 à la salle des Fêtes. Mauvilly : jeudi 22 novembre à 14 heures à la salle des fêtes. Pouilly-en-Auxois : vendredi 23 novembre à 9 heures à la salle polyvalente. Is-sur-Tille : lundi 26 novembre à 14 heures à la salle Charbonnel. Châtillon-sur-Seine : mercredi 28 novembre à 9 h 30 à la Chambre d'agriculture. Précy sous Thil : jeudi 29 novembre à 14 heures à la salle de la mairie. Recey-sur-Ource : lundi 3 décembre à 14 heures à la salle du foyer rural. Beaune : jeudi 6 décembre à 9 heures à la salle de la coopérative. Saint-Seine-l'Abbaye : vendredi 7 décembre à 9 h 30 à la salle de la mairie. Magny-lès-Aubigny : mardi 11 décembre à 10 heures à la salle des fêtes.

Production laitière

Sortir, s'informer, progresser

Quatre exploitations ouvrent leurs portes dans le cadre des journées Galacsy.

Alysé organise ses traditionnelles journées Galacsy/bouts de silos en Côte-d'Or avec un schéma très apprécié, consistant à se réunir en salle en matinée et visiter une ferme l'après-midi. Franck Lavédrine, technicien, présentera et analysera les résultats Galacsy avec les tendances 2017-2018, les prévisions 2018-2019, le niveau des charges opérationnelles et les coûts de production globaux. Une comparaison de résultats individuels sera proposée à cette occasion. Après un repas pris en commun, les participants à ces journées prendront la direction d'une ferme dans laquelle interviendra Thierry Crespo, expert alimentation au sein d'Alysé. Les échanges autour des rations iront bon train. Les discussions porteront sur les aléas climatiques, la qualité des fourrages 2018, les rationnements à mettre en place et les réflexes à adopter pour anticiper un éventuel déficit fourrager au printemps. Renseignements au 03 80 68 67 10.


Les échanges porteront notamment sur l'alimentation.

Sur l'agenda

Mardi 20 novembre à 14 heures : Gaec du Moulin bleu à Montigny-sur-Armançon (exceptionnellement, il n'y aura pas de réunion en salle ce jour-là). Mercredi 21 novembre à 9 h 45 : réunion à la MFR de Baigneux-les-Juifs, à 14 h 15 : visite du Gaec Aubry à Jours-lès-Baigneux. Vendredi 23 novembre à 9 h 45 : réunion à la salle Charbonnel à Is-sur-Tille, à 14 h 15 : visite du Gaec de la Villecomtoise à Villecomte. Mardi 27 novembre à 9 h 45 : rendez-vous à la mairie de Pagny-le-Château, à 14 h 15 : visite de l'EARL du Meix de Chêne à Argilly.



Dijon Céréales

Rester performant dans un monde en changement

La conférence des marchés de Dijon Céréales s'est tenue dans le cadre de la foire gastronomique. Le changement climatique en était la grande thématique.



Sont notamment intervenus : Michel Portier (Agritel), Mickaël Attia et Julien Lemond (GeoSys), Romain Guéritaine et Victor Moulins (cellule marchés de Dijon Céréales) et Matthieu Brun (club Demeter).



Christophe Richardot, directeur général : «*Le changement climatique est un des éléments de contexte qui doit nous faire réfléchir. Des pistes de solutions existent, en lien avec la recherche et le développement agronomique et variétal, la diversification des productions et la démarche assurantielle. La coopérative et ses adhérents doivent travailler main dans la main sur ces sujets*».

Près de 200 agriculteurs ont participé le 8 novembre à la traditionnelle conférence de Dijon Céréales. Ce rendez-vous annuel s'est intéressé aux conséquences du changement climatique sur les marchés, avec un parterre de spécialistes venus éclairer les débats. «*Un état des lieux général était nécessaire. Le changement climatique est une préoccupation majeure de nos entreprises*», indique Pascal Demay, le directeur céréales de la coopérative.

1 °C pour 500 km

L'évolution météorologique va impacter la répartition des zones sèches et humides à l'échelle planétaire. Comme l'ont indiqué les représentants de GeoSys, un réchauffement d'un seul degré engendre une remontée de 500 km du climat tempéré vers le nord.

La fréquence des précipitations s'en retrouve fortement modifiée. «*Certaines zones vont en pâtir, d'autres vont en profiter comme les pays de la Mer Noire, déjà leaders sur le plan mondial*», souligne Michel Portier.

La Russie pourrait être la grande gagnante de ce réchauffement climatique, d'autant que l'export russe se réorganise pour s'ouvrir depuis Vladivostok et faire baisser substantiellement ses frais de logistique.

Continuer à produire

La France doit continuer de produire dans un contexte où les terres disponibles et les ressources en eau ne seront pas plus nombreuses, au contraire de la demande qui, elle, va continuer d'augmenter avec une population mondiale estimée entre 9 et 11 milliards de personnes d'ici 2050.

«*Chaque jour, il faut nourrir 230 000 bouches en plus à l'échelle mondiale, c'est énorme*», informe Matthieu Brun, consultant du club Demeter, «*avec le changement climatique, les marchés vont être soumis à davantage de secousses, les productions de céréales fluctueront d'autant plus.*

Or, le blé, le riz et l'orge sont des denrées stratégiques pour beaucoup de pays dans le monde, ce sont de véritables vecteurs de paix et de stabilité. Même si elle n'a pas vocation à nourrir le monde, la France doit maintenir son rang actuel dans les échanges commerciaux, sa place parmi les leaders dans la production et dans les exportations, tout en contribuant à la transition énergétique. La production de céréales à l'échelle mondiale est nécessaire pour stabiliser des régions qui vont connaître d'importantes violences et des conflits dans le futur. Nous avons besoin d'une agriculture performante, soutenue par nos politiques, qui protège les agriculteurs dans leur activité de production».

Des outils à disposition

Christophe Richardot a conclu les débats. Pour rester performant, le modèle agricole doit s'adapter à cette nouvelle donne du changement climatique et évoluer avec les outils mis à sa disposition : agronomie, génétique, nouvelles technologies, assurances.

Le directeur général de Dijon Céréales a rappelé que vingt personnes de la coopérative travaillent quotidiennement dans la R&D agronomique, avec des données pluriannuelles.

Il a invité les adhérents à utiliser les services du Club des Marchés de la coopérative : «*Dans des marchés fluctuants, le niveau d'information et le conseil de nos équipes sont utiles pour bien se positionner*».

La problématique eau a également été abordée lors de cette conclusion : «*il faudra bien la gérer, même si celle-ci va bien au-delà de la coopérative. Un important travail s'impose avec l'administration, mais aussi avec la Chambre d'agriculture et les représentants d'autres fédérations*».

AG

En bref

Sur l'agenda

Les AG de Section de Dijon Céréales se réunissent la semaine prochaine : Auxois-Morvan-Châillonnais le mardi 20 novembre à Darcey, Plaine-Tilles-Vingeanne-Bèze le 22 novembre à Saint-Apollinaire. Ponctuée par l'intervention de Gil Rivière Wekstein, ces assemblées salueront aussi la carrière de Pierre Guez.

Une hausse des cours ?

Ce n'est qu'une supposition, basée sur données statistiques présentées par le représentant d'Agritel durant cette conférence : lors d'une année haussière, les cours du blé augmentent généralement entre le 15 novembre et le 15 février. Si cette tendance est constatée cette année, une certaine logique voudrait que les prix atteignent au moins 210 voire 215 euros/tonne dans l'hiver. «*Rien n'est sûr pour autant, il faudra refaire le point à la mi-janvier, notamment sur les conditions des cultures d'hiver dans les pays de l'Est, qui sont plutôt bonnes à l'heure actuelle*», indique Michel Portier.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

▸ Agenda

23/11 Reprenons nos étangs en main

l'association des propriétaires et exploitants d'étangs de la Nièvre et de Bourgogne organise son assemblée générale le vendredi 23 novembre à partir de 14h à la salle des fêtes de Sauvigny-les-Bois. Une réunion ouverte à tous. Renseignement : 06 22 29 19 22

07/12 Grand meeting syndical

Dans le cadre de la campagne pour les élections à la Chambre d'Agriculture, Christiane Lambert présidente de la FNSEA vient à la rencontre des agriculteurs. Elle échangera avec eux sur les sujets syndicaux du moment. Le rdv est fixé à 15h chez les Blandins à St Péreuse. Renseignement à la FDSEA : 03 86 93 40 92

08/12 Visite d'exploitation

Dans le cadre de la campagne pour les élections à la Chambre d'Agriculture, Christiane Lambert présidente de la FNSEA est en visite dans la Nièvre. Elle sera de passage à 10h au Gaec de la Cour, chez les Morel. 58210 Champlemy.

15/12 Jugement de bétails

Les JA du canton de Corbigny organisent le concours de jugement de bétails le samedi 15 décembre. RDV à 14 à l'EARL Bruno Camuzat au lieu-dit *«l'Huis Beau -Pied»* 58149 Mhère
Renseignements auprès de Romain Lorré : 06 48 75 27 34

▸ Formations

4 lieux de rendez-vous au choix

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre et ses partenaires vous propose de connaitre la valeur alimentaire de vos fourrages avec l'analyseur portatif AgriNIRTM

• Le 28 novembre de 9h à 12h à Moulins-Engilbert (à la Sicafome - 29 rte de Châtillon)

• Le 28 novembre de 14h à 17h à Billy-Chevanne (au centre Cialyn - 7 rue Criens)

• Le 29 novembre de 9h à 12h à Corbigny (à la Sicagemac - Rte de St Saulge)

• Le 29 novembre de 14h à 17h à RIX (à la ferme de la Bussière Feder - Lieu-dit Bussière)

Objet : Analyser vos fourrages en quelques minutes pour : équilibrer vos rations, ajuster vos quantités distribuées et économiser vos concentrés
Analyses sur rendez-vous : contacter le pôle élevage au 03 86 93 40 60

Élevage

Quelles opportunités pour l'export français ?

La FDSEA et les JA ont organisé le mercredi 7 novembre une soirée élevage sur le thème de l'export. L'objectif était de débattre des opportunités à saisir pour développer de nouveaux marchés. Morceaux choisis.



De gauche à droite : Germain Milet, Laurent Trémoulet, Patrick Bénézit, Emmanuel Bernard et Lucie Lecointe.

Quelles opportunités pour l'export français ? Tel était le thème de cette soirée élevage organisée à la MJC de Chatillon-en-Bazois par la section bovine de la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs. Invités à débattre durant cette soirée, le secrétaire général adjoint de la FNSEA, Patrick Bénézit, Laurent Trémoulet, directeur des activités d'export vif du port de Sète et Germain Milet Chef de projet conjoncture en viande bovine à l'Institut de l'Élevage.

C'est ce dernier qui a introduit la soirée par une présentation du contexte général de l'export à l'échelle Française mais aussi Européenne. D'après cet ingénieur la France exporte 85 % de viande de JB, environ 218 000 tec (tonnes équivalent carcasses) en 2017, principalement en Italie, Allemagne et Grèce. Mais notre pays peine à maintenir les volumes d'exports du fait d'une concurrence accrue sur le marché historique de la part de la Pologne sur le Sud de l'UE et l'Allemagne. La renationalisation de la consommation italienne perturbe également les échanges. Dans ce contexte, la France reste de loin le premier pays exportateur de vif au sein de l'Union Européenne : environ un million de broutards par an. 80 % des animaux sont vendus chez nos voisins italiens. Le marché espagnol est en progrès, mais avec un potentiel limité.

Quels relais de croissance pour l'export français ?

Deux grands bassins semblent se détacher : l'Afrique du Nord - Moyen-Orient et Asie du sud-est - Chine *«ces derniers sont déficitaires à l'export. La France a sa carte à jouer à condition qu'elle mette en avant la typicité du produit et qu'elle valorise la qualité dans des niches à fort pouvoir d'achat»* explique Germain Milet. Néanmoins, les animaux français sont plus lourds et plus chers que les autres car ils sont adaptés au marché italien. Les contraintes sanitaires comme la FCO sont également un frein car ces contraintes ne sont pas appliquées à l'International notamment dans les accords Mercosur. Pour Laurent Trémoulet, d'autres marchés sont également à regarder comme l'Algérie qui recherche des bovins de boucherie, des vaches laitières et de l'Aubrac (ils sont plus légers que les autres races). Autres pays, c'est Israël, un pays de techniciens qui recherche du haut gamme *«un pays d'avenir»* pour Laurent Trémoulet. Enfin selon lui, il faut se tourner aussi vers la Turquie, mais la dévaluation de la Livre Turque a rendu les échanges compliqués.

Le rôle de l'interprofession en question ?

Les débats se sont ensuite focalisés sur l'intérêt de ces marchés et la manière de les capter. Pour Patrick Bénézit, *«les marchés sont ouverts mais nous avons un problème d'opérateurs»*. Emmanuel Bernard est également sur la même longueur d'onde. *«Nous sommes mauvais à l'export mais ça arrange certaines entreprises d'aval. Certains opérateurs comme Bigard qui abat 3 000 animaux par semaine préfèrent livrer uniquement l'Italie car c'est plus rentable pour eux»*. L'autre problème évoqué par les experts, ce sont les normes pratiquées par les services sanitaires français. *«Les Espagnols nous prennent des marchés avec des prix plus élevés car ils sont plus réactifs»* estime Emmanuel Bernard. Le troisième frein à lever c'est la question du prix. *«Il faut changer les mentalités car depuis l'après-guerre, les GMS font en sorte de ne pas faire monter les prix pour ne pas perdre des consommateurs. Dans ce contexte, faut-il court-circuiter l'interprofession ?»* a demandé Lucie Lecointe, l'animatrice de cette soirée ? *«à la FNB, c'est la question que l'on se pose»* lui a répondu Emmanuel Bernard.

L'importance du réseau FNSEA

Les débats se sont ensuite terminés sur les revendications de la FNSEA. Suite à l'adoption de la loi Agriculture et Alimentation (Egalim), le 1er novembre dernier, les ordonnances qui servent à l'application de cette dernière se font encore attendre. *«Il est encore temps de se mobiliser car il faut s'assurer que ces ordonnances respectent bien les engagements pris lors des discussions»* explique Patrick Bénézit. Pour la FNSEA, il est nécessaire que la variation des coûts de production soit prise en compte jusqu'à l'aval de la chaîne jusqu'au consommateur. C'est pour cette raison que le syndicat souhaite l'arrêt définitif de la guerre des prix, et le relèvement du seuil de revente à perte. Il faut comprendre que sur certains produits comme les bouteilles de sodas, la grande distribution peut revendre ces dernières au même prix qu'elle les a achetées. La marge qu'elle qui n'a pas été faite sur ce produit est répercuté sur d'autres comme le prix de la viande notamment. Enfin dernière revendication, c'est l'arrêt des promotions perpétuelles. *«La FNB, n'acceptera pas qu'on rentre dans une discussion dans laquelle on ne rémunère pas les éleveurs. Nous avons une obligation de résultat et pour ce faire il y a les ordonnances des EGA et les réussites à l'export»* explique, pour conclure, Emmanuel Bernard. Cette soirée aura donc eu le mérite à la fois d'ouvrir l'esprit des éleveurs mais aussi de leur donner quelques perspectives d'avenir pour les prochaines années.

Théophile Mercier



Cédric Bernier, président des JA a conclu la soirée

Installation

Groupama au service de l'agriculture

Groupama Rhône-Alpes Auvergne accompagne 29 nouveaux exploitants agricoles dans le département à travers le dispositif Pass'Installation. Le 6 novembre dernier, à l'espace Sainte-Bernadette à Nevers, l'assureur avait réuni quasiment l'ensemble de ces nouveaux bénéficiaires.



Les nouveaux bénéficiaires et les élus Groupama Rhône Alpes Auvergne réunis à l'espace Sainte-Bernadette de Nevers.

Accompagner les jeunes agriculteurs dès le début de leur carrière. C'est l'objectif du dispositif Pass'Installation de Groupama. Ce dispositif concerne les jeunes chefs d'entreprises agricoles : agriculteurs, éleveurs, céréaliers, paysagistes, apiculteurs, viticulteurs, professionnels du tourisme rural relevant du régime social agricole et signataire de l'aide à l'installation.

Valable cinq ans, ce programme permet cinq avantages :

• **110 % de réduction sur les cotisations**

Qu'elles soient privées ou professionnelles, ces cotisations sont échelonnées sur 5 ans (hors assurance aléas climatiques) : 1er année : 40 %, 2ème année : 30 %, 3ème année : 20 %, 4ème et 5ème année : 10 %

• **7 jours de remplacement offerts**

Pour toutes causes afin de maintenir l'activité de l'exploitation. Les jeunes mamans, en cas de maternité ou d'adoption, bénéficient de 8 jours supplémentaires. Forfait de 7 jours disponibles en une ou plusieurs fois, au montant forfaitaire de 100 euros par jour dans la limite des dépenses réelles.

• **200 euros versés automatiquement**

À l'ouverture d'un contrat Agri Retraite pendant les 5 ans. Voir conditions à l'ouverture du contrat.

• **100 euros en bon d'achat prévention à valoir sur le catalogue de la Spara**

Bon d'achat valable sur la première commande d'outils de prévention du catalogue Pass'Installation Spara (passé pendant la première année.)

• **Un diagnostic prévention**

Il vous est offert

Quelques chiffres

Actuellement, ce sont plus de 2 800 jeunes qui bénéficient de l'aide à l'installation sur les 12 départements qui composent la région Groupama Rhône-Alpes Auvergne. En 2018, plus de 580 dossiers d'aide à l'installation sont en cours dont 29 dans le département de la Nièvre. Sont à disposition des jeunes agriculteurs concernés : une équipe de 130 collaborateurs, spécialistes de l'agriculture sur le terrain pour l'étude des besoins et l'évolution des contrats, des conseillers clientèles à distance, basés à Moulins (03), Bourges (18) et Mâcon (71) pour une réponse rapide des demandes les plus simples comme la gestion des sinistres ou l'offre multirisques climatiques.

Contact Virginie Martin: 06 89 89 22 13.

Syndicalisme

« Le monde bouge, nous bougeons ! »



À l'époque où l'agriculture française devait apporter une autosuffisance alimentaire au pays, les objectifs étaient clairs. L'agriculture devait répondre au défi, les paysans savaient où ils allaient. Aujourd'hui les objectifs assignés à l'agriculture sont plus complexes, moins lisibles dans un monde qui bouge de plus en plus vite. Si par le passé, le monde agricole a été soumis à des transformations, jamais il n'a eu à répondre à autant d'enjeux simultanément, jamais il n'a été confronté à une telle accélération de changement, jamais il n'a donné lieu à des débats avec autant de parties prenantes.

Chaque agriculteur, dans sa diversité de production, doit prendre et trouver sa place dans ce nouveau défi. Pour accompagner ce mouvement, nous choisissons d'aller de l'avant et d'agir. Pas et s'opposant frontalement et en rejetant stérilement toute évolution mais en prenant nos responsabilités. Donnons la reconnaissance et reconnaissons les compétences de chaque agriculteur, et dénonçons le dénigrement que nous subissons chaque jour. Nous devons vivre dignement de notre métier, en reconnectant la société à notre agriculture, avec les filières, aussi diversifiées soient-elles.

Nous devons rendre l'agriculture attractive en améliorant l'installation des jeunes. Les territoires doivent se redynamiser en rendant les agriculteurs acteurs dans les projets locaux.

Chaque agriculteur, ceux qui foncent, ceux qui s'accrochent et ceux qui décrochent, nous ne laisserons personne sur le bord de la route. Soyons solidaires, remettons l'homme au cœur des objectifs politiques. La pédagogie est la clé pour faire changer les regards de la société sur notre agriculture. Des objectifs doivent être refixés : sécurisons les agriculteurs en consolidant une agriculture rémunératrice.

Bougeons les lignes, trouvons notre place dans ce monde en perpétuel changement. Nous autres candidats des listes JA-FDSEA, choisissons d'aller de l'avant, d'évoluer, afin de sauver notre métier, d'adapter nos fermes à ce contexte sans cesse changeant. N'attendons pas de l'extérieur des solutions, mais agissons ensemble avec le consommateur, pour respecter la production et les producteurs français.

Mélanie Vavon, éleveuse équine, candidate JA - FDSEA aux élections Chambre d'agriculture

Syndicalisme La section des anciens exploitants de la FDSEA a rencontré la Sénatrice Nadia Sollogoub sur le sujet des retraites agricoles



La section des anciens exploitants de la FDSEA reçue à la permanance de la Sénatrice Nadia Sollogoub.

Le 5 novembre dernier, une délégation de la section départementale des anciens exploitants de la FDSEA, composée d'Yves Delfolie, André Bordet, André Morlé et Régine Gaulon, a rencontré la sénatrice Nadia Sollogoub. Cet entretien est l'occasion pour la section des anciens de faire part de leurs propositions pour la réforme générale des retraites. 3 priorités pour les retraités agricoles: un socle minimal de retraite pour tous, avec un objectif de 85% du SMIC ; la mise en place d'un régime unique par points fonctionnant par répartition et regroupant l'actuelle retraite de base et la retraite complémentaire obligatoire ; la convergence des règles de liquidation et la mise à plat des règles de cotisation afin de restaurer une certaine équité. La délégation a tenu à rappeler qu'au vu des faibles pensions perçues, il est difficile de faire face aux charges de la vie courante, et notamment pour les veuves. Enfin, les anciens ont émis une inquiétude quant à la prise en considération des revenus fonciers dans la mise en place du prélèvement à la source. La section restera vigilante sur l'évolution de ce dossier. A ce sujet, la section emploi de la FDSEA organise une réunion d'information ouverte à tous, agriculteurs et retraités, avec l'intervention de la DGFIP le 3 décembre à Rouy.



«Porc plein-air du Morvan»

La marque est lancée

Après un an de discussion et de réflexion, la marque «*porc plein-air du Morvan*» vient d'être lancée. Un démarrage qui se fait en douceur élevage par élevage. La première installation a eu lieu le 27 août dernier à Larochemillay dans la Nièvre et la deuxième le 17 septembre à Lucenay-l'Évêque en Saône-et-Loire. Retour sur l'origine du projet.



La marque « porc plein-air du Morvan » compte déjà deux élevages.

C'est un projet qui a débuté en 2017 au sein du Parc du Morvan. Objectif : accompagner les éleveurs vers la diversification. Pour ce faire, un cahier des charges a été élaboré par la Commission Agricole du Parc du Morvan afin de définir les règles d'élevage à respecter pour pouvoir bénéficier de la marque «*Porc plein-air du Morvan*» et de son logo. Plusieurs indicateurs figurent dans ce cahier des charges comme l'environnement : l'alimentation des porcs doit être garantie sans OGM et à partir de céréales produites localement (territoire du Parc ou Bourgogne) et le désherbage chimique pour l'entretien des clôtures est également interdit. Une partie bien-être animal est également présente avec l'obligation d'avoir un élevage en plein-air dans lequel le cheptel évolue dans une surface d'au moins 120 m^2 par porc. L'anesthésie ou l'analgésie est obligatoire pour la castration des porcelets, qui est effectuée avant le septième jour suivant la naissance du porcelet. Enfin dernier indicateur : la production locale : la naissance des porcelets au plus loin dans les départements limitrophes de la Bourgogne ; l'engraissement uniquement sur le territoire du Parc ; et l'abattage sur le territoire du Parc ou dans les villes partenaires (abattoirs d'Autun, Luzy, Corbigny). Pour Élise Seger, chargée de mission agriculture au Parc du Morvan «*au-delà d'un complément de revenu, cette diversification permet d'être face aux aléas*».

Un cahier des charges accessible à tous

Avant la mise en place de chaque élevage sous la marque «*Porc plein-air du Morvan*», un technicien du Parc se rend sur l'exploitation pour accompagner l'éleveur dans le choix des parcelles dédiées à l'engraissement. Cela permet de vérifier la cohérence avec les critères du cahier des charges et de formuler des préconisations pour favoriser la prise en compte des volets environnementaux. Tous types de systèmes peuvent s'approprier la marque «*Porc plein-air du Morvan*» : élevages naisseurs et/ou engraisseurs, transformation à la ferme ou non, en vente directe ou non. Parmi les acteurs présents dans ce projet on peut citer l'entreprise Philicot qui apporte un conseil technique à l'éleveur et lui fournit les porcelets et l'aliment distribué pour l'engraissement. La Chambre d'agriculture est également un partenaire associé à cette démarche. Enfin, l'association «*jambon du Morvan*» va s'assurer de l'abattage, la découpe, la transformation et la commercialisation d'une quinzaine de porcs par semaine. Cette dernière s'est donné pour mission de caractériser le Jambon de Morvan avec les fabricants pour élaborer un produit de qualité. Elle va également organiser l'approvisionnement en Porc et la valorisation de l'ensemble de la carcasse. Enfin, une de ses missions va consister à promouvoir la marque et mettre en place une communication sur le produit, au travers notamment de la Confrérie du Jambon du Morvan.

L'idée du parc est à terme côté aval, de développer des partenariats et des débouchés «*dans le but de faire évoluer les élevages vers une triple performance économique, sociale et environnementale*.»

THÉOPHILE MERCIER

Contact

Élise Seger
Chargée de mission «Agriculture»
Parc Naturel Régional du Morvan
Maison du Parc
58230 Saint-Brisson
Tel : 03 86 78 79 24

▶ À noter

IBR-Prophylaxies annuelles 2018/2019

À compter du 15 octobre 2018, les cheptels ne bénéficiant pas du statut «*Troupeau Indemne en IBR*» ou «*En cours de qualification IBR*» doivent dépister les bovins de 12 mois et plus.
Les cheptels bénéficiant du statut «*Troupeau indemne en IBR*» ou «*En cours de qualification IBR*» doivent dépister les bovins de 24 mois et plus (pas de changement).
En cas de questions concernant l'âge des bovins à prélever sur votre Document d'Accompagnement des Prélèvements (D.A.P) ou pour tout autre renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre GDS au 03.86.90.18.90 **GDS 58**

Concours

«Une bonne fréquentation malgré le temps»

Le comité des foires de la Nocle-Maulaix a organisé le samedi 10 novembre un concours de veaux reproducteurs. Malgré la météo un peu capricieuse, les organisateurs restent satisfait du niveau de la foire.

Avec 44 bêtes présentées, la foire de la Nocle-Maulaix reste une référence dans le département. Cette année 44 bêtes étaient présentées pour le concours soient 10 de plus que l'année dernière. Dans le détails, on dénombre 12 éleveurs de bovins et 2 en ovins. « *Nous sommes satisfait du rendu final de cette journée malgré le temps qui n'a pas été de la partie. Nous réussissons à maintenir un concours de qualité malgré les nombreux rendez-vous qui se déroulent actuellement dans le département. Le marché de producteurs a également bien fonctionné*» note Guillaume Raymond, le président du comité des foires de la Nocle-Maulaix. «*La nouveauté de cette année c'est l'apparition de trois nouveaux prix : viande, communauté de commune et prix de la ville. C'est une manière pour nous de récompenser nos partenaires. L'année prochaine, nous envisageons d'améliorer le concours pour les taureaux de 18 mois.*» conclu Guillaume Raymond.



Le prix d'honneur veaux non inscrits a été remporté par le Gaec Pautet

Le palmarès

Prix d'honneur 18 mois inscrits : Gaec Laudet de Préporché
Prix d'honneur 18 moins non inscrits : Guinot Alain de Sermages
Laitonnes : 1. Compot Éric 2. EARL du Champ Morin 3. EARL du Champ Morin 4. Martin Thierry 5. EARL du Champ Morin
Prix d'ensemble femelles : EARL du Champ Morin
Veaux dessaisonnés : Gaec Pautet
Prix d'honneur veaux non inscrits : Gaec Pautet
Prix d'honneur veaux inscrits : Beauzon Nicolas
Prix d'ensemble veaux inscrits : 1. Lordet Éric 2. Beauzon Nicolas
Prix d'ensemble veaux non inscrits : 1. EARL Renaud 2. Gaec Pautet 3. EARL du Champ Morin
Prix d'honneur non inscrits de la Nièvre : 1. Gaec Dauchamp 2. Gaec Pautet 3. Gaec Pautet 4. EARL Renaud
Trophée Viande : Gaec Pautet
Prix de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan : Gaec de Couthions
Prix de la ville : Beauzon Nicolas



Le gagnant du panier de produits du terroir mis en jeu lors de notre présence à la foire de l'élevage de Cercy-le-Tour est M. Gilles Samson de Saint-Honoré-les-Bains. Bravo à lui.

Boulangerie

«Le Bio est l'avenir de notre métier»

Nicolas et Carine Morel dirigent la boulangerie «*le Fournil de Saint Arigle*» à Nevers depuis 11 ans. L'entreprise a obtenu, il y a tout juste un mois, la certification AB pour le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. L'occasion de revenir sur les raisons de cette conversion mais aussi de l'avenir de l'entreprise et de la profession. Rencontre avec Nicolas Morel, le boulanger.


Nicolas Morel dans son fournil à Nevers.

C'est un passionné qui nous reçoit dans son fournil. Nicolas Morel a toujours eu la volonté de devenir boulanger. Il a passé la majorité de sa formation à Château-Chinon. «*J'ai aujourd'hui plusieurs CAP et BEP en cuisine, traiteur et pâtisserie*» énumère-t-il. Lorsque l'on interroge Nicolas sur le succès de son entreprise Le Fournir de Saint Arigle, cet artisan répond «*la transparence*». «*À l'heure où pas une semaine ne se passe sans un nouveau scandale alimentaire, nous avons fait le choix de travailler devant le client. Ce dernier apprécie et il est demandeur de cette transparence, nous n'avons d'ailleurs rien à cacher*» affirme le boulanger de Nevers.

80 % des produits issus de l'agriculture biologique

«*Par convictions et par soucis pour les générations futures, nous avons fait le choix de transformer 80 % de notre gamme de pain sous le cahier des charges Agriculture Biologique. C'était également une forte demande de nos clients depuis plusieurs années*» explique Nicolas Morel. Ce changement l'a obligé Nicolas avec ses deux apprentis à modifier leurs techniques de travail. «*Nous sommes sur un produit sans améliorants qui est moins régulier, nous devons nous adapter en permanence*» précise-t-il. Vingt deux types de farines sont utilisés par Le Fournil de Saint Arigle. Une matière première issue de Bretagne et du nord de la France, livrée par la coopérative Axéréal et qui provient de l'entreprise Lemaire. «*J'ai fait le choix de travailler avec ce meunier qui a été le premier à se tourner vers un produit plus raisonné*».

Ce pari du bio semble être gagnant. En à peine un mois l'entreprise a augmenté le ticket moyen. «*Avant, nous étions sur des achats entre trois et quatre euros, désormais je tourne davantage autour de cinq à six euros*» indique le boulanger avec le sourire. Même l'arrivée de concurrents comme «*Patapain*», «*Céréa*» ou «*Marie-Blachère*» n'a pas entravé la bonne marche de l'entreprise. «*En dix ans d'activité, je n'ai pas perdu un centime de chiffre d'affaires. C'est bien la preuve que la recherche de qualité paye. Néanmoins, nous subissons la fluctuation des cours des matières premières. Il y a seize ans, le kilo de beurre coûtait un à deux euros, il est aujourd'hui à dix euros. À un moment, nous allons être obligés de répercuter ces hausses*».

«La formation n'est plus adaptée»

Rencontrer un boulanger est aussi l'occasion d'évoquer avec lui la formation. En la matière, Nicolas Morel n'a pas de mots assez dur pour dénoncer le système d'enseignement de la filière. «*Il nous faudrait sans doute moins de CFA à l'échelon départemental et davantage de centralisation régionale avec des professionnels reconnus et un budget qui va avec. Lorsque je vois certains centres de formation de notre territoire qui ne proposent pas un stage d'immersion c'est inquiétant. Cela signifie qu'ils n'ont qu'une logique comptable*» estime Nicolas Morel. Il souhaiterait par ailleurs que l'image de la profession soit revalorisée. «*Aujourd'hui du fait du rythme de travail, je peine à recruter*».

Mais en dépit d'une activité florissante, Nicolas Morel souhaiterait vendre l'affaire d'ici cinq ans. «*En dix ans, avec la hausse des matières premières, les taxes en tout genre j'ai quand même divisé mes revenus par deux. Par ailleurs, je ne crois plus les engagements de nos décideurs politiques. En conséquence, je voudrais m'installer à l'étranger ou pourquoi pas sur une île*».

THÉOPHILE MERCIER


Carine Morel et Kathyana Do Couto Oliveira, l'une de ses vendeuses



Semis d'automne

Des conditions de semis jamais vues

La longue sécheresse a influencé les semis des cultures d'automne. Le retour de la pluie soulage les céréaliers qui peuvent enfin terminer leurs semis.



L'orge de Philippe Benard (au fond) a levé en deux vagues successives.

Des difficultés à entrer dans les champs pour semer à cause de l'humidité, c'est habituel. Mais des semis rendus difficiles à cause d'une sécheresse, c'est plutôt inédit ! À Marchais-Béton, en Puisaye, Philippe Benard confie n'avoir «*jamais vu une période de sec aussi longue ! On n'a pas eu de pluie depuis le 15 juin et la première pluie conséquente a été… de la neige !*» Le céréalier exploite 206 ha en rotation colza-blé-orge, avec du pois ajouté cette année. Il a pu semer 90 % des surfaces destinées au colza après un labour, entre le 20 et le 30 août. Le colza est correct, pour ce qui a levé. «*Fin septembre on a retourné 30 % qui n'ont pas réussi. C'est la première fois que je rate du colza ! Dans la partie que j'avais désherbée j'ai mis du pois, et j'ai mis du blé et de l'orge dans les parties non désherbées.*» Philippe Benard a semé ses orges précipitamment, entre le 9 et le 13 octobre, pour qu'elles bénéficient de la pluie conséquente annoncée le 14 octobre. Pluie qui n'est jamais arrivée, comme de nombreuses précipitations annoncées par la météo, qui a provoqué beaucoup de faux espoirs chez les agriculteurs durant la sécheresse. Il n'a fait que 30 ha sur les 50 ha initialement prévus. «*J'ai semé du blé sur un précédent blé dans le reste, j'ai jamais semé de l'orge si tard, je ne sais pas ce que ça peut donner donc j'ai préféré semer du blé, qui est plus adapté à un semis tardif. Avec le risque que ça donne moins…*» Les orges ont levé, mais en deux vagues successives, la deuxième pointant tout juste le bout de ses cotylédons. L'agriculteur a attendu le retour de la pluie pour semer son blé du 23 octobre au 9 novembre, des dates qui sortent de l'ordinaire dans le coin «*D'habitude, en Puisaye, on ne sème plus après le 25 octobre. Et au 15 octobre les semis de blé sont terminés. Cette année, on a semé bien plus fort, je suis à 250 grains au m² en temps normal, cette année, on est plus à 330-350…*» Le Poyaudin espère maintenant un hiver doux, pluvieux mais sans plus. «*On a usé beaucoup d'outils, de fioul et de temps cet été avec cette sécheresse… Au moins, semer tard limite les risques de jaunisse nanisante, d'autant plus qu'il n'y a plus de Gaucho ! Reste à voir si les champs seront propres*».

Déséquilibre de levée

À Mercy, près de Brienon-sur-Armançon, Bernard Thevenon exploite 160 ha en rotation colza - pois chiche - blé - escourgeon - orge de printemps sur place et un peu plus loin, en forêt d'Othe. Son colza, semé du 12 au 15 août, a reçu 8 mm de pluie, ce qui a permis sa levée. «*Il est magnifique aujourd'hui ! J'ai fait juste un insecticide début septembre mais il n'y a pas trop eu de pression. Mon fils par contre, a dû retourner 15 ha. Le seul bémol : j'ai dû échanger une parcelle dans ma rotation, je n'avais pas pu la déchaumer. J'ai semé sur une parcelle destinée au pois chiche, en association sur un Cipan, et je mettrai du pois chiche sur l'autre*». Concernant le blé et l'orge, l'agriculteur a semé du 1er au 14 octobre, lui aussi un peu plus dense que d'habitude pour pallier les conditions sèches et anticiper sur une perte. «*Je travaille en semis simplifié donc ça a été, et les 3 ou 4 mm de pluie tombés ont suffi pour faire lever tout de suite après semis dans les limons battants. En revanche, dans les argiles, ça ne lève que maintenant. Le déséquilibre de croissance va poser problème pour le désherbage, il faudra favoriser les parcelles les plus développées en premier*». En plus de la sécheresse, Brenard Thevenon se voit confronté à une autre problématique : les sangliers, plus virulents que jamais. «*On a un gros problème de sangliers pas maîtrisés. Je viens d'avoir une parcelle de 3,65 ha détruite à 65 %, je dois resemer. On est obligé de clôturer les parcelles maintenant, ce ne sont pas des conditions de travail !* ».

ORIANNE MOUTON

Les Jardins de la Croisière

Un nouveau tunnel

Les jardins de la Croisière, association d'insertion du nord de l'Yonne, ont reçu un soutien de 6 000 € du Crédit Agricole pour le développement de la structure et l'augmentation de l'autofinancement.

Les jardins de la Croisière, association située à Sens, ont reçu un chèque de 6 000 € de la fondation Agir du Crédit Agricole, son partenaire de longue date. Les caisses de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne se sont associées pour soutenir l'action de l'association. Bernard Masset, président des caisses locales du Crédit Agricole, explique l'importance de ce soutien : «*Le rôle des caisses locales est d'être à l'écoute du territoire et du monde associatif. Dans ces territoires, s'il n'y a pas d'association, il n'y a plus grand-chose… C'est pour cela que c'est important que le Crédit Agricole soit présent pour ces projets.*» La fondation Agir en Champagne-Bourgogne a soutenu 46 associations de la région en 2017, avec pour but de «*favoriser des projets d'intérêt collectifs et durables au profit du développement des départements*».

L'association des jardins de la Croisière produit des légumes en agriculture biologique et réalise des chantiers verts. Mais sa mission principale est de proposer une insertion professionnelle et sociale aux personnes sans emploi au travers d'un contrat à durée déterminée d'insertion de sept mois, renouvelable cinq mois. Les salariés y travaillent 24 heures par semaine, sur trois jours, et consacrent les deux jours restants à «*la résolution des problématiques sociales et aux démarches vers l'emploi. Chaque salarié bénéficie d'un suivi individualisé, tant social que professionnel, réalisé par l'équipe des permanents de l'association*» présente le président Michel Jouan. «*Nos résultats d'insertion sont bons avec 63 % de personnes ayant trouvé un emploi à la sortie*».

Augmenter l'autofinancement face aux baisses de subventions

Comme dans beaucoup de structures associatives, les subventions tendent à diminuer fortement, et la pérennité de l'association, autofinancée à environ 25 % aujourd'hui, est mise à mal. Pour remédier à cette baisse de revenus, les jardins de la Croisière se sont engagés dans un plan de développement 2017-2021. «*Ce plan prévoit entre autres d'augmenter la quantité de légumes produits et de réaliser davantage de chantiers en vert. L'extension de la surface d'exploitation est déjà mise en œuvre avec la conversion en cours de 1,4 ha complémentaires aux 3 ha déjà cultivés. Le soutien du Crédit Agricole va permettre de construire un nouveau tunnel et d'améliorer notre outil de travail et de production*». Un tunnel, pour assurer une production toute au long de l'année et de meilleures conditions de travail. L'investissement permettra un «*changement d'échelle*» pour l'association, qui pourra accueillir jusqu'à 36 personnes simultanément en 2019, contre 30 aujourd'hui.



Les administrateurs des jardins de la Croisière ont reçu un chèque de 6 000 € de la fondation Agir du Crédit Agricole.

ORIANNE MOUTON

Agronomie

4ème rencontre «*Des racines et des pelles*»







Profil de sol «*semis direct*» (à gauche) ; Les participants attentifs à l'analyse du profil de sol (au centre) ; Profil de sol «*labour*» (à droite).

Le 5 novembre dernier, l'édition n°4 Des racines et des pelles organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne (CA89) a eu lieu au Bosquet du Lys près de Sens.

Une trentaine d'agriculteurs, lycéens, conseillers de la CA89 se sont réunis autour des profils de sols et de Valérie Duchenes, pédologue à la Chambre, pour une analyse terrain des sols. Les profils ont été réalisés grâce à la méthode Pépone (cf. vidéo sur la page Facebook de la CA89) et sur deux terrains au travail du sol différent : le premier est issu d'une parcelle en semis direct (SD) depuis plus d'une dizaine d'années, et le second est issu d'une parcelle historiquement labourée au moins un an sur deux. De manière générale, les sols argilo-limoneux (plus ou moins sablonneux) étaient frais et non secs contrairement à ce qu'il aurait pu être attendu avec la sécheresse qu'a subi le territoire. Les deux profils révèlent un sol peu fragile au niveau de sa structure. Mais dans le sol en SD, la structure est plus construite avec quelques zones de compaction peut-être issues d'un ancien travail du sol (15-20 cm). Dans le second sol (labour), la structure est plus «*soufflée*» avec de nombreuses petites structures favorisant les circulations hydrique et aérienne. La semelle de labour reste marquée et les résidus des précédentes récoltes sont encore présents : des cannes de colza de 2016 ont été retrouvées.

Des différences liées aux pratiques

Le sol a été analysé au travers de ses 3 fertilités : physique, chimique et biologique. Cette dernière est la plus difficile à quantifier : les vers de terre en sont une des composantes mais pas la seule. On observe peu de traces de la présence de vers de terre dans la parcelle en semis direct contrairement à celle en labour. Une différence nette du comportement de la matière organique (MO) est aussi observée selon le travail du sol effectué : ce dernier impact notamment la teneur en MO et sa dynamique dans le sol. En conclusion, malgré un type de sol, des amendements et des rendements similaires, des différences liées aux pratiques des agriculteurs ont été observées, sans que cela ne présume d'un système «*meilleur*» que l'autre.

Un rendez-vous toujours riche

Il a été intéressant de pouvoir analyser deux profils avec des itinéraires techniques différents (semis direct/labour). Les propriétaires des parcelles (mais pas seulement !) ont pu découvrir ou redécouvrir leurs sols via les informations issues des analyses terrains des profils, en complément de celles réalisées en laboratoire. L'analyse des profils s'est terminée avec de nombreux échanges entre agriculteurs, Valérie Duchenes et les autres participants : certains souhaitent même aller plus loin via une formation à l'interprétation des sols ou via des expérimentations de fertilité biologique comme les Tea-Bag et Leva/Litter-bag. Enfin, il a été convenu de revenir dans ces mêmes parcelles au printemps afin de voir l'évolution de la structure, les effets des racines et leurs états : suite au prochain épisode donc !

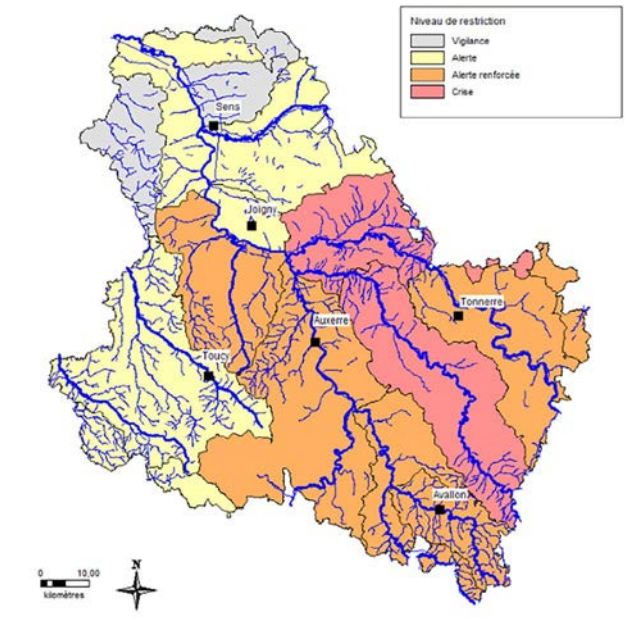
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Climat

L'alerte sécheresse se poursuit

Le retour de la pluie n'a pas compensé la longue période de sécheresse qui a sévit dans le département de juin à fin octobre. La préfecture informe via un communiqué du maintien d'une situation difficile. L'absence de précipitations en octobre a accentué le phénomène, ce qui se traduit par le passage de l'Yonne amont et de la Cure en alerte renforcée. Les niveaux de restrictions sont maintenus en crise pour le Serein amont et l'Armançon-Serein aval ; en alerte renforcée pour l'Armançon amont, le Cousin et Tholon-Ravillon-Vrin-Ocques ; en alerte pour l'Yonne aval, la Valle et l'Ouanne-Loing.
Les restrictions d'usage de l'eau dans les zones touchées sont disponibles sur www.yonne.gouv.fr

FRANCHISSEMENT DES SEUILS DE RESTRICTIONS
SITUATION AU 07/11/2018



Promodis



GROUPE Méthivier
Route de Moulin sur Ouanne
Av. du Général de Gaulle
89130 TOUCY
Tél : 03 86 44 01 08

PARAGEAU Agriculture
3, place Entreveaux
58150 SAINT MARTIN SUR NOHAIN
Tél : 03 86 26 10 93

YAgr YONNE
3 bis rue des Entrepreneurs
89300 JOIGNY
Tél : 03 86 91 79 09

▸Agenda

16-22-26/11 Bouts de silos
Pour accompagner les éleveurs dans le contexte alimentaire compliqué, Alysé Élevage organise des bouts de silos, rencontres fourrage herbe conservée et maïs : nourrir son troupeau face aux aléas climatiques. Pour équilibrer son bilan fourrager, complémenter les fourrages 2018 et trouver les solutions pour le printemps. De 14h à 16h. Le 16 novembre à l'EARL Vallée des champs Poulains à Cudot (lait) ou au Gaec des Tourterelles à Saint-Germain des Champs (viande) ; le 22 novembre au Gaec Gobier des Merles à Chastenay (lait) ; le 26 novembre au Gaec Darlot à Venouse (lait).

17/11 Foire aux arbres et marché d'automne
A Aillant-Sur-Tholon, place de l'église, se tiendra la foire aux arbres. Horticulteurs pépiniéristes de végétaux d'ornement, d'arbres fruitiers et d'arbustes d'ornement et fruitiers seront au rendez-vous. Un marché du terroir local se tiendra en parallèle de la foire aux arbres.

25/11 Marché aux truffes
Retrouvez le marché aux truffes de Bourgogne à Noyers-Sur-Serein le dimanche 25 novembre de 10h30 à 13h30. Une autre édition se tiendra le dimanche 23 décembre.

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :

▸Formations

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou 03 86 94 28 48

20/11 - Facebook perfectionnement.
Le 20 novembre 2018 en salle au lycée de La Brosse. Contact : Alice Demolder-Bilhot. 03 86 94 26 33.

20/11 - Gagner en immunité pour réduire les problèmes sanitaire en élevage bovin.
Le 20 novembre 2018 à Avallon. Contact : Catherine Bonin. 03 86 34 23 41.

22/11-13/12 - Développer mes capacités de communication pour… mieux négocier, fluidifier mes relations avec mes proches, voisins, collègues…
Les 22 novembre et 13 décembre 2018 à Auxerre. Intervenant coach en communication. Contact : Françoise Duzer. 03 86 94 82 93.

04 -11/12 - Mes p@rcelles : solution internet pour piloter mes cultures.
Les 4 et 11 décembre 2018 à Venoy. Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

07 -20/12 - Calculer mes coûts de production en grandes cultures. Formation d'un jour découpé en 2 demi-journées, les 7 et 20 décembre 2018. Contact : Élodie Joudelat. 03 86 64 64 78

Financement participatif

Lancer un projet grâce au financement participatif

Faire appel à un financement participatif, ou crowfunding, peut être un véritable tremplin pour le lancement d'un projet, mais une collecte demande du temps et de la préparation. Exemple à la Ferme de Flo autour d'un projet d'escape game.



Florence Pouteau fait visiter sa ferme, l'escape game sera une nouvelle activité ludique et amusante à pratiquer à Evry.

La ferme de Flo à Évry à côté de Sens, est une ferme céréalière pédagogique qui accueille du public depuis une dizaine d'années.

Convaincu de l'importance de l'agrotourisme, Florence Pouteau reçoit des visiteurs sur la ferme, dans son gîte et ses chambres d'hôtes récemment ouvertes et déplace même ses animaux à la rencontre des citadins. Florence utilise ces supports pour transmettre des valeurs primordiales pour elle : *«Le trésor de la vie c'est le bien-être, le bien vivre par le bien manger dans le respect de tout et de tous»*. L'alimentation, l'environnement, la chaîne alimentaire, la production, le gâchis, autant de thématiques que l'agricultrice défend et souhaite partager.

Faire passer des messages via un jeu

L'idée a germé il y a déjà 3 ou 4 ans : créer un escape game sur le thème de l'agriculture. Il s'agit d'un jeu d'évasion thématisé, très prisé, où une équipe de plusieurs personnes enfermée dans une pièce doit résoudre des énigmes ou trouver des objets pour pouvoir s'échapper. À la Ferme de Flo, un grenier puis une cave seront aménagés pour accueillir un public familial. Les joueurs passeront dans différents univers, de la ferme à la forêt à la cuisine et autre, pour réparer une machine représentant l'environnement, déréglée par la pollution et la consommation excessive.

Pour cela, les joueurs résoudront des énigmes sur l'agriculture, les animaux, le gaspillage, l'environnement, etc.

Le concept permettrait d'embaucher quelqu'un pour gérer l'activité de l'escape game, et de proposer un espace détente à la sortie du jeu, pour que les joueurs échangent sur leur expérience tout en dégustant les produits fermiers du Sénonais, en vente sur la ferme. *«Il y a une vraie demande en agrotourisme, d'activités à faire hors des villes, pour dynamiser aussi notre campagne ! Ça permettrait d'attirer des gens qui ne viendraient pas forcément sur une ferme, et de faire passer des messages sérieux au travers d'un jeu. Ce que je voudrais, c'est que le concept soit adaptable sur d'autres fermes, rapidement et facilement»*. Une association, *«les amis de la ferme de Flo»* regroupera les acteurs du futur projet, déjà pleins d'idées pour le scénario, les énigmes et la décoration.

Mais pour aménager ce jeu, des fonds sont nécessaires, et les dernières récoltes céréalières décevantes ne permettent plus à Florence de prélever de l'argent pour le développement de telles activités.

Un financement participatif

Il y a un an, Florence Pouteau s'est donc lancée dans le financement participatif au travers de la plateforme Miimosa, dédiée à l'agriculture et à l'alimentation. L'objectif : recueillir 2 500 € pour réaliser des travaux d'aménagement du grenier. Après avoir rempli un dossier assez rapide, la plateforme s'occupe de mettre en ligne la collecte qui dure un mois.

Il peut s'agir d'un prêt ou d'un don avec contrepartie, comme pour Florence, qui offre visite de la ferme, partie d'escape game ou séjour au gîte selon le montant versé. Pour valider une cagnotte, 60 % de la somme visée doit être atteinte, ce qui n'a pas été le cas en 2017.

Les fonds sont donc retournés au contributeur, et Florence a réitéré le projet en 2018. Mais pour recueillir des fonds, il faut parler de sa démarche et toucher un maximum de public. *«En agricole, on n'aime pas quémander… Miimosa est l'outil idéal mais il faut réussir à toucher le bon public, et pas uniquement son cercle proche, qui pour ma part, me soutient déjà énormément. C'est la principale difficulté, savoir à qui s'adresser, avoir du soutien… Il faut que ce soit vraiment préparé et surtout se réserver du temps pendant la collecte pour communiquer au maximum dessus»*.

Retrouvez le projet sur www.miimosa.com, la collecte se termine le 16 novembre.

ORIANNE MOUTON

Financement participatif : les clés pour se lancer

La Chambre d'agriculture de l'Yonne propose une formation d'un jour et demi sur le financement participatif. Connaître le financement participatif et ses différentes formes, adapter le type de financement à son projet, et connaître les risques possibles : Autant de thèmes abordés pour que le participant soit totalement à l'aise avec le concept et puisse se lancer.

Elle comprend un module à distance à suivre entre le 21 décembre et le 7 janvier 2018 et une journée en salle le 8 janvier 2019 à Auxerre. Olivier Bohn, conseiller d'entreprise spécialisé en financement participatif de la Chambre d'agriculture de la Moselle interviendra au cours de la formation, de même qu'une animatrice de la plateforme Miimosa.



Agriculture biologique

Produire son énergie pour accroître son autonomie

À la SCEA de la Pierre qui Vire, élevage de vaches et chèvres pour la production de fromage, Philippe Abrahamse a investi dans un méthaniseur.

«*Dans mon système, j'ai toujours voulu être le plus autonome possible*» c'est ce leitmotiv qui a poussé Philippe Abrahamse à installer un méthaniseur sur l'exploitation de la ferme de l'abbaye de la Pierre qui Vire à Saint-Léger-Vauban. Cette installation est le fruit d'une longue réflexion avec en ligne de mire la réduction de la dépendance aux énergies fossiles. C'est à la suite d'une réunion organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Yonne en 2005 que l'idée d'un méthaniseur germe. Toutefois elle ne prendra sa forme définitive qu'en 2010 sous l'impulsion de l'Ademe. Si le choix du méthaniseur s'est peu à peu imposé de lui-même, il a fallu étudier son dimensionnement et faire des choix. L'exploitant a donc choisi de ne pas produire assez de chaleur en hiver (en compensant avec une chaudière à plaquettes) pour ne pas gaspiller de la chaleur le reste du temps. En fonction depuis janvier 2012, l'unité produit 30 kWh d'électricité et le double en chaleur. Elle fournit toute l'année de l'eau chaude sanitaire à toute l'exploitation, notamment à la fromagerie et assure le chauffage en hiver.

S'adapter pour innover

L'innovation impacte souvent les exploitations en profondeur. Il a donc fallu anticiper en modifiant le bâtiment des vaches laitières pour produire du lisier. Les premiers travaux ont été la suppression d'une aire paillée pour construire des logettes, réduisant au passage le besoin de paille de l'exploitation. Le lisier n'étant pas suffisamment méthanogène pour assurer à lui seul le bon fonctionnement de l'unité ; Il fallait donc trouver une autre source d'approvisionnement. «*Je ne me voyais pas faire une culture dédiée, ce n'est pas ce que je recherchais*». C'est ainsi que Philippe Abrahamse s'est orienté vers de l'achat de «*déchets organiques*» pour faire fonctionner son installation. Aujourd'hui l'exploitation valorise 140 tonnes par an de résidus de grains de la Cocebi. «*Je ne voulais pas mettre n'importe quoi dans mon digesteur par ce que derrière c'est ce que j'épands dans mes champs*». Le digestat est valorisé directement sur les 130 hectares de prairies de l'exploitation et sur les cultures. «*Mes effluents sont à la base de mon système. J'ai été très attentif aux dimensions de stockage, hors de question pour moi d'aller épandre juste pour vider la fosse !*».


Philippe Abrahamse devant son épandeur à digestat.

Selon Philippe Abrahamse «*les réglementations n'arrêtent pas de changer et l'aide de la Fédé est précieuse pour informer et défendre les petites structures comme la mienne. Il y a de la place pour toutes les tailles de projets mais je tenais à avoir un outil à la taille de mon exploitation. J'espère même dans quelques années pouvoir condenser mon biogaz pour faire rouler ma flotte de véhicules*».

La ferme, qui va fêter cet été ses 50 ans de conversion en agriculture biologique, a donc encore des projets pour innover et augmenter encore l'autonomie et la résilience de son système.


Les résidus de graines de la Cocebi, qui viennent compléter l'approvisionnement du digesteur.

Marianne Ranque, FDSEA 89

Désherbage

L'herbe : un désherbant naturel

Thierry et Hélène Dapvril sont en bio depuis 15 ans. Pour maîtriser les adventices, ils ont fait le choix d'un système partiel à l'herbe.


Le choix de Thierry et d'Hélène, agriculteurs bios, pour gérer leur désherbage peut paraître cocasse mais il reste efficace.

Le désherbage des cultures est un des enjeux capitaux dans la détermination du rendement, d'autant plus en agriculture biologique. L'une des principales solutions reste l'utilisation d'outils mécaniques comme la bineuse ou la herse étrille. Or, les fenêtres d'utilisation de ce type de matériel restent très réduites et leur efficacité reste à démontrer sur certains sols. En agriculture biologique, les agronomes ont donc envisagé d'autres solutions comme la culture de l'herbe. C'est le cas de Thierry et Hélène Dapvril, exploitants polyculteurs-éleveurs en agriculture biologique depuis 15 ans à Champignelles et membre de la commission bio de la FDSEA.

■ **Agriculteurs bios depuis 15 ans, comment gérez-vous le désherbage ?**

Thierry Dapvril : «*L'exploitation sur laquelle nous nous sommes installés était déjà en agriculture biologique. Nous aurions pu à ce moment-là choisir de nous orienter vers l'agriculture conventionnelle, mais déjà l'utilisation des produits phytosanitaires commençait à être source de polémique. Il nous semblait évident que nous devions mettre en place un système optimisé et qui permettre de gérer l'aspect désherbage. Dans ce cadre nous avons choisi de «cultiver des vaches».*

■ ***«Cultivez les vaches», que voulez-vous dire ?***

Hélène Dapvril : «*Cette expression peut paraître provocatrice. Nous avons développé l'élevage sur notre exploitation uniquement parce que notre système de culture intègre l'herbe comme culture à part entière. Tête d'assolement, elle permet de jouer le rôle de désherbant. Nous semons, tous les trois ans, un tiers de notre surface en herbe. Celles-ci représentent un tiers de l'exploitation Les graminées entrent en concurrence avec les adventices, ce n'est que combiné au pâturage et à la fauche qu'elle peut jouer à plein ce rôle. Cette technique permet d'épuiser le stock des mauvaises herbes, d'optimiser l'effet souhaité. Dans un souci de rentabilité des pâtures, leur présence n'excède pas trois ans*».

■ **Et les vaches, une fois qu'elles ont joué leur rôle, que deviennent-elles ?**

T.D : «*Nous avons choisi d'élever des limousines, race rustique, qui est moins « difficile » dans son alimentation. Les vaches de réforme et les génisses qui ne passent pas en reproduction sont valorisées en bio par l'intermédiaire de la coopérative Unébio (Union des éleveurs bio). En ce qui concerne les broutards, ils sont valorisés en conventionnel en limitant au maximum les charges : nourris sous la mère, ils sont ensuite finis à l'herbe. Pour l'instant, la filière pour la valorisation en bio n'est pas encore développée*».

Propos recueillis par Sandrine Vatinelle, animatrice FDSEA 89

Élevage

À saisir… une opportunité “sciure” comme alternative à la paille

Plusieurs élevages de Côte d'Or ont expérimenté l'utilisation de la sciure en complément du paillage traditionnel. Bilan positif sur le plan technique comme sur le plan économique. Cette matière première disponible à La Roche-en-Brenil (21) est facilement accessible à de nombreux élevages des départements de Bourgogne limitrophes du Morvan.



Le camion à fond mouvant dépose directement son chargement de sciure dans la stabulation, ce qui limite les coûts et le temps de manutention.

En ces temps de renchérissement du prix de la paille et de rareté de la matière première, certains élevages cherchent – et trouvent – des solutions permettant de limiter la facture du paillage. Plusieurs élevages de Côte d'Or se sont ainsi rapprochés d'une entreprise située à La Roche-en-Brenil, JRS Fiber Brenil, qui dispose d'un important stock de sciure à écouler. Cette impressionnante montagne de sciure peut représenter une alternative économique et écologique intéressante pour des exploitations d'élevage en mal de paille pour garnir les stabulations. Le Gaec de la Croix Cargeot, situé à Saint-Martin de la Mer, à quelques encablures de La Roche en Brenil, n'a pas hésité à tester cette matière première, au coût particulièrement attractif. Un test important comme le souligne Jean-Pierre Fleury, qui indique que les responsables professionnels et les marchands de paille craignent que l'offre paille se raréfie au point de ne plus pouvoir répondre à une demande en forte hausse ces dernières semaines. 4 camions chargés de 30 t de sciure, ont comblé les besoins en litière du Gaec, à raison d'une vingtaine de centimètres de sciure en fond de stabule, complétés par *«un léger paillage»*. La sciure est livrée, départ usine, au tarif de 15 € la tonne. Le transport étant assuré par une autre entreprise située à Autun (71) disposant de camions à fond mouvant, ce qui permet de déposer la marchandise directement dans la stabulation, quand elle est facilement accessible.



Le Gaec de la Croix Cargeot s'est fait livrer 4 camions de sciure, à raison d'une trentaine de tonnes par camion.



Dans une case à vaches où la sciure a été grattée au bout de deux semaines pour tester son pouvoir absorbant, le test est concluant, les fibres remplissent parfaitement leur office.

Bilan globalement positif

Une quinzaine de jours plus tard, le dispositif donne toute satisfaction, la litière reste sèche et les animaux ne sont nullement perturbés par le changement de la matière première de base. L'opération peut être entreprise soit avant l'entrée des animaux dans les bâtiments, soit au moment d'un curage. 15 à 20 centimètres de sciure apparaissent suffisants pour une utilisation optimale. Le léger paillage semble même superflu à certains éleveurs, qui ont décidé d'en faire l'impasse. Mathieu Munari, acheteur bois et commercial de la société JRS Fiber Brenil, détentrice de la sciure, explique que les trois élevages ayant testé la sciure en sont parfaitement satisfaits. Le produit a déjà été séché, ce qui a permis d'éliminer une grande partie de la résine. Cette sciure destinée à alimenter la chaudière biomasse est exclusivement issue «bois nobles». Elle est «facile à utiliser» et la fibre «souple» dispose «d'un grand pouvoir absorbant». Point non négligeable pour Mathieu Munari «la fibre se dégrade facilement et peut donc se composter sans problème». Le tas de sciure disponible actuellement, même important, est appelé à disparaître, autant que cette opportunité profite aux éleveurs de la zone qui galèrent à la recherche de paille. *«Premiers arrivés, premiers servis»*, averti le représentant de GRS Fiber Brenil, la matière est disponible, mais la montagne de sciure risque de fondre rapidement…

Anne-Marie Klein

Personne à contacter : Mathieu Munari au 07 75 10 72 02.

Zoom sur JRS Fiber Brenil FR

Le groupe JRS installé depuis deux ans sur le site de La Roche-en-Brenil est l'une des installations de production les plus modernes d'Europe. JRS Fiber Brenil fabrique des produits à base de fibres végétales issues de matières premières bois locales. L'entreprise inscrit son activité dans une démarche écologique à haute valeur environnementale : les matières premières végétales proviennent exclusivement de la région. Un générateur d'air chaud biomasse utilise des sources d'énergie renouvelables afin de produire de la chaleur. L'entreprise est spécialisée dans la fabrication de toutes sortes de litières pour animaux. Des litières à base de fibres végétales innovantes, à destination des chats domestiques, mais aussi des chameaux de Dubaï… Outre cette activité principale, le groupe fabrique également des pellets de chauffage à partir de matières premières locales, pour des installations de chauffage individuelles et collectives ; ainsi que d'autres produits spéciaux à base de fibres de bois pour différentes applications dans les domaines industriels et techniques. JRS Fiber Brenil souhaite s'implanter durablement sur ces territoires du Morvan en initiant des partenariats avec les acteurs locaux et notamment les agriculteurs. La sciure disponible actuellement représente une opportunité, tout comme un autre projet à l'étude concernant l'utilisation des cendres produites par l'activité industrielle. Des cendres issues de la combustion de “bois nobles” exclusivement, “au potentiel P et K important”, qui pourraient être mises à disposition des agriculteurs de la zone.

Nièvre Du bois plaquette en litière

Au regard de l'urgence de certains éleveurs en recherche de matière pour pailler les animaux, ONF Énergie propose aux éleveurs intéressés de déchiqueter des piles de bois relativement sèches (25 à 30% d'humidité) qui étaient destinées aux grosses chaufferies mais qui tardent à être vendues faute de débouchés suffisant. ONF Énergie propose de broyer et livrer par camion cette plaquette jusqu'à 50 à 70km et aux alentours de 70€ H.T/tonne. Cette plaquette est utilisable dès le broyage car il s'agit de billons ou têtes de chênes ayant séchés en tas qui ne fermenteront pas un fois déchiqueté. Contactez : Jimmy Equenot (ONF Énergie) Responsable d'Agence Grand Est, au Tel : 06 22 32 66 64 ou par mail jimmy.equenot@onf.fr
Précaution : pour être dans une capacité d'absorption convenable au regard du tarif demandé, une humidité de 25 à 30% maximum est requise. Vérifier que les tas de bois que l'on vous propose soient secs et donc aient été abattus il y a 1,5 à 2 ans. Conseiller Énergie: Étienne Bourgy (Chambre d'agriculture de la Nièvre), 03 86 93 40 18 ou par mail etienne.bourgy@nievre.chambagri.fr

Sécheresse

La Région et les Départements confirment les modalités d'intervention pour l'aide d'urgence

Après les mesures prises au niveau européen et l'augmentation des taux des avances sur les aides Pac (70 %) et ICHN (85 %), la valorisation des jachères et les mesures dérogatoires pour les cultures dérobées, après les annonces du ministre de l'Agriculture avec le dégrèvement partiel de la taxe sur le non-bâti (TFNB), les dérogations à certaines obligations concernant la directive nitrates, l'enveloppe (insuffisante) pour le report ou l'allègement des cotisations sociales et l'accélération du dispositif des calamités agricoles, la Région, avec l'accord des Conseils départementaux, devrait valider, lors de la prochaine commission permanente, les modalités précises d'intervention pour les aides sécheresse, d'un montant total de 10 millions d'euros.



Un plan opérationnel un mois après l'annonce

Moins d'un mois après l'annonce, si tout se passe bien lors de la commission permanente du 15 novembre prochain, la Région Bourgogne Franche-Comté, avec les conseils départementaux, présentera le dispositif prévu avec les principes d'attribution.

Aide d'urgence de 5 millions d'euros

L'aide sera attribuée au cheptel de souche femelle uniquement. L'éligibilité sera fondée sur les critères des aides couplées Pac pour les bovins, ovins et caprins ainsi que les équins agricoles.
Sont éligibles les élevages répondant aux critères ci-dessous :

- bovins : élevages détenant au moins 10 vaches éligibles ou 3 vaches éligibles et 10 UGB de vaches, brebis et chèvres
- caprins : élevages détenant au moins 25 chèvres éligibles
- ovins : élevages détenant au moins 50 brebis éligibles
- équins : sont éligibles les exploitations dans lesquelles l'activité d'élevage est dominante, sur la base du chiffre d'affaires des trois dernières années.

Les éleveurs sous AOP de la zone *«plateaux supérieurs et montagne»* du Doubs et du Jura, or jeunes agriculteurs, ne peuvent pas bénéficier de la mesure.
L'aide forfaitaire à l'UGB sera accordée sur simple déclaration de l'éleveur. Elle devra comporter : le nom et l'adresse du demandeur, le numéro de SIRET, l'attestation de minimis, les coordonnées bancaires et, pour les sociétés, l'extrait K-bis et les statuts.

Montant de l'aide

L'aide est calculée sur la base d'un montant forfaitaire à l'UGB. En fonction du département dans lequel se trouve le siège de l'exploitation, le montant moyen a été calculé à partir du taux de perte des petites régions agricoles (données Isop).

Aide au stockage de 5 millions d'euros

Par ailleurs, une intervention supplémentaire est prévue dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), avec une intervention supplémentaire des départements à hauteur de 2,5 millions d'euros et un financement du FEADER en complément.
Pour bénéficier de cette mesure, il faudra utiliser la procédure habituelle d'appel à projets liée aux bâtiments d'élevage, via le site de la Draaf.

L'importance de la calamité enfin prise en compte

Le dispositif a été élaboré en tenant compte des contraintes de la loi NOTRe. Les différentes demandes de la profession ont été acceptées : utiliser le taux de perte au 20 octobre, intégrer les premiers plateaux du Doubs et du Jura, ne pas exclure les zones de l'Yonne qui n'avaient pas de données,…
Lors des réunions de concertation, Christian Decerle, président de la Chambre d'agriculture, *«a remercié les conseils départementaux et la Région pour avoir uni leurs efforts afin de mettre en place un plan efficace»*.
Frédéric Perrot, président de la FRSEA, a reconnu *«que cette mobilisation régionale, au-delà des interventions qui sont retenues, aura eu le mérite de débloquer la situation et de sensibiliser le ministère sur l'importance de cette calamité, en particulier en Bourgogne Franche-Comté et dans le Grand Est»*.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la FRSEA Bourgogne Franche-Comté : 03 81 54 71 60.

LA FRSEA

Le montant de l'aide à l'UGB s'élèvera à :

Département	Montant /UGB éligible
Côte d'Or	5,57 €
Doubs	7,09 €
Jura	9,10 €
Nièvre	5,46 €
Haute-Saône	9,25 €
Saône-et-Loire	5,13 €
Yonne	4,78 €
Territoire de Belfort	8,03 €

Les départements qui souhaitent compléter l'aide d'urgence pourront le faire en top-up.



Sortie du glyphosate

Les ministres mettent l'accent sur l'accompagnement

Auditionnés par la mission d'information commune de l'Assemblée nationale sur le suivi de la stratégie de sortie du glyphosate, le 8 novembre, les ministres de l'Agriculture et de la Transition Écologique et solidaire ont réaffirmé la volonté du Gouvernement d'interdire le produit d'ici trois ans, en s'appuyant sur une démarche de responsabilisation des acteurs et sur l'accompagnement des agriculteurs.

Après l'annonce d'un plan de sortie du glyphosate, le 22 juin, et les débats houleux dans le cadre de la loi Egalim dans laquelle l'interdiction du glyphosate n'a finalement pas été inscrite, une mission d'information commune sur la stratégie de sortie du glyphosate a été mise en place à l'Assemblée nationale le 27 septembre. Présidée par le député Julien Dive (LR), avec pour co-rapporteurs Jean-Baptiste Moreau (LREM) et Jean-Luc Fugit (LREM), la mission a mené sa première audition le 8 novembre, avec les ministres de l'Agriculture et de la Transition Écologique, Didier Guillaume et François de Rugy. Si ces derniers ont rappelé la trajectoire, à savoir une interdiction du glyphosate dans les trois ans pour la majorité des usages, et totalement avant 2022, ils ont réaffirmé l'importance d'accompagner les différents utilisateurs (agriculteurs, mais aussi la SNCF, qui n'a pour l'instant pas d'alternative équivalente en matière d'efficacité et de coût pour désherber les voies) dans la recherche et la mise en place de solutions. «*L'agriculture française doit être en capacité de continuer à nourrir la France et à exporter, mais avec des produits sûrs, tracés*», a insisté Didier Guillaume, pour qui «*la sortie du glyphosate est irréversible, mais elle ne peut pas se faire sans un accompagnement des agriculteurs au changement*». En effet, si l'usage de l'herbicide est déjà interdit pour les collectivités locales et pour les particuliers, pour l'agriculture ce n'est «*pas le même enjeu*», a également soutenu François de Rugy. «*Il s'agit d'une transformation profonde des modes de production agricole*», a-t-il précisé, ajoutant qu'il «*faut le dire aux Français*».

Rôle des filières

Sur 800 000 tonnes de glyphosate utilisées dans le monde, la France en consomme 8 800 t (sur 27 000 tonnes d'herbicides au total), et si l'usage a augmenté entre 2009 et 2014, on a assisté à une baisse de 7 % entre 2014 et 2017, a rappelé le ministre de la Transition Écologique et solidaire. La viticulture, l'arboriculture et les cultures céréalières sont les plus consommatrices de glyphosate, même si la transition est en cours. Car les agriculteurs sont à pied d'œuvre : «*des démarches de progrès ont déjà été engagées par la filière agricole*», a souligné Didier Guillaume qui a salué «*le travail mené par la FNSEA avec un contrat de solutions*». «*Il faut regarder, tester et évaluer ce qu'il (ndlr : le syndicat agricole) propose*», avant de passer par voie réglementaire, estime le ministre de l'Agriculture. En outre, ces efforts doivent être économiquement valorisés, notamment par l'aval : «*le plan de sortie ne passera pas sans l'engagement de la grande distribution*», a insisté Didier Guillaume. Pour imager ces surcoûts, François de Rugy évoque ce qu'il a constaté lors d'un récent déplacement en Gironde : pour désherber mécaniquement 40 ha de vigne, il faut cinq semaines, contre une semaine en utilisant du glyphosate. «*Ramené à la bouteille, le surcoût est de 50 centimes*», un coût qui ne peut pas toujours être accepté par le client, par exemple si le vin est vendu 2,50 € la bouteille. C'est pourquoi «*il faut auditionner les filières*», a rappelé Didier Guillaume, pour que les spécificités et les contraintes de chacune soient connues et comprises.

Le plan de sortie en cours de déploiement

Les ministres ont également indiqué l'avancement d'un certain nombre d'actions contenues dans le plan de sortie du glyphosate. Ainsi, un centre de ressources recensant les solutions existantes alternatives au glyphosate sera accessible avant la fin de l'année. Parallèlement, une cartographie des données d'achat et de vente de glyphosate sera rendue publique avant 2019. L'Anses a été saisie concernant la révision des autorisations de mise en marché des produits à base de glyphosate – 198 produits en contiennent, a précisé le ministre de l'Agriculture, et 58 demandent leur renouvellement. Un renouvellement qui ne sera accordé que si aucune alternative n'est identifiée, et ces nouvelles autorisations ne dépasseront pas le 31 décembre 2020. Par ailleurs, les mesures d'accompagnement comprises dans le plan Ecophyto 2+ seront renforcées, et une nouvelle version va être soumise à la consultation publique dans les prochains jours, ont indiqué les ministres. Le projet de loi de finance pour 2019 comprend en outre une mesure augmentant la taxation des produits phytosanitaires. Pour coordonner l'ensemble de ces actions, un coordinateur interministériel sera nommé, le préfet Pierre-Etienne Bisch (qui a présidé le Comité de rénovation des normes en agriculture, le Corena). La mission d'information a prévu d'auditionner de nouveau les deux ministres dans quelques mois.

ACTUAGRI

Énergie verte

Avril lance Oleo100, un carburant 100 % végétal, renouvelable et français

Le groupe Avril a annoncé le 8 novembre le lancement d'un nouveau carburant 100 % végétal, issu du colza français, assurant des performances identiques au gazole. Le déploiement est en cours auprès des flottes captives.

«*Oleo100 est un carburant 100 % renouvelable, fabriqué à partir de graines françaises, dans des usines françaises. L'agriculture apporte une solution au développement durable et à la transition écologique, avec un carburant fait dans nos fermes !*» s'est réjoui Arnaud Rousseau, président d'Avril et agriculteur en Seine et Marne, lors du lancement d'Oleo100 le 8 novembre. Cette nouvelle énergie présente de nombreux atouts. Du point de vue économique, d'abord, elle permet de mieux rémunérer les producteurs de colza, en utilisant l'huile alors que la production française est excédentaire, le tout au même coût que le gazole, pour des performances équivalentes en matière d'autonomie, de puissance et de tenue au froid, précise Kristell Guizouarn, directrice Énergies nouvelles chez Avril. Du point de vue environnemental, ce carburant permet de réduire d'au moins 60 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport au gazole fossile, pour un bilan carbone 2,5 fois meilleur. Il permet par ailleurs de réduire jusqu'à 80 % les émissions de particules fines et ultra fines, indique le groupe Avril. En assurant des débouchés complémentaires aux producteurs de colza, Oleo100 permet également de lutter contre les importations de biodiesel argentin ou de palme, incorporés dans les biocarburants français et beaucoup moins durables, tout en encourageant les co-produits du colza, à savoir les protéines végétales, alors que la France n'est pas autonome en la matière.

Une cible, les flottes captives en renouvellement

Oleo100 est la seule déclinaison française du B100, carburant


Réussir.

normalisé au niveau européen, depuis quinze ans, et autorisé en France depuis le 29 mars 2018. Cette autorisation récente a permis le lancement d'Oleo100, à destination des flottes captives (transporteurs routiers, collectivités, bennes à ordure etc.) qui disposent de cuves de stockage. Une usine du groupe (près de Rouen) peut actuellement produire Oleo100, mais trois ou quatre seront en capacité de le faire si nécessaire. Le nouveau carburant est donc immédiatement disponible pour les véhicules homologués B100, et seules quelques modifications sont nécessaires pour adapter les flottes existantes roulant au diesel et non homologuées. Avril, qui s'occupe pour la première fois de la distribution d'un produit, accompagne ses clients dans ce processus, et fournit même gratuitement une cuve de stockage supplémentaire quand les clients n'en ont qu'une seule et que seule une partie de leur flotte est adaptée à Oleo100. Le groupe vise essentiellement le déploiement de cette énergie lors du renouvellement des flottes, sachant qu'un camion a une durée de vie d'environ quatre ans, pour se développer dans les prochaines années à hauteur de quelques centaines de milliers de tonnes. «*Pour le client, c'est l'assurance d'une énergie issue à 100 % de colza français, 100 % renouvelable, tracée, avec une devise : vous ne changez rien, mais ça change tout*», notamment pour les producteurs, explique Jean-Philippe Puig, directeur général d'Avril. Le développement d'Oleo100 s'est fait avec le soutien du Gouvernement qui a autorisé le B100 au printemps et accordé une fiscalité équivalente à celle des énergies durables comme le gaz ou l'électricité. «*Nous, on apporte le produit, à présent est-ce que politiquement, il y a une volonté d'accompagner le mouvement, c'est la question*», indique Arnaud Rousseau.

Quant à un éventuel développement pour alimenter les tracteurs et machines agricoles fonctionnant actuellement au gazole, «*on aimerait bien*», explique le président d'Avril, mais certains freins restent à lever, car il n'y a pas forcément de cuves de stockage dans les fermes, et le secteur agricole ne devrait pas être soumis aux taxes supplémentaires sur le gazole, prévues par le projet de loi de finances, ce qui limite donc la demande en matière de carburant alternatif.

ACTUAGRI

Semis direct

Une journée pour approfondir la gestion de la flore adventice

Le GIEE Magellan en partenariat avec Terres Inovia et la Chambre d'agriculture de la Nièvre ont organisé une journée technique sur le thème du semis direct. Un événement suivi par plus de 200 personnes.



Jérôme Séguinier, président du GIEE Magellan (micro en main) aux côtés de Stéphane Cordeau de l'Inra de Bordeaux.

Il y avait foule ce vendredi 9 novembre à la salle des fêtes de Sully-la-Tour pour suivre la journée technique consacrée au semis direct. Pour Jérôme Séguinier, le président du GIEE Magellan *«cette journée est une réussite. Les participants sont venus de toute la France. Plus les années passent, plus il y a de monde à nos journées. C'est une grosse satisfaction»*. Cette journée a débuté par une conférence de Stéphane Cordeau chercheur dans l'UMR Agroécologie, à l'Institut National de la Recherche Agronomique de Dijon.

L'objectif de sa présentation était de voir comment on peut réguler la flore adventice. Ce spécialiste étudie la question depuis 6 ans à l'Inra et lors d'une année aux États Unis (Université de Cornell, NY). Dans un premier temps, il a souhaité démentir quelques résultats publiés récemment au sujet de la relation entre présence d'adventices, rendement des cultures et utilisation des herbicides. Ces derniers n'augmentent pas le rendement mais visent plutôt à réduire les adventices pour préserver le potentiel de rendement. Gérer les adventices reste une priorité, même dans les systèmes à bas niveau d'herbicide.

Le premier point de sa présentation concernait la perturbation du sol. Globalement, moins l'agriculteur travaille le sol, moins la flore adventice a de chances de germer et lever. Arrêter de travailler le sol, c'est modifier l'habitat des adventices ayant co-évolué avec 10 000 ans d'agriculture et de travail du sol. Photos et résultats d'essai à l'appui, Stéphane Cordeau a également insisté sur l'intérêt de laisser les adventices en surface. C'est le cas souvent en semis direct.

Le deuxième point de l'intervention de Stéphane Cordeau : *«Concurrencer les adventices en couvrant les sols»*. Plusieurs techniques existent alors : faire plusieurs couverts en inter-cultures (été, hiver), ou couvert permanent (comme le pratique le GIEE Magellan). Il est possible de détruire le couvert et de laisser agir un mulch vivant ou mort pour couvrir le sol. Le choix variétal de la culture suivante peut aussi s'orienter vers des variétés plus compétitives. *«Toutes ces pratiques sont intéressantes à condition que l'agriculteur ne gratte plus le sol. Le fait de regratter favorise la germination des adventices»* explique Stéphane Cordeau. Néanmoins, les couverts ne sont efficaces que lorsqu'ils sont très développés et s'installent plus vite que les adventices. Retournant la fable de La Fontaine il précise : *«quand il s'agit de concurrencer des adventices, rien ne sert d'arriver à point, il faut courir (il faut couvrir) !»*

La compétition pour les ressources aériennes et souterraines dépend de la densité des individus, de la diversité des espèces (caractéristiques biologiques), de l'aptitude des espèces à prélever les ressources, de leur durée de co-occurrence et du niveau et de la diversité des ressources disponibles. *«Si les conditions sont limitantes, et c'est souvent le cas en inter-cultures, la compétition est forte»*.

Une plateforme pour étudier l'agroécologie : CA-SYS

Récemment l'Inra de Dijon a lancé une plateforme de recherche et d'expérimentation en agroécologie à différentes échelles appelée CA-SYS. L'objectif est de concevoir des systèmes agricoles sans pesticides en se servant de la diversité (cultivée et sauvage) comme moyen de production, de tester leur faisabilité et d'évaluer leurs performances. Rappelons que la France s'est engagée à supprimer le glyphosate d'ici trois ans. Ce type de plateforme sert donc à expérimenter des systèmes en ruptures fortes et à trouver des solutions plus raisonnées. Cette plateforme va donc étudier deux voies d'agriculture en quatre systèmes de cultures. C'est-à-dire des systèmes sans labour comme le semis direct, qu'il soit permanent (perturbation minimale du sol) ou non-permanent (avec scalpage des couverts et désherbage mécanique), et des systèmes avec labour et autre travail du sol avec ou sans azote minéral exogène. C'est donc l'ensemble du domaine expérimental de l'Inra de Dijon (Domaine d'Époisses à Bretenière, 21) qui passe en agro-écologie sur 125 ha. *«Ces études ont vocation à durer au-delà d'une dizaine d'années pour évaluer les équilibres écologiques et la performance des systèmes»*. Cette plateforme co-construite avec le monde agricole se veut collaborative jusqu'au bout : *«L'objectif est d'ouvrir les portes au plus grand nombre pour des visites au bout du champ et d'échanges sur les résultats, afin de partager les réussites et les échecs, sources d'inspiration pour chacun»* explique Stéphane Cordeau.

THÉOPHILE MERCIER

Une après-midi de démonstration

Après la conférence de Stéphane Cordeau et un repas partagé en commun, les participants étaient invités à assister à des démonstrations de semis en semis direct dans une parcelle de pois d'hiver avec des semoirs à dents, à disques droits et à disques inclinés. *«Le but est de comparer les semis des différentes machines agricoles»* explique Amaury Fichot, conseiller Grande Cultures à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre. *«Ces tests nous servent ensuite à mesurer la dynamique de levée et la qualité d'implantation des pois d'hiver. L'idée est de semer sans trop bouleverser le sol en respectant la technique du semis direct»* conclu le conseiller.


La journée s'est prolongée par des démonstrations de semis en semis direct.



Diversification

De grandes étapes à suivre pour construire une activité équine

Avant d'ouvrir une structure équestre, diverses étapes sont à prendre compte. Il est important de se poser les bonnes questions, au bon moment et de respecter certaines démarches.

Une démarche à l'installation en filière équine ne s'improvise pas. La motivation, même si elle est essentielle, ne suffit pas. Les questions préalables à se poser sont nombreuses, tout comme les démarches administratives, indispensables à la réalisation d'un projet dans le respect des cadres réglementaires. *«Plusieurs étapes sont à considérer pour créer son entreprise et ainsi passer de l'idée au projet»*, souligne Émilie Rivière, conseillère spécialisée équins à la Chambre régionale d'agriculture du Grand-Est.

Une installation en plusieurs temps

Étape 1 : Organiser, structurer ses idées. *«Il est important d'engager en premier lieu une réflexion personnelle sur ses attentes, ses moyens, en se posant trois questions : ai-je les compétences (diplôme, expérience, technicité, relationnel) pour développer l'activité souhaitée ? Ai-je la capacité financière (moyens financiers, investissement prévu) ? Et bien-sûr, quels sont mes objectifs de rémunération et de qualité de vie ? Si le porteur de projet a besoin d'une formation complémentaire, il faut l'anticiper au début du projet. Prendre contact avec le point d'accueil installation représente donc le point de départ pour réaliser un autodiagnostic et faire le point. Les Chambres d'agriculture, les associations locales et équi info sont autant de structures qui peuvent venir en soutien au futur installé»*, souligne la conseillère.

Une fois ce point mené à bien, il sera nécessaire pour l'étape 2 de trouver un terrain et des locaux adaptés à son projet. L'implantation doit être stratégique et compatible avec les activités envisagées. Si le projet concerne plus une activité d'élevage, les pâtures et terrains nécessaires à l'installation peuvent se situer en dehors des bassins de populations. A l'inverse, s'il se tourne davantage vers de l'enseignement, il est préférable de trouver une implantation proche d'un bassin de population avec un axe routier pour desservir la structure. *«Je conseille de rencontrer la SAFER en amont et de mettre l'accent sur le caractère professionnel du projet. Le porteur de projet peut également trouver de l'aide auprès de notaires, d'agences immobilières, du répertoire départemental à l'installation mais ne doit pas pour autant négliger son réseau pour saisir une éventuelle opportunité»*.

Attention à la viabilité économique

L'étape 3 concerne la viabilité économique. La réalisation d'une étude de marché est indispensable pour connaître la concurrence et l'adéquation entre l'offre et la demande. *«Il faut tenir compte de la conjoncture des activités que l'on souhaite développer avant de bâtir un prévisionnel (calcul du chiffre d'affaires, évaluer les charges). Ne pas oublier ensuite de chiffrer son besoin en investissement. Pour cela, il est possible de se faire aider que ce soit par les Chambres d'agricultures, les centres de gestion ou centres de formation. Il est également judicieux de s'appuyer sur les travaux du réseau Références qui fournit de nombreuses données économiques sur les thématiques liées à la gestion de l'entreprise»*.

Arrive ensuite l'étape 4 qui consiste à s'assurer de la conformité du projet avec la réglementation en vigueur. La première à satisfaire étant la réglementation agricole. En effet, hors cas particulier, les activités équines sont considérées comme activité agricole et sont donc soumises à autorisation ou déclaration d'exploiter. Le dossier est ainsi à monter dans les premiers moments de l'installation et à envoyer à la direction départementale des territoires (DDT). Il faut par la suite s'assurer d'être en conformité avec la réglemention générale (urbanisme, sécurité) et dans certains cas répondre à des réglementations spécifiques (établissement qui reçoit du public). Le porteur de projet peut alors se tourner vers la DDT, les Chambres d'agriculture, les centres de gestion, la direction de la cohésion sociale et de la protection des populations.


C. Delisle

Si le parcours à l'installation peut être long, une installation bien préparée est une installation réussie.

Se préparer au démarrage

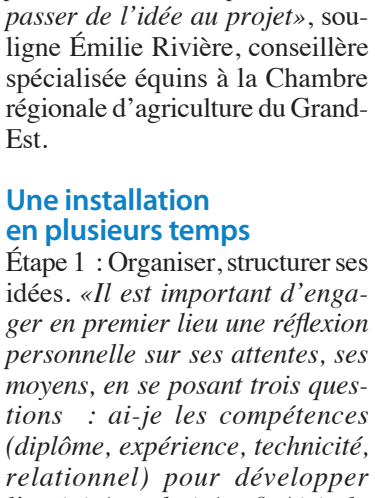
Étape 5 : il est nécessaire de se préparer à la vie de la société, pour être prêt quand l'entreprise va démarrer. Cette dernière fait appel à trois domaines de droit : le juridique (statut), le fiscal (régime fiscal, régime de TVA) et le social (statut MSA). *«Se passer d'un juriste n'est pas une économie à faire. Il est également approprié de recourir si besoin à un fiscaliste, aux centres de gestion, à la MSA et aux Chambres d'agriculture»*.

Enfin, l'étape 6 concerne la réflexion à engager d'un point de vue financier (autofinancement, emprunts, aides). *«Les banques comptent aujourd'hui beaucoup sur l'autofinancement. Plusieurs subventions sont également possibles. Il existe des dispositifs régionaux ou départementaux pour l'installation ou l'investissement, ainsi que des aides «jeune agriculteur»*. Le conseil du cheval, les Chambres d'agriculture, les centres de gestion, les conseils régionaux et départementaux peuvent apporter une aide.

«En dernier lieu, après une ou deux années de parcours à l'installation et l'obtention d'un terrain, d'un financement, d'un statut juridique, d'une autorisation d'exploiter, il faut déclarer son entreprise au CFE (centre de formalité d'entreprise) des Chambres d'agriculture afin d'obtenir un n° Siret. Je conseille par ailleurs de déclarer, dès la première année, ses surfaces en herbe exploitées, à la Pac».

Si le parcours est parfois difficile, il ne se fait pas seul. De nombreux partenaires sont là, à l'écoute et à la disposition du porteur de projet pour l'aider à le concrétiser.

Cyrielle Delisle



Chronique ovine

Transformer une stabulation en bergerie

Lors d'une installation ou d'une nouvelle orientation de l'exploitation, la solution d'aménager un bâtiment existant est à envisager, notamment au niveau économique. S'il s'agit d'aménager une ancienne stabulation pour vaches laitières, la nature des sols est l'un des premiers éléments à prendre en compte. Par exemple, les caillebotis sont-ils suffisamment résistants pour le passage d'un tracteur ? Si c'est le cas, il est alors possible de couler une chape de béton de 10 cm, afin que cette aire soit destinée à la surface paillée ou au couloir d'alimentation.

Si ce n'est pas le cas, il faut alors combler la fosse avec du remblai. Les différences de niveaux sont les seconds éléments du diagnostic. En effet, les sols restent les points clés qui conditionnent fortement les possibilités de réaménagement et en déterminent le coût.

Des marches et des pentes

La hauteur des marches varie de 20 à 40 cm. Si elle ne dépasse pas 20 cm, il est recommandé de la laisser en l'état. Si elle dépasse 20 cm, il faut alors prévoir une table d'alimentation ou bien deux niveaux d'aire paillée dans la future bergerie. Par ailleurs, seule une pente de l'ordre de 1 à 3% (cas des logettes en général) peut être laissée en l'état. D'autres postes sont également importants à prendre en compte, mais des solutions d'adaptations sont alors plus faciles à trouver (bardages, circuit d'eau…).



Un exemple d'aménagement d'une ancienne stabulation pour vaches laitières en bergerie.

Pour en savoir plus et consulter des exemples d'aménagements, vous pouvez consulter la fiche technique : *«Une bergerie aménagée dans une ancienne stabulation pour vaches laitières»* sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/Ciirpo)



Juridique

Comment mettre en place les tickets Cesu ?

Le ticket Cesu (Le Chèque Emploi Service Universel) permet de rémunérer la plupart des travailleurs à domicile (femme de ménage, garde d'enfant, jardinier….). Il permet à tout salarié d'accéder aux services à la personne. L'entreprise bénéficie d'une fiscalité avantageuse : exonération des charges sociales, crédit d'impôt

Les dirigeants d'entreprise (gérants, professions libérales et les travailleurs indépendants) peuvent en bénéficier eux-aussi à condition toutefois que l'ensemble des salariés reçoivent la même aide accordée selon les mêmes modalités.

Qu'est-ce que le ticket Cesu ?

Le Chèque Emploi Service Universel est un moyen de paiement dédié au règlement de services à la personne, effectués à domicile (ménage, assistance informatique et internet, assistance administrative, jardinage et petit bricolage…) ou en dehors (garde d'enfants en crèche ou assistance maternelle, soutien scolaire…).

Qui peut bénéficier du Cesu ?

Pour les entreprises et sociétés n'employant pas de salariés, le chef d'entreprise ou les mandataires sociaux peuvent s'allouer cette aide sans autre condition.

En revanche, pour les entreprises et sociétés employant des salariés, l'aide ne peut bénéficier au chef d'entreprise ou aux mandataires sociaux que si tous leurs salariés en bénéficient selon les mêmes règles d'attribution.

Quels sont les avantages pour l'employeur ?

Le Cesu préfinancé permet d'améliorer la politique sociale de l'entreprise tout en bénéficiant d'avantages fiscaux importants :
la dépense est intégralement déductible du résultat fiscal,
les aides versées par l'employeur pour le financement de services à la personne ne sont pas soumises aux cotisations sociales, dans la limite d'un plafond annuel de 1830€ par bénéficiaire.
l'entreprise bénéficie d'un crédit d'impôt de 25 % sur les aides versées. Le montant maximum de ce crédit d'impôt est fixé à 500 000 euros par an.

Exemple pour entreprise soumis à l'IS:

Pour un abondement de 100 € de Ticket Cesu pour un salarié représente un coût réel de 47 € pour l'entreprise soit :
28% d'IS économisé : 28€
Crédit impôt de 25% : 25€

Quel intérêt pour les Salariés

Comme il n'y a pas de cotisations sociales, le salarié perçoit 1830€ net. Et comme, cette aide n'a pas le caractère de rémunération, elle n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu pour le salarié.

Comment mettre le Cesu en place ?

Il suffit de respecter cette simple procédure.
- Définir le périmètre du Cesu : sa valeur en euros, le montant de votre participation (en partie ou en totalité), les services concernés (garde d'enfant uniquement ou tous les services disponibles), les critères d'attribution (selon la situation familiale, un seuil de salaire, etc.). Attention, les critères d'attribution ne doivent pas être discriminatoires. Le Cesu peut être cofinancé et géré soit par l'entreprise seule, soit par le comité d'entreprise seul, ou encore conjointement.
- Choisir l'émetteur de Cesu. Ils sont commercialisés par l'un des six émetteurs habilités par l'Agence nationale des services à la personne (voir liste ci-dessous). Ils les fabriquent pour votre compte et vous accompagnent dans la mise en place du dispositif (choix des critères, périodicité, communication pour le lancement, etc.).
- Communiquer aux bénéficiaires (vos salariés) : expliquez-leur le fonctionnement, les avantages.
- Remplir l'attestation annuelle : chaque bénéficiaire doit recevoir en fin d'année le récapitulatif du montant des aides attribuées.

Cesu papier ou dématérialisé ?

Le Cesu est disponible sous la forme classique papier, mais aussi en version dématérialisée, via une plateforme mise en place par l'émetteur. Le dispositif fonctionne comme un compte en ligne et permet de gagner du temps sur la mise en place et la gestion, pour le financeur, les collaborateurs et les intervenants.

Les 6 émetteurs de Cesu
Edenred, Domiserve, La Banque Postale, Sodexo, Domalin(Natixis), Chèque domicile.

Alexandra Munnier
Expert-comptable associée
Chez Aucap-Terravea

Licenciement économique et élections professionnelles

Un employeur ne peut pas procéder à un licenciement économique régulier s'il n'a pas accompli les diligences nécessaires à la mise en place des représentants du personnel alors qu'il y est tenu.

Les dispositions de l'article L.1235-15 du Code du travail sont claires : une procédure de licenciement économique dans une entreprise où la mise en place des institutions représentatives du personnel est obligatoire est irrégulière, si ces dernières n'ont pas été mises en place ou si aucun PV de carence n'a été établi.

Rappelons pour mémoire que la mise en place du comité social et économique n'est obligatoire que si l'effectif d'au moins 11 salariés est atteint pendant 12 mois consécutifs. Ses attributions diffèrent alors selon la taille de l'entreprise (plus ou moins de 50 salariés). Il arrive cependant qu'aucun candidat ne se présente lors de l'organisation des élections professionnelles. Dans cette hypothèse, l'employeur doit établir un procès-verbal de carence et l'adresser à l'inspection du travail. Il est alors en règle avec ses obligations en la matière.

La cour de cassation a récemment eu l'occasion de se pencher sur une affaire relative à ce sujet. Elle concernait le responsable commercial d'une société qui a été licencié pour motif économique. Dans cette entreprise, l'employeur n'avait pas pris le soin d'organiser les élections professionnelles : il n'y avait donc pas de représentants du personnel et aucun PV de carence n'avait été établi. Suite à ce licenciement et estimant qu'il avait subi un préjudice, le salarié a saisi le conseil de prud'hommes en demandant des dommages-intérêts. L'affaire est allée devant la Cour d'appel qui a bien reconnu que l'employeur n'avait pas rempli des obligations, mais a néanmoins débouté le salarié de sa demande, considérant qu'il ne justifiait pas de la réalité d'un préjudice.

Cette décision a été cassée par la Cour suprême qui a considéré à juste titre que le non-respect par l'employeur était constitutif d'une faute qui causait un préjudice aux salariés en les privant d'une possibilité de représentation et de défense de leurs intérêts. L'employeur sera donc condamné à verser au salarié une indemnité pour licenciement irrégulier dont le montant ne peut être inférieur à un mois de salaire.

Stéphane Lucereau

Des professionnels à votre service

ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENT D'ÉLEVAGE
MAGASIN LIBRE SERVICE
BOVIN - OVIN - ÉQUIN
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
PETIT MATÉRIEL D'ÉLEVAGE
BRISE VENT AMBIANCE BÂTIMENT
Delphine Buisson 06 84 63 92 41
CLÔTURE ÉLECTRIQUE
L'ÉLEVEUR BOURGUIGNON
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois - 03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Vie des entreprises

Passage de relais aux Ets Parigot-Malécot Poirier Agri



L'équipe renforcée de Ligny le Châtel. Stéphane Pain et Stéphane Malécot à gauche et à droite entourent Mme Parigot, qui pour la photo a pris de la hauteur.

Afin d'officialiser la cession de son entreprise effective depuis le 1er juillet dernier et présenter son successeur, Isabelle Parigot a invité ses clients le 26 octobre dernier à une soirée à la salle des fêtes de Ligny-le-Châtel. Agriculteurs et viticulteurs ont participé à cette soirée volontairement simple et conviviale, en présence de Stéphane Malécot, P.-D.G. du groupe éponyme et de Stéphane Pain, directeur général de Malécot Poirier Agri. Isabelle Parigot a remercié ses clients pour leur fidélité à la famille Parigot, Étienne, Pierre et Isabelle depuis 64 ans, les fournisseurs pour la qualité des relations professionnelles et ses salariés pour leur dévouement durant toutes ces années. Elle a également encouragé ses clients à reporter leur confiance en ses successeurs avec qui elle partage les mêmes valeurs.

C'est en 2001 qu'Isabelle Parigot s'est retrouvée brutalement à la tête de l'entreprise familiale, reprise en 1987 par son mari Pierre *«qui avait plein de projets»*. Tout au long de ses 17 années, la rare femme dirigeante d'une concession de machines agricoles a développé les activités de vente et de services auprès de ses clients, des valeurs communes chères également au groupe Malécot. Stéphane Malécot n'a pas caché sa satisfaction et la qualité des échanges qui ont abouti à cette cession, en rappelant que le groupe Malécot est aussi une entreprise familiale de 99 ans, basée à Neuville-aux-Bois (45) dont il représente la 4ème génération. Les activités du groupe reposent sur 2 piliers : le TP avec un secteur de distribution de Volvo qui s'étend de Tours à la frontière suisse et l'agricole avec Malécot Poirier Agri, concession Deutz-Fahr, depuis 50 ans. Stéphane Pain qui a mené les discussions avec Mme Parigot, a salué *«le courage d'une femme d'un monde d'hommes»* . Depuis juillet, l'équipe d'Isabelle Parigot a été complétée avec l'arrivée d'un magasinier et de Jordan Charreau en tant que responsable de la base. Ligny-le-Châtel devient ainsi la 6ème base de Malécot Poirier Agri avec Saint Loup, Varennes-Vauzelles (58), Saint Hilaire du Morvan (58), Crézancy (18) et Neuville-aux-Bois. La base de Ligny-le-Châtel va permettre à Malécot Poirier Agri de renforcer sa présence dans l'Yonne et le sud de l'Aube. Outre Deutz-Fahr, l'entreprise distribuera également les marques : Krone, Kuhn, Väderstad et Pera-Pellenc. La page se tourne définitivement pour Isabelle Parigot qui peut se féliciter d'avoir assuré la continuité pour ses collaborateurs et ses clients, avant de penser désormais un peu plus à elle.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 13/11/2018	Bourg-en-Bresse 06/11/2018	St-Christophe-en B. 07/11/2018	National 07/11 au 06/11/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	3,35 € →	3,90 € →	3,82 € ↘
	R	3,35 € →	2,90 € →	3,66 € →	3,47 € ↗
	O	3,20 € →	-	-	3,14 € ↘
Vaches mixte (M)	R	3,25 € →	3,60 € →	-	3,25 € →
	O	3,10 € →		-	2,97 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,85 € →	-	-	2,64 € ↘
	P	2,65 € →	2,60 € ↘	-	2,36 € ↘
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,35 € →	4,07 € ↗
	R	3,25 € →	3,70 € →	3,86 € →	3,53 € ↗
	O	3,20 € →	2,80 € →		3,05 € →
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,45 € →	3,05 € →	2,76 € ↘

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **13/11/2018**

Effectif total:755 - Taux de vente: 95%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	3,10 €	3,22 €	3,17 €	-
			250-300	2,82 €	3,21 €	2,99 €	+0,07
			300-350	2,68 €	2,91 €	2,81 €	-0,01
			350-400	2,63 €	2,82 €	2,72 €	+0,01
			400-450	2,63 €	2,76 €	2,69 €	+0,03
			450-500	2,43 €	2,58 €	2,49 €	-0,06
		R	<200	3,02 €	3,35 €	3,18 €	-
			200-250	2,75 €	3,11 €	2,89 €	-0,13
			250-300	2,70 €	2,86 €	2,81 €	+0,03
			300-350	2,62 €	2,86 €	2,73 €	+0,11
			350-400	2,54 €	2,67 €	2,63 €	+0,06
			400-450	2,39 €	2,64 €	2,57 €	+0,05
	F	U	250-300	2,71 €	2,79 €	2,75 €	+0,01
			300-350	2,70 €	2,82 €	2,75 €	-0,02
			350-400	2,65 €	2,75 €	2,70 €	+0,07
		R	200-250	2,21 €	2,51 €	2,41 €	-
			300-350	2,67 €	2,72 €	2,69 €	-
			350-400	2,55 €	2,55 €	2,55 €	-

BROUTARDS : Très bonne tenue des cours dans les lots valablement vaccinés (FCO 8 + 10 jours pour l'Italie et FCO 4 et 8 + 60 jours pour les autres destinations telles que l'Allemagne, l'Espagne ou les Pays Tiers).Quelques lots de bonne qualité mais non vaccinés trouvent leur place en France. On retiendra toutefois que l'écart de prix continue de s'accentuer entre les lots vaccinés et les lots non vaccinés.
LAITONNES : La tendance est identique à celle des mâles avec une très forte demande dans les laitonnes de plus de 300 kgs vaccinées FCO 8 + 10 jours à destination de l'Italie.

Effectif total: 62 - Taux de vente: 96%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	400 - 450	-	-	-	-
			500 et +	2,47 €	2,47 €	2,47 €	+0,02
	F	U	350-400	2,57 €	2,57 €	2,57 €	+0,08
			400-450	2,36 €	2,40 €	2,39 €	+0,05
		R	300-350	2,23 €	2,67 €	2,38 €	-
			350-400	2,18 €	2,26 €	2,21 €	-

Effectif total: 248 - Taux de vente: 91%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

VACHES - GÉNISSES - TAUREAUX		ÂGE					
	F	E	- 5 ans	2,017 €	2,53 €	2,36 €	+ 0,16
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		U	- 5 ans	1,79 €	2,14 €	1,91 €	+0,04
			5 à 10 ans	1,67 €	2,05 €	1,84 €	+0,02
			+ 10 ans	1,69 €	2,08 €	1,79 €	+0,06
		R	- 5 ans	1,62 €	1,81 €	1,71 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,44 €	1,75 €	1,62 €	-0,04
			+ 10 ans	1,44 €	1,66 €	1,57 €	-0,03
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	1,35 €	1,508 €	1,46 €	-0,02
			+ 10 ans	1,27 €	1,49 €	1,43 €	
	F	E	24 à 36 mois	2,47 €	2,86 €	2,59 €	-
		U	24 à 36 mois	1,92 €	2,10 €	1,97 €	-0,29
		R	24 à 36 mois	1,79 €	1,94 €	1,85 €	-0,18
	M	TAUREAUX U	+ 500 kg	1,50 €	1,69 €	1,59 €	-0,12
		R	+ 500 kg	1,52 €	1,61 €	1,59 €	

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Les sujets présentés cette semaine sont bien préparés en général. Il y a de la demande dans cette catégorie de la part des acheteurs. Les transactions sont fluides même dans des animaux plus âgés. Hélas les sujets plus maigres trouvent preneurs difficilement à des tarifs à la baisse même dans des jeunes animaux.

TAUREAUX : Baisse de quelques centimes cette semaine à cause de sujets moins bien préparés et plus maigres

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 12/11/2018**

Bovins (296)

Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
195 à 390 kg	530 - 1040	2,58 - 2,73
410 à 455 kg	1080 - 1210	2,54 - 2,74
Laitonnes		
215 à 325 kg	550 - 910	2,48 - 2,54
330 à 360 kg	880 - 980	2,64 - 2,78
Génisses		
350 à 390 kg (16-24mois)	-	-
415 à 710 kg (24-36mois)	900 - 1310	1,50 - 2,26
Taureaux		
850 à 1200 kg	1320 - 2020	1,56 - 1,68
Vaches légères	610 - 930	
Vaches entre deux	970 - 1100	
Vaches lourdes	1110 - 1540	

Commerce plus actif en broutards à des cours plus fermes en lourds. Peu de relève. Apports plus importants et de bonne qualité en femelles à des tarifs qui progressent en lourdes (plus de 330 kg) et facilement reconduits en légères.
Bonne demande en taureaux viandés.
En vaches maigres, le placement reste difficile en sujets légers ou trop maigres, seuls les animaux viandés trouvent preneur à des tarifs orientés à la baisse.

Bovins gras: 14

Prochain marché le lundi 19 novembre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 10/10/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 106 - Taux de vente : 88%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Vente nettement plus active que la semaine passée, a des cours identiques. La qualité supérieur des sujets présentés nous laisse prétendre a une légère hausse dans les sujet vaccinés FCO 4 et 8 de plus de 60 jours. A vérifier dans les semaines à venir . **Laitonnes :** La qualité des animaux et la vaccination est aujourd'hui primordial afin de gardée des cours fermes et une vente des plus actives.	M	U	200 - 250	2,78 €	2,94 €	2,90 €	-0,02
			250 - 300	2,88 €	3,03 €	2,89 €	-0,01
			300 - 350	2,66 €	2,81 €	2,78 €	-0,02
			350 - 400	2,54 €	2,81€	2,76 €	+0,01
			400 - 450	2,57 €	2,78€	2,62 €	-0,02
		R	300 - 350	2,54 €	2,75 €	2,63 €	-
			350 - 400	2,49 €	2,72€	2,61 €	-
	F	U	250 - 300	2,62 €	2,78 €	2,72 €	-0,02
			300 - 350	2,62 €	2,74 €	2,71 €	+0,01
		R	250 - 300	2,52 €	2,64 €	2,58 €	-

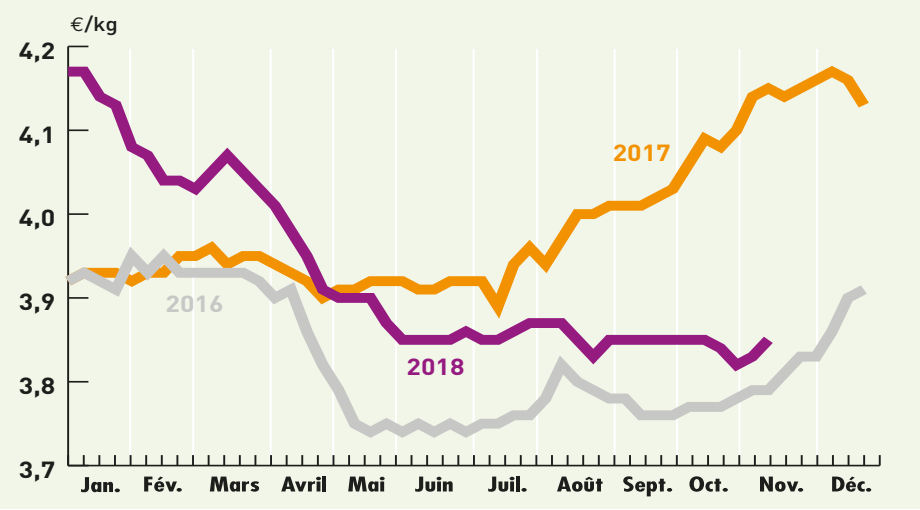
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 05/11 au 11/11/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,85 €	3,62 €	-			
Races mixte		-	3,38 €	3,36 €	3,32 €	-	
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	3,97 €	3,76 €	3,52 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,91 €	3,84 €	3,75 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	3,97 €	3,84 €				
Races mixte				3,22 €	3,07 €		
Races lait					-	2,73 €	2,67 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,42 €	4,22 €	3,94 €	3,77 €			

Tendance : Offre abandante, export difficile.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 05/11 au 11/11/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,94 €	3,84 €	3,77 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,82 €	4,52 €	4,07 €	3,81 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,89 €	3,71 €				
Races mixte					3,19 €	3,13 €		
Races lait						-	2,76 €	2,71 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,63 €	4,43 €	4,19 €	3,98 €				

Tendances SEM. 46/2018

Bovins de boucherie

Le segment des viandes hachées reste porteur en termes de consommation, mais trop peu rémunérateur face à des industriels qui se livrent une bataille sans merci pour obtenir les marchés des gros opérateurs. L'incorporation de pièces nobles dans le haché, faute d'autres débouchés, enchéri le prix du minerai.Sur le marché de la viande, le recul du nombre d'animaux mis à l'engraissement permettent un assez bon équilibre commercial dans les animaux de race à viande. Les tarifs se tiennent dans les Charolaises de qualité bouchère et les jeunes vaches viandées. Les allaitantes de choix secondaire se vendent avec plus de difficulté avec un tri plus sévère sur la finition et l'âge des animaux. En réformes laitières, les abatteurs maintiennent la pression sur les prix. En jeunes bovins, l'équilibre offre/demande se montre plus favorable à l'approche de la fin d'année.

Broutards

Les éleveurs qui ont pris conscience de l'importance de cette vaccination pour offrir à leurs animaux des portes de sortie hors de nos frontières sont aujourd'hui récompensés, car ces broutards et taurillons gardent une assez bonne valorisation. Après 15 jours de blocus, les exportations vers l'Espagne sont de nouveau possibles, mais la demande s'oriente principalement sur des animaux vaccinés pour limiter l'impact des cas positifs chez les exportateurs. Les sujets légers de qualité non-vaccinés restent sur le marché français pour la repousse ou l'engraissement. Les transactions demeurent compliquées et sélectives dans les autres catégories face à une offre suffisante pour la demande. Dans les femelles, le commerce reste fluide dans les bonnes Charolaises ou Limousines vaccinées. L'export avec PCR reprend sur l'Espagne, mais pour des tarifs peu soutenus.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le nombre de veaux est important après 15 jours de blocus. La qualité est très hétérogène entre les éleveurs qui ont pris soin de ces animaux et ceux qui n'ont pas voulu faire de frais au regard de la faible valeur d'achat. Les mouvements à l'export ont repris avec des PCR, mais ils ne permettent pas d'absorber la masse de veaux offerte. De leur côté, les intégrateurs maintiennent leurs volumes mis en place pour les vacances de Pâques et profitent de l'abondance de veaux pour pratiquer un tri sévère. La situation est très compliquée dans les croisés de moyenne conformation. Dans les croisés bien conformés, le commerce est calme pour cette semaine avec plus d'offres, mais les tarifs pratiqués sont stables. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 10/102018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 113 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,82 €	2,10 €	1,85 €	-0,02
Vaches : Cours reconduits difficilement, les sujet âgés trouvent difficilement preneurs. Les animaux fleuris sont recherchés sans admettre véritablement un cours haussier dans les semaines prochaines.			5 à 10 ans	1,67 €	2,12 €	1,82 €	-0,01
			+ 10 ans	1,66 €	1,97 €	1,75 €	=
		R	- 5 ans	1,64 €	1,88 €	1,71 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,52 €	1,74€	1,63 €	-0,03
			+ 10 ans	1,42 €	1,68€	1,57 €	=
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,96 €	2,26 €	2,08 €	+0,02
		R	24 à 36 mois	-	-	1,83 €	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **05/11/2018**

Effectif total: 918 - Taux de vente: 97%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
98 % de vendus. **Agneaux :** l'offre reste conséquente. Le commerce retrouve un peu de dynamisme aprés plusieurs semaines de morosité, et les tarifs reprennent quelques centimes.		U	de 32 à 38 kg	2,92 €	3,06 €	2,97 €	-
			de 38 à 44 kg	2,39€	3,19 €	2,81 €	-
			de 44 à 50 kg	2,40 €	3,10 €	2,70 €	-
			> 50 kg	1,99 €	2,42 €	2,22 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,39 €	2,95 €	2,58 €	-
			de 38 à 44 kg	2,32 €	2,62 €	2,42 €	-
			de 44 à 50 kg	2,11 €	2,53 €	2,32 €	-

Effectif total: 163 - Taux de vente : 98%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis, Béliers, Caprins : Bonne demande et cours reconduits	M		M	0,99 €	1,85 €	1,40 €	
	F	U	< 60 kg (F)	-	-	-	
			> 60 kg (F)	-	-	-	
		R	< 60 kg (F)	0,84 €	1,08 €	1,02 €	
			> 60 kg (F)	0,84 €	1,32 €	1,17 €	
		O	< 60 kg (F)	0,49 €	0,68 €	0,67 €	
			> 60 kg (F)	0,78 €	1,11 €	1,00 €	

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U	> 44 kg	-	-	-	
	R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total: 87 - Taux de vente : 85%

			AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	59€	93 €	79 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 12/11/2018*

Ovins : 290	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	92 - 105	2,76 - 2,94
Agneaux gras	110 - 130	2,20 - 3,10
Brebis	52 - 94	0,44 - 1,16
Béliers	-	-

Vente plus rapide en agneaux à des tarifs qui progressent et particulièrement sur les sujets de 40 à 42 kg.
Cours fermes en brebis. Vente globale.

Prochain marchés ovins le lundi 26 novembre aux horaires habituels.

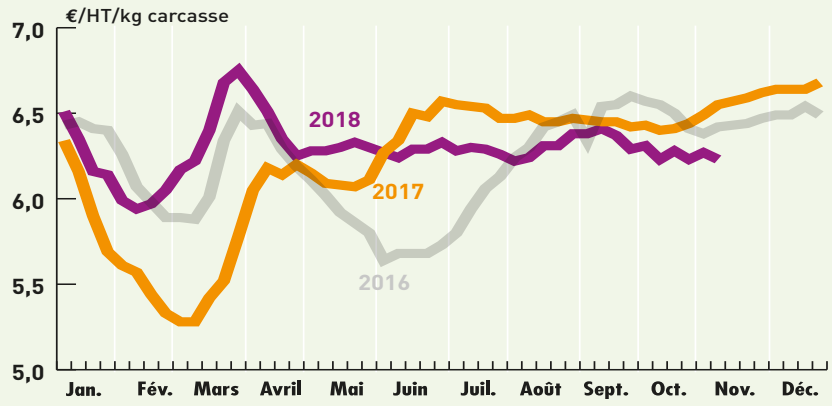
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 05/11 au 11/11/2018

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,82 €	6,33 €
Couvert	16 -19 kg	7,05 €	6,75 €	6,24 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,81 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 05/11 au 11/11/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,23 €	6,08 €	2,39 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 05/11/2018 au 11/11 /2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,53 =	6,38 -0,016	5,59 0,04	-	-	-	-
	R	6,09 0,06	6,19 0,04	6,12 0,01	-	6,67 -0,07	6,76 0,04	-	-
	O	-	-	-	-	6,12 0,02	6,06 0,12	-	-
3 (couverts)	U	-	6,62 0,07	6,47 -0,01	5,38 0,02	-	7,05 0,10	6,74 -0,03	5,73 -0,08
	R	6,23 0,05	6,30 0,06	6,16 -0,05	5,09 -0,10	6,82 -0,04	6,75 -0,04	6,44 -0,09	5,65 -0,10
	O	-	5,55	-	-	6,33 0,01	6,24 0,02	6,06 0,04	-
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	R	-	-	4,70	-	-	5,81 -0,05	5,49 -0,05	-
	O	-	-	-	-	-	-	-	-

Var.

Zone nord : Agneaux : Marché inchangé. Cours globalement stable. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

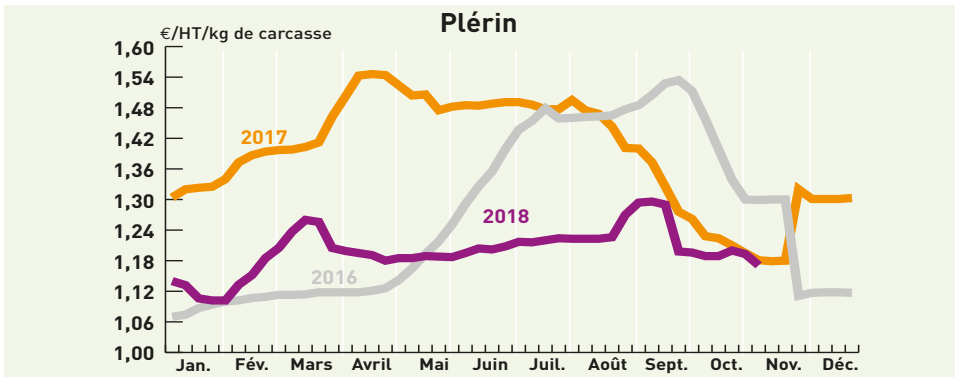
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 12 novembre 2018) :
«Cours reconduits, avec une bonne demande notamment en femelles»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 488 porcs présentés) *Cotations du lundi 12 novembre 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1 171 €**



Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 02/11 au 08/11/2018*

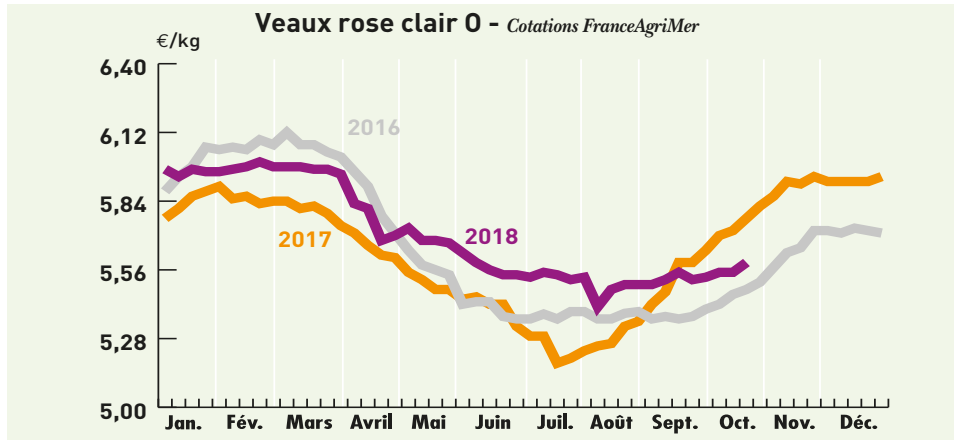
1,42 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 05/11 au 011/11/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,81 €	-	-
U	-	7,53 €	6,00 €	-
R	-	6,22 €	4,57 €	3,65 €
O	-	5,59 €	4,54 €	4,07 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête) Synthèse nationale FranceAgriMer du 05/11 au 11/11/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	672	La reconduction du mouvement de contestation des exportateurs pour l espagne pese sur les veaux lourds. ambiance morose
La Talaudière	280	Marché très perturbé par la grève des exportateurs. Cotations restreintes avec les catégories présentées

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	148	7
Femelles	41	-24
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	71	- 9,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) 05/11 au 11/11/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,00	0,00	0,00 %

Céréales

Marché du 8 novembre 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	nov.-déc.	190	V C
	fourrager	nov.-déc.	188	V C
Nord Côte d'Or	meunier	nov.-déc.	190	V C
	fourrager	nov.-déc.	188	V C
Aube/Yonne	meunier	nov.-déc.	189,50	N C
	fourrager	nov.-déc.	185,50	N C
ORGE FOURRAGÈRE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	nov.-déc.	180,5	N C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	nov.-déc.	190	V C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	nov.-déc.	190	V C
AVOINE NOIRE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	51-52 kg/hl	nov.-déc.	161	N C
Côte d'Or/Haute Saône	48-50 kg/hl	nov.-déc.	160	T C
SEIGLE PANIFIABLE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or			inc.	C
TRITICALE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or/Haute Saône		nov.-juin	170	N C
MAÏS				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		janv.-juin	167,50	N C
Sud Côte d'Or/Saone et Loire		nov.-déc.	170	N C
POIS				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	nov.-déc.	205	N C
Yonne	fourrager	nov.-déc.	202	N C
Aube	fourrager	nov.-déc.	206	N C
Luzerne déshydratée				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	18% 1ère main		inc.	- -
Pulpes de betterave				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	- -

Matériel

Tracteur

26 - Vds tracteur Case IH C568 4 pneus neufs 7300 H état exceptionnel très propre
✆ **06 60 56 67 40**

42 - Vds tracteur Case JXU 85C + chargeur de 2009, 25 000Đ, dessileuse pailleuse déméleur Jeantil N4200, 5 200Đ, cse cessation.
✆ **06 32 78 67 36**

42 - Vds tracteur Case MXM 140, 2004, 4750 h, TBE, 140 CV, pont av. et cabine susp. rel. av.
✆ **06 82 38 41 10**

88 - Vds tracteurs : Ares 616 RZ 110 Ch. 4700 H., Deutz 4.51 7000 H. 4 RM, Deutz 3.50 2 RM 4800 H. les 3 en bon état.
✆ **06 07 61 82 64**

89 - Vends tracteur Same Jaguar-100, 4 X 4, très bon état, 9 000 euros, - tracteur MF 135, bon état, 1 500 euros (réf. 460A)
✆ **06 68 80 51 67**

Travail sol

26 - Vends semoir engrais Vicon - Semoir à blé désherbeuse 400 L - Botteleuse 850 John Deere
✆ **04 75 58 73 07**

71 - Vds charrue Huard 365 NSM, portée 3 corps, non stop mécanique, axe de retournement neuf, versoirs neufs, bon état, 2.500 euros, vibroculteur Siam, 28 dents, largeur 2,80 m, 250 euros.
✆ **06 09 44 66 09**

Récolte

21 - VENDS Dominator 86, année 1985, bon état, 4 240 heurs, clim., broyeur, 4.50 m., 5 secoueurs, perkins, 150 cv., chariot (réf. 4601)
✆ **06 73 08 32 48**

71 - Vends broyeur mélangeur Law 1.200 litres, désileuse basculante BE45 Valnou, rampe Albert, 8 m.
✆ **03 85 51 08 47**

71 - Cause cessation vds faucheuse Kuhn 702, 2,80 m, TBE, 4.000 Đ, andaineur Kuhn 3501, 3,50 m, état neuf, 3.000 Đ, charrue IH, réversible, 3 corps, TBE, 3.000 Đ, faucheuse accotement Rousseau, 2 m, BE, 3.000 Đ.
✆ **06 85 54 80 24**

Traitement

21 - Vends Berthoud trainé 2 200 litres, 21 m. sans contrôle, 1 200 euros, - Karcher eau chaude, 180 bar, 380 w., état neuf, 1 300 euros (réf. 450C)
✆ **06 63 41 19 75**

26 - Vends pulvé Berthoud Elyte année 2006 1200 L rampe 21M 7 tronçons controle OK 2022
✆ **06 58 39 58 42**

Epandage

69 - AV tonne à lisier Pichon 5000 l. bon état. 2 roues complètes contact Alpin 195/65 R15.
✆ **06 66 74 42 86**

Irrigation

89 - Construteur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 4005)
✆ **03 86 55 98 85**
06 86 01 50 99

Manutention

42 - Vds benne Rolland 14T, 2014, état proche neuf, rep. charge rem. ens. 27m3.
✆ **06 82 38 41 10**

Agri. divers

01 - Vds rotative Amazone KE303, 3m, portacourt - semoir 3m Sulky 25 rgs - vibro 3m JD - planteuse monosem 4 rgs Berthoud 800L 15m rouleau frontal double 3m
✆ **06 81 97 38 01**

01 - Vds HR Kuhn 302 pulvé Bert. 4 rps Monosem 6 rgs benne 8T tbé ben. 4T Gil. MF 7465 Dynavt ch 4 c. Kuhn 121 Amaz. D830 3m cuve GNR 2000L IH 845 XLH déch. 3 mèt. ssol 10T + Rleau.
✆ **06 09 89 84 63 SMS**
06 01 82 40 07

01 - Vds cse retraite fendeuse en 2m métal agricole avec télécommande montée sur essieu agricole idéal pour faire des piquets et bois de chauffage (état neuf) 30 stères px 7500 euros
✆ **06 33 29 81 25**

01 - Vds cornadis 5m : 2 de 10 pl - 4 de 8 pl - 1 de 7 places - + 25 glissières autoroute.
✆ **06 72 41 94 95**

18 - Vends, semoir Gaspardo, année 2002, 3 m, 21 rangs, mono disque, rehausse de trémie, très bon état, 3.500 euros - pulvé Caruel trainé, 1.500 l, bon état, 100 euros.
✆ **06 14 40 22 10**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 440A)
✆ **06 29 81 80 05**

58 - Vends divers matériels : - brabant 6 et 4 fers, - déchaumeur 4 m., - mélangeuse, - pailleuse, - épandeur fumier, - semoir 4 m. (réf. 4401)
✆ **06 15 01 71 67**

69 - Vends poutrelle IPN 11 m L 0,26 m H et 0,11 m l.
✆ **06 99 36 39 59**

84 - Recherchons environ 700 piquets profilés de palissage des vignes en 2,2 ou 2,4 m.
✆ **06 88 17 42 76**

89 - ACHETE tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, télescopiques. (réf. 4002)
✆ **06 35 29 44 20**

Elevage

26 - Vds salle de traite 8 postes de traite Gascogne + tank à lait année 2003 - 2400 litres
✆ **06 84 40 50 75**

38 - Vds nourriceur à veau servi 1 an, état neuf.
✆ **06 75 20 12 18**

88 - Vds dérouleuse pailleuse Emily Delta 2014 Tourelle 180Đ cause passage vrac TBE 6000Đ.
✆ **06 33 43 16 41**

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends Volkswagen CADDX 110 cv, 4 RM du 18/05/2015, 72 300 km évolutif sans TVA 12 200 euros (réf. 450E)
✆ **06 62 32 99 18**

42 - Vds Berlingo 4x4 Dangel 90 cv, 2010, 220 000 km, tbe, révisé, factures entretien, 6 800 Đ.
✆ **06 09 96 26 67**

Tourisme

10 - VENDS Citroën BX D 91, échap., embr., alter, PPE, inj. distri. roullts, bras ar. récents, - hydro sfères, révis. prof - bat, pneus neufs, factures, CT OK, 314 000 kms, 600 euros à débattre (réf. 430B)
✆ **03 25 70 01 68**
après 20 h.

Achat-Vente

Récolte

39 - Vds paille blé orge colza foin de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

Fourrage

74 - Achète paille faire offre au
✆ **04 50 44 73 93**

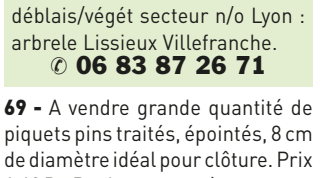
ACHÈTE et VENDS
Paille et foin extra.
Toutes bottes
06 08 53 16 44

Propriété

42 - Recherche location ferme, maison campagne avec terrain et dépendance si possible.
✆ **06 27 38 34 31**

Bâtiment

AGRI STANDARD 2000



HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35

Terrain

10 - Cherche pâture à louer ou acheter pour la saison 2019. Ecrire au journal qui transmettra. Ecrire au journal Terre de chez nous - 130 Bis rue de Belfort, BP 939 25021 Besançon cedex.
sous la référence 87072

26 - Vds terre sur Chavanne 62904 m2 , terre sur Marsaz 31120 m2 - 15000 m2 de vigne sur Marsaz
✆ **06 84 40 50 75**

38 - Cherche exploitation céréalière irrigable en Drôme, étudie toutes propositions.
✆ **06 89 44 75 22**

Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux,etc...travail sérieux et efficace
✆ **06 03 27 81 28**

38 - Rech. terrain à combler terre déblais/végét secteur n/o Lyon : arbrele Lissieux Villefranche.
✆ **06 83 87 26 71**

69 - A vendre grande quantité de piquets pins traités, épointés, 8 cm de diamètre idéal pour clôture. Prix 1,60 Đ - Rouleau goutte à goutte auto-régulant 2 litres / heure tous les 30 cms. Conditionnés en rouleaux de 200 m./linéaire. Idéal pour tout type de clôture, grande quantité. Faire offre.
✆ **06 86 66 41 62**

71 - Achète vielles actions périmées, France, Chine ou pays du monde, paiement cache.
✆ **07 88 75 93 83**

73 - Savoie. Vends cuisinière bois avec bouilleur.Bon état prix 1 200Đ
✆ **06 07 60 51 28**

Location

Agricole

69 - Exploitation sur Theizé comprenant 3.2 hectares pinot / chardonnay et 4 hectares de gamay (100% mécanisable) recherche métayer pour récolte 2019.
✆ **06 80 59 71 56 pour rdv**

69 - Vends ou loue parcelle de vigne cru Régnié de 60 ares à peine. Situé lieu du bourg.
✆ **04 74 69 92 65**

Offre

Emploi

18 - Recherche personne sérieuse et motivée pour travaux broyeur de haies, nacelle, manuel pour tronçonneuse, offre à pourvoir de suite, contrat CDD puis CDI.
✆ **02 48 56 21 97 ou**
06 15 73 26 07

39 - Exploitation laitière et avicole Jura Suisse cherche un employé qualifié, responsable, possibilité d'évoluer, connaissances en mécanique souhaitées. Envoyer CV à **info@fermedestourbieres.ch**

58 - Recherche salarié agricole CDI, sérieux, motivé, Cervon - Lormes. Urgent (réf. 44VB1)
✆ **06 33 10 52 29 -**
06 87 31 57 31

Service

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges fertilisation. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ **06 61 52 27 99**

Mariage

Rencontre

70 - JF Black cherche homme pour relation sérieuse. Ecrire au journal La Haute Saône Agricole et Rurale - 17 Quai Yves Barbier, BP 251 70005 VESOUL
✆ **sous la référence 86995**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Animaux

Bovin

01 - Vds génisses prêtes PH terme 15 nov et 18 janvier cause cessation.
✆ **06 84 45 96 41**

01 - Vds taureaux de 15 mois de très bonne qualité dresser au licol, présenter et primer à Beaucroissant
✆ **06 83 37 16 62**

01 - Vds taureaux PH prêt à saillir inscrit schéma sélection gène diffusion niveau génétique élevé
✆ **06 26 72 64 19**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 14 - 15 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS (réf. 430A)
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Vends (cause cessation) vaches salers pleines charolais, indem. IBR, paratube.
✆ **06 70 33 52 12**

15 - Vds 2 velles 8 mois, 8 vaches pleines salers, 1 taureau 3 ans, le tout HBS, IBR A, ind. BVD.
✆ **06 43 22 56 17**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 2803)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 taureaux 18 mois, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ **06 07 75 59 74**
(Jean-Luc) -
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Vends taureaux 18 mois HBC, vêlage facile, monte naturelle. Fred. Lechenault - Saint Thibault (réf. 4301)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - Vends vaches Montbéliardes en lactation, bon niveau génétique, IND IBR. (réf. 440B)
✆ **06 77 96 42 98**

21 - Cause cessation vends cheptel CHAROLAIS, vaches pleines et génisses, vêlage janvier - février - mars - avril, vac. FCO 4 et 8, IBR A. Guenot Christophe (réf. 45VB1)
✆ **06 22 78 83 45**

ESPACE Affaires



ALLIANCE
Remorque Lambert 16T Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial année 2018
17 600 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

Elan
LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE
LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :
Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).



53 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 219501

RINÇOTOP®
Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.



Cet appareil comprend :
• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.

152 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 30001

Elan
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
219501		53,00	,
30001		152,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG26 - Photos non contractuelles

TRACTEURS		an	Heures	CV
JD	6105 R + chargeur, BE	2013	4300	105
JD	5090 R + bati JD, BE	2013	3850	90
JD	6115 R, TBE	2014	1800	115
DEUTZ FHAR	Agroplus 87 + chargeur, BE	2008	7300	87
MF	4235 + bati MX AD 05, BE	1998	4800	75
MF	5445 + chargeur, BE	2007	4650	90
MF	362 + chargeur, BE	1994	4300	65
RENAULT	ARES 640 RZ, BE	1997	5650	130
RENAULT	652 + chargeur, 2 roues motrices, cab, BE	1983	9000	65
VALTRA	T 190, BE	2003	5650	190
NH	TM 165, BE	2000	6925	165

MATÉRIELS		an	capacités
F. conditio.	KUHN - FC 313 TG, BE, trainée	2005	3 m
F. conditio.	KUHN - FC 250 G, état moyen	1994	2,50 m
Fauch. front.	CLAAS - Disco 3050 FC plus, *à réviser*	2005	3 m
Fauch. front.	KUHN - GMD 802 F FF, *à réviser*	2013	3 m
Fauch. front.	KUHN - GMD 802 F, *à réviser*	2007	3 m
Presse B.R.	CLAAS - VARIANT 260, ficelle filet, TBE	2003	
Presse B.R.	CLAAS - VARIANT 260, TBE	2004	14000 bttes
Presse B.R.	KRONE - VARIOPACK 1500, BE	2004	15000 bttes
Presse B.R.	KRONE - ROUNDPACK 1250, TBE	2004	7500 bttes
Faneuse	KUHN - GF 8501 T, trainée, BE	2006	8,50 m
Faneuse	KUHN - GF 6301 MH, BE, *révisée*	1999	6,30 m
Faucheuse	DEUTZ FHAR - DISCMASTER 428 H,BE	2014	2,80 m
Faucheuse	DEUTZ FHAR - DISCMASTER 440 H,TBE	2015	4,40 m
Faucheuse	KRONE, EASYCUT 360, TBE	2012	3,60 m
Faucheuse	KUHN, GMD 600 GII, TBE	2011	2,40 m
Andaineur	KRONE, SWADRO 46, TBE	2012	4,60 m
Épandeur	ROLLAND - V2.140, BE	2006	12 m³
Épandeur	ROLLAND - V2.12, *à réviser*	2004	12 m³
Épandeur	DEGUILLAUME - HVD 80, *à réviser*, BE	1997	8 T
Bol mélangeur	TATOMA - MV 12, *à réviser*	2006	12 m³
Désileuse pailleuse	JEULIN - SCIRROCO, en état de marche	1996	3 m³
Mélangeuse automot	RMH - VSL 14, petit prix, 14 m³, en état de marche	2005	9200 h
Épareuse	MC CONNEL - PA 5600, commandes élect, BE	2010	5,60 m

Défi~Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr

PORTES OUVERTES
EN ÉLEVAGE HBC (cause cessation)
Samedi 17 & Dimanche 18 novembre
Vaches et génisses pleines
Taureaux 2, 3, 4 et 5 ans
Veaux reproducteurs
Gaec **GUILLIEN** - 58800 Épiry
06 82 51 97 32 - 03 86 22 43 36

21 - Elevage HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année dont certains sans corne Charolais, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 450B)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent)**
06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage CHAROLAIS inscrit vend taureaux 18 mois, type mixte et viande, TGS, Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères (réf. 4501)
✆ **06 24 24 69 93**

26 - Vds 10 génisses Salers 9 à 12 mois Indem IBR BUD 10 broutards Salers
✆ **06 08 42 53 90**

42 - Vds génisses MO et croisées MO x PH, terme 30/10.
✆ **04 77 27 80 47**

42 - Vds 3 velles Salers 10 mois, élevage VA4 B. Org TPX, calme, docile.
✆ **06 89 89 56 97**

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 370B)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 21 mois et veaux reproducteurs. Visite permanente sur simple appel. Offre promotionnelle. Livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends grand choix reproducteurs Charolais 20 moiis, 30 mois, adultes HBC ou non, IBR A. GAEC Montcharmont R et T. - 58170 Millay (réf. 440C)
✆ **06 14 09 77 66**
06 16 36 19 68

58 - Vends taureaux Charolais, veaux et 18 mois, HBC ou non, grandes origines, IBR A, prix raisonnable, GAEC Langlet - 58140 Gacogne (réf. 4201)
✆ **06 37 90 51 67**
ou 03 86 22 70 48

SICAFOME - Moulins Engilbert
VENTE de CHEPTEL
JEUDI 22 NOVEMBRE à 13h00
ÉLEVAGE HBC - IBRA
EARL PAPONNEAU
• 70 femelles gestantes
• 25 génisses 18 mois
• 30 laitonnes
• 15 taureaux de 18 mois
• 20 veaux de l'année • 5 taureaux
Qualifié Ibra - Vêlage début d'hiver
Renseignement SICAFOME
06 48 17 03 17 - 03 86 84 28 75

58 - Vends cause cessation reproducteurs Charolais, HBC, - veaux, - taureaux 18 mois, - taureaux adultes, - génisses, TGS. Elevage Roger Batho (réf. 420A)
✆ **06 74 69 21 83**
03 86 58 35 52

58 - Vends taureaux 18 mois HBC, - veaux HBC ou non, IBR A, BVD, BES Négatif. SCEA Elevage Martin - Montigny sur Canne (réf. 43VB2)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS, vend 2 taureaux adultes HBL, ainsi que taureaux 22 mois ayant déjà saillis, type mixte, TGS, livraison possible (réf. 430C)
✆ **06 10 09 65 69**
03 45 82 90 10



www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

58 - Vends vaches, génisses Charolaises, vêlage novembre, décembre, IBR A (réf. 450D)
✆ **06 15 97 93 39**

63 - Elevage HBC vd laitonnes 10 mois taux 18 mois vaches pleines vêlage facile.
✆ **04 70 59 01 30**

69 - Vds cheptel charolais HBC vaches génisses gest. 7 à 9 mois élevage Grange Stéphane 69 Savigny.
✆ **06 31 41 82 83**

69 - Vds génisses Montbéliarde de 1 an CL IBD IBR BVD.
✆ **07 82 12 66 21**

69 - Vds 2 génisses MO terme 5-12.
✆ **06 08 41 10 81**

69 - Vds vaches Prim Holstein en lait au choix et génisses de 1 a 12 mois au choix sanitaire OK à Pomeys.
✆ **06 18 09 01 12**

69 - Vds génisses Red Holstein tout âge CL VPRA garanties sanitaire cause changement de production.
✆ **06 59 64 66 74**

71 - Vds cause cessation vaches et génisses charollaises garanties pleines échographiées, vaches et génisses limousines garanties pleines échographiées, le tout indemne IBR, génisses limousine, 18 mois pour reproduction.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Vends cause retraite génisses prim'holstein terme 17/11 et 25/11, IA, TGS, BO.
✆ **06 70 85 01 66**

71 - Vends cheptel charolais, inscrit ou non, IBR A.
✆ **06 15 96 16 83**
ou 03 85 89 10 92

71 - Vends taureaux charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, TGS, liv. possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

74 - Vends génisses prêtes, 1 Abondance et deux Montbéliardes (genotypées) à terme nov.
✆ **06 60 30 56 53**

74 - A vendre 2 mâles Angus à choisir sur 4, issus transfert embryonnaire, IA et saillie naturelle. Cause consanguinité de 1, 2 ou 3 ans.
✆ **06 87 34 65 63**

Ovin

38 - Cause cessation vends brebis et agneaux.
✆ **06 83 15 35 24**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille-Lapin

21 - Vends poules pondeuses plein air vivantes du 27 novembre au 8 décembre le matin de 10 h à 12 h - l'après-midi de 15 h à 18 h : de 1 à 20 poules (3 euros), de 21 à 50 (2 euros), de 51 à 100 (1.50 euro), et plus de 100 (1 euro). GAEC du Pontot - Gevrey Chambertin. Téléphoner pour réserver de préférence par SMS (réf. 450A)
✆ **06 80 41 58 75**

Chien

63 - AV Chiots type beauceron nés le 30/08/18. Dispo pucés vaccinés et vermifugés 250269811706192 Siret 818153629000014.
✆ **04 73 71 52 44**
ou 06 21 31 40 65

67 - Vends montagne des Pyrénées femelle, 9 mois, vie dans troupeaux de mouton. Née le 01-02-2018, n° 250268732172204.
✆ **07 50 87 02 92**


«GAGNEUR», taureau de la Station Lanaud
ÉLEVAGE LIMOUSIN LENA Olivier HBL (depuis 1972)
Beaumont - 03360 Urcay
Tél. **06 28 02 04 05**
PORTES OUVERTES les 23 et 24 NOVEMBRE
> **VENTE VACHES PLEINES** vêlages de décembre à avril
> **REPROS** de 14-15 mois
> **GÉNISSES** de 2 ans inséminées
MADRANGEAS VIALLE
neolait
Dégustation et vente de vin « Menetou salon »

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_||_|_|_|_||_|_|_|_||_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

LE FOURNIL BELINEEN

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 place de la Mairie
21200 BLIGNY LES BEAUNE
824 529 671 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 1er novembre 2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Martine DENIMAL de ses fonctions de directeur général, à compter du 1er novembre 2018 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 38 des statuts sera modifié en conséquence. Pour avis.

AL214622663

SUCCESSION

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

SUCCESSION

Par testament olographe du 1er février 1989, Monsieur Maurice, Henri CRUCET, retraité agricole, demeurant à BAULME LA ROCHE (21410), 10 rue Landel, né à BAULME LA ROCHE (21), le 31 janvier 1933, décédé à AUXONNE (21), le 11 novembre 2017, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me COURLET de VREGILLE suivant procès-verbal en date du 8 novembre 2018, dont la copie authentique sera adressée au greffe du TGI de DIJON.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, 16 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON, notaire chargé du règlement de la succession, dans les conditions de l'article 1007 du code civil.

Pour avis.

Me de VREGILLE

AL214622660

NOMINATION

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE-SECURITE

SAS Au capital de 150.000 euros Siège Social : 4 rue Gustave Eiffel 21160 Marsannay-la-Côte 302 716 469 RCS DIJON Aux termes des décisions en date du 17 octobre 2018, l'Associée unique a nommé la société O10C Group, SAS sise 28 rue Bayard 75008 Paris 842 613 978 RCS PARIS, en qualité de Président, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée en remplacement de M. Hubert MOUSSERON, démissionnaire.

AL214622643

TRANSFERT DE SIÈGE

AVIS DE MODIFICATION

Dénomination sociale : LE LION D'OR

Forme : SARL

Siège social : 13 RUE DES ARTISANS – ZAC LES CHARRIERES 21800 QUETIGNY Capital social : 60 000 EUROS

Numéro SIREN 750759854 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01 octobre 2018, les associés ont décidé de transférer à compter du 01 octobre 2018 le siège social qui était à 13 rue des Artisans – ZAC les Charrières, 21800 QUETIGNY à l'adresse suivante :

60 BIS RUE DU SAULCOIS, 39120 PETIT NOIR

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

La société immatriculée fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des Sociétés de Lons le Saunier.

Pour avis et mention.

AL214622640

BRICOBEAUNE

Société Civile Immobilière
au capital de 1.000 €
Siège social :
Zone des Maladières
21200 BEAUNE
430 057 547 R.C.S. Dijon

Le 29/06/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social du Zone des Maladières, 21200 BEAUNE au 21 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 94120 Fontenay-sous-Bois à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon et de Créteil

AL214622666

MODIFICATION DE CAPITAL

S.C.E.A. DOMAINE CHANGARNIER JEAN-LUC

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 10 800 Euros
Siège Social : GAMAY
21190 SAINT-AUBIN

403 165 434 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale du 20 Octobre 2018 a décidé d'augmenter le capital social s'élevant à 10 800 Euros d'un montant de 2 640 Euros, pour le porter ainsi à 13 440 Euros, par apport en numéraire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL214622662

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Clémentine COURLET de VREGILLE, le 09 novembre 2018,

Monsieur Mohammed LECHGAR, artisan, et Madame Manal ACHCHAQ, professeur des écoles, son épouse.

Demeurant ensemble à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 8 rue Sacha Distel.

Nés, savoir :

- Monsieur à DOUAR EL HSASSA (MAROC), le 1er septembre 1974.

- Madame à CASABLANCA (MAROC), le 20 avril 1978.

Tous deux de nationalité Française.

Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de DIJON (21000), le 4 septembre 1999 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Ont modifié leur régime matrimonial et adopté le régime de la séparation de biens.

Les oppositions seront reçues dans les formes prescrites par l'article 1300-1 du Code de procédure civile dans un délai de trois mois à compter de cette publication, en l'étude notariale de Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo, où domicile est élu.

Pour avis.

Me Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire.

AL214622670

MODIFICATION DE STATUTS

FEDER ELEVEURS BIO

Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège Social : Z.I. Rue de l'Oze
21150 Venarey-Les Laumes
Agrément n° 14033
RCS Dijon 482 318 086

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le mardi 5 juin 2018 à Chalon sur Saône (71100), sur proposition du Conseil d'Administration, la société coopérative agricole SCICAV LES ELEVEURS BIO DE BOURGOGNE prend la dénomination SCA FEDER ELEVEURS BIO.

L'article 2§1 relatif à la dénomination de la société est modifié en conséquence.

Le conseil d'administration

AL214622675

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE MISE EN LOCATION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/10/2018 :

- la SAS LASSARD, au capital de 7.622,45 euros, dont le siège est à CREPAND (21500) - 25 B rue Drouillot, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 399 095 900, a donné en location-gérance à la SAS TAXIS FL, au capital de 2.000 euros, dont le siège et à MONTBARD (21500) - 36 avenue Maréchal Leclerc, en cours d'immatriculation au RCS de Dijon, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°2 est situé sur la commune de Buncey pour une durée de 22 mois à compter du 01/11/2018 pour finir le 30/08/2020.

- l'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.

Pour unique insertion,

Le locataire-gérant.

AL214622646

AVIS DE MISE EN LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/10/2018 :

- la SAS LASSARD, au capital de 7.622,45 euros, dont le siège est à CREPAND (21500) - 25 B rue Drouillot, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 399 095 900, a donné en location-gérance à la SAS TAXIS FL, au capital de 2.000 euros, dont le siège et à MONTBARD (21500) - 36 avenue Maréchal Leclerc, en cours d'immatriculation au RCS de Dijon, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°1 est situé sur la commune de Buncey pour une durée de 14 mois à compter du 01/11/2018 pour finir le 31/12/2019.

- l'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.

Pour unique insertion,

Le locataire-gérant.

AL214622647

AVIS DE MISE EN LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/10/2018 :

- la SAS LASSARD, au capital de 7.622,45 euros, dont le siège est à CREPAND (21500) - 25 B rue Drouillot, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 399 095 900, a donné en location-gérance à la SAS TAXIS FL, au capital de 2.000 euros, dont le siège et à MONTBARD (21500) - 36 avenue Maréchal Leclerc, en cours d'immatriculation au RCS de Dijon, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°1 est situé sur la commune de Crépand pour une durée de 13 mois à compter du 01/11/2018 pour finir le 30/11/2019.

- L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.

Pour unique insertion,

Le locataire-gérant.

AL214622649

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/10/2018 à BRON (69) et ST-ETIENNE (42), la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est à ST-ETIENNE (42000) 1 cours Antoine GUICHARD, RCS 428 268 023 ST-ETIENNE a donné en location-gérance à la société SODI Nord, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, siège social à BRON (69500) 6 et 8 Rue du 35ème Régiment d'Aviation, RCS 793 315 490 LYON, représentée par Mme Isabelle CHAILLIOUX en qualité de Directrice générale, un fonds de commerce d'alimentation générale comprenant les éléments corporels et incorporels sis et exploité à ST-SEINE-L'ABBAYE (21440) 21 Rue CARNOT, pour une période d'un an à compter du 18/10/2018.

AL214622650

SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION DU DOMAINE MAZILLY PERE ET FILS

Société civile d'exploitation
au capital de 57 600 euros
Siège social : 21190 MELOISEY
319 559 852 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de nommer en qualité de gérant pour une durée indéterminée à compter du 1er novembre 2018 M. Aymeric MAZILLY, demeurant 3 Place de l'Europe - 21190 MEURSAULT, en remplacement de M. Frédéric MAZILLY, gérant démissionnaire. Pour avis.

AL214622652

S.C.I. DE LA ROUTE DE CHASSAGNE

Société civile immobilière
au capital de 2 500 euros
Siège social : 3 Route de Chassagne
21590 SANTENAY
497 966 051 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 15 octobre 2018, l'Assemblée Générale a nommé M. Antoine OLIVIER, demeurant 3 rue Derrière la Chapelle - 21590 SANTENAY, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Madame Thérèse-Rachel OLIVIER, née BAZOT. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

La Gérance

AL214622653

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 16/11/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHATEAUNEUF : Pré - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles.

5 ha 46 a 90 ca - Moulin guillaume: ZL-3

VANDENESSE-EN-AUXOIS : Pré - Terre et Bois - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles.

36 ha 66 a 75 ca - Corcelles: ZH-5-6-7(J)-7(K) - En grognard: ZE-21[13](J)-21[13](K)-23[13](J)-23[13](K)-25[13] - Es chaumes: ZD-28-77(J)-77(K)-82[29]-91[29](J)-91[29](K) - Le patis: ZD-17-105[19] - Les cerisiers: ZH-57[26]-59[26] (sans bâtiment)

- Les corvees: ZD-12-13-14 - Les grandes feuillouses: A-154 - Les taupes: ZE-29[18]-30[17]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 03/12/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures

AL214622676

DIJON GAMING

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : 53 rue DEVOSGE- DIJON (21)
818 492 209 RCS DIJON

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20/10/2018, il a été pris acte de la démission du Gérant M. Florian JUST, à compter de cette même date. Messieurs Teddy MAROTTA et Emilien PIAT Co-Gérants, demeurent seuls dirigeants à compter de cette même date de la société.

Mention en sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis

La Co-gérance

AL214622661

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PHILIPPE REGNIER

SCI - capital 1 524,49 euros - Siège : 50, rue de Gray 21000 DIJON - 950 051 581 RCS DIJON, l'AGE du 15.10.2018 a décidé de proroger de 59 années la durée de la Société, soit jusqu'au 02.11.2078, de modifier article cinquième des statuts, a nommé Catherine CASSE (9,rue du Château 21190 PULIGNY MONTRACHET), à compter de ce jour et pour une durée illimitée. Modification au RCS DIJON. Pour avis - La Gérance

AL214622671

NON DISSOLUTION

KATH HARRES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 300 euros
Siège social :
11 rue du Faubourg Saint-Nicolas - 21200 BEAUNE
825 274 053 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29 octobre 2018, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.

AL214622641

MENUISERIE RENOVATION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
7 bis rue Gay Lussac
21300 CHENOVE
810 870 824 rcs DIJON

Par décision du 16 avril 2018, l'Associée Unique statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé de la continuation de la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

Pour avis.

AL214622673

DISSOLUTION LIQUIDATION

PHARMACIE TERRIER

SELARL au capital de 8 000 euros.
Siège Social : 32 rue Carnot – 21200 BEAUNE.
451 111 546 RCS DIJON

L'AGE du 31/08/2018, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel à compter du 31/08/2018. Elle a nommé en qualité de liquidateur, M. Claude TERRIER, demeurant 53 avenue Charles Jaffelin – 21200 BEAUNE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Elle a fixé le siège de la liquidation au domicile du liquidateur, où la correspondance doit être adressée et où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt des actes et pièces justificatives relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de DIJON.

Pour avis

AL214622636

EARL DES SIX RAIES

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 7 700 euros
Siège social : rue des Savelles – 21310 ARCEAU
423 292 325 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 04/10/2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 04/10/2018 et sa mise en liquidation amiable. Il a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Sylvain ROY, demeurant Rue des Savelles – Arcelot - 21310 ARCEAU, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés Rue des Savelles – 21310 ARCEAU. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, Le liquidateur

AL214622642

SCI PERCEROT -TIROLE

L'AGO a décidé, le 1.11.2018, la dissolution anticipée de la société PERCEROT-TIROLE, SCI au capital de 47 106,75€, 14 Rue Antoine Le Moiturier, 21000 Dijon, 382 885 424 RCS Dijon, au 1.11.2018, désigné liquidateur Mr Percerot Louis, 14 Rue Antoine Le Moiturier, 21000 Dijon et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Dijon

AL214622654

LIBRAIRIE LEMEUR

SARL capital de 7 622,45 euros - Siège : 12 Place du Théâtre 21000 DIJON - RCS DIJON 321 760 506, par décision de l'associé unique du 30.09.2018, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.09.2018 et sa mise en liquidation amiable, a nommé Christian LE MEUR, (5 Rue des Retraits 21240 TALANT), liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, a fixé le siège de la liquidation 5 rue des Retraits 21240 TALANT, adresse du liquidateur, C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée - dépôt légal au RCS DIJON. Pour avis le liquidateur

AL214622667

CHEZ TOPH

EURL au capital de 1 500 €
Siège social : 56T Avenue de la Gare, 21910 SAULON-LA-CHAPELLE
812 714 095 RCS de Dijon

En date du 30/04/2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2018, a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Christophe REINHARD, demeurant 4 Rue de Montmain, 21700 BAGNOT et fixe le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Dijon.

Pour avis

AL214622669

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30/10/2018, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI DEVILLE

Capital : 100 euros

Siège social : 4, rue du Monceau 21460 CORROMBLES

Objet social : l'acquisition d'un terrain,l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification d'un bâtiment à usage de bureaux, ateliers, stockages et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction

Gérance : M. Manuel BORTOLOTTI, 4 rue du Monceau 21460 CORROMBLES

Durée de la société : 99 ans RCS DIJON

AL214622644

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 06/11/2018: forme : SELAS de médecins, dénomination : FALVO, siège : 8 Rue Pierre Larcher, 21000 DIJON, durée : 99 ans, capital : 1 000 euros, objet : exercice de la médecine vasculaire et phlébologie interventionnelle, une action = une voix, cession : agrément en AGE à la majorité des 3/4, Président : M Nicolas FALVO (8 Rue Pierre Larcher 21000 DIJON), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL214622645

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution le 30/10/2018 de la SARL au capital de 10.000 ? LUCILLA. Siège : 44, rue des Godrans 21000 Dijon. Objet : restauration traditionnelle ou rapide. Gérants : M. Julien HEMMERDINGER, 12, rue Martel 75010 Paris et M. Arthur MARCILLY, 17 rue de l'Egalité 21000 Dijon . Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Dijon.

AL214622651

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : HUMAN SERVICES 21

FORME : SARL

SIEGE SOCIAL: 85 Rue Saint-Fiacre – 21800 QUETIGNY

OBJET : Services à la personne : ménage, repassage, entretien du linge, préparation et service des repas, promenade, jardinage, bricolage, accompagnement pour rendez-vous médicaux et loisirs, aide aux tâches administratives et garde d'enfants de + 3 ans.

DUREE : 99 ANNEES

CAPITAL : 2 000 EUROS

GERANCE : Madame Magali LEFEBVRE demeurant 85 Rue Saint-Fiacre 21800 QUETIGNY et Madame Chrystelle PUTHET demeurant 85 Boulevard Mansart 21000 DIJON

IMMATRICULATION : au RCS DE DIJON

Pour Avis

AL214622658

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés du 03/10/2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI SH 94

Siège social : 94 rue des godrans – 21000 DIJON

Durée : 99 ans

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt

Capital social : 1.000 €

Apports en numéraire : 1.000 €

Gérant : Monsieur Homayoun MOSHIRI demeurant à DIJON, 11 rue Faidherbe

Clause d'agrément : toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis.

AL214622665

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à FONTAINE LES DIJON du 2-11-2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société civile immobilière. **Dénomination sociale** : JUSTINE. **Siège social :** 8 Rue du Perron, 21121 FONTAINE LES DIJON. **Objet social** : l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous autres immeubles bâtis. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. **Capital social** : 5 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. **Gérance :** M. Dominique LOISEAU, demeurant 8 Rue du Perron, 21121 FONTAINE LES DIJON. **Clauses relatives aux cessions de parts** : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL214622668

NIÈVRE

SUCCESSION

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Par testament olographe du 03.12.2001, Mr CHARRIER Roger Raymond Eugène, né à MENESTREAU (Nièvre) le 25 décembre 1942, dt à SAINT PERE (Nièvre) 19 « Croquant », célibataire, décédée à SAINT PERE (Nièvre) le 17 aout 2018 a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean-Paul JACOB, suivant procès-verbal en date du 3 novembre 2018, dont une copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS le 9 Novembre 2018.

Les oppositions sont à former en la SCP JP JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, 14 rue du Maréchal Leclerc, Notaire chargé du règlement de la succession.

POUR AVIS

Me JACOB, Notaire.

AL584622836

NOMINATION

MODIFICATIONS

U M I
SASA au capital de 373.500 €
Siège social : 3 route de Clamecy
58530 DORNECY
RCS NEVERS 322.189.390

Aux termes du PV des actionnaires du 28.05.2016, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société COMAUDITEX – 24 rue Erlanger 75016 PARIS RCS PARIS 342.227.626 en remplacement de Mr Claude LABARRIERE, et la société OPSIONE AUDIT 64 bld Malesherbes 75008 PARIS RCS PARIS 527.478.804 en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Mr Joaquin MONTALBAN. Pour avis

AL584622815

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI L'ATELIER

Le 23.08.2018, l'age de la sci l'atelier, patry 58270 billy chevannes, capital 1000 euros, rcs nevers 504419664, transfert le siege au za belle barbe 20 rue des couteriaux 58180 marzy. rcs nevers

AL584622665

TACOS BEN

SASU au capital de 100euros Siège social: 10 rue Colonnel Jean Pierre 58000 Nevers 838005452 RCS Nevers Le 11/09/18, l'associé unique a: décidé de transférer le

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de LAROCHEMILLAY:

1 ha 03 a 54 ca

- En mouillant:

G-344-353-360-368-829[350]-830[350] - Sur les granges: G-342

Cmne de MORACHES:

6 ha 35 a 60 ca

- L arquier mouteau: ZM-4

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 03/12/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL584622830

siège social au 3 rue Gambetta 58600 Fourchambault; Mention au RCS de Nevers

AL584622677

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

DESLIGNIERE SASU
SASU au capital de 100 euros
Siège social : 11 rue Emile Dubois
75014 Paris
N° 827 485 251 RCS PARIS

Le 01/11/2018, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, la société a décidé de transférer le siège social au 45 rue du Bois D'Ardenet 58000 NEVERS.

Objet social: La prise de participation par achat, souscription, apport, fusion et par tout autre moyen, et la gestion de toutes valeurs mobilières, ainsi que l'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers, directement ou par l'intermédiaire de toute société ou entité juridique. Durée : 99 ans. Président : Monsieur DESLIGNIERE Guillaume, demeurant au 45 rue du Bois D'Ardenet 58000 NEVERS. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

AL584622758

SARL AV AUTOVENTE

SARL au capital de 10 ? Siège social : 23 rue de cortona, 58120 Château-Chinon (Ville) 828 652 875 RCS de Nevers L'AGE du 05/11/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 17 rue des Fresnayes, 49130 Les Ponts-de-Cé, à compter du 10/11/2018 Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS d'Angers

AL584622817

SARL T3C

SARL au capital de 59000 ? Siège social : Champ Chevrier, 58240 Chantenay-Saint-Imbert 442 587 440 RCS de Nevers L'AGE du 20/06/2018 a décidé de transférer le siège social de la société Champ Magnier, 58240 Chantenay-Saint-Imbert, à compter du même jour. Mention au RCS de Nevers

AL584622829

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

M. Gregory BEAUVAIS 9, impasse des récollets, 58500 CLAMECY, né le 29/04/1991 à ROSNY-SOUS-BOIS (93) dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : SIMOES.

AL584622834

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

CABINET DE MAITRE
OLIVIER LEVOIR
AVOCAT AU BARREAU DE NEVERS
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
Fax 03.86.38.06.36
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), <\ n>Place du Palais,
LE MARDI 18 DECEMBRE 2018 à 10h30
COMMUNE D'ASNOIS (Nièvre)

Lot unique :

1° Une parcelle de terrain située lieudit « Les Eaubues » d'une contenance de 10 ares 61 centiares, cadastrée section ZB numéro 102 sur laquelle est édifiée une maison d'habitation de type F5 sur sous-sol, sur deux niveaux

2° Une parcelle de terre située lieudit « Le Bourg » cadastrée section AB numéro 452 pour une contenance de 7 ares 16 centiares

Sur la mise à prix de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €)

Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 20 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 08/11/2018

Me Olivier LEVOIR.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 4 décembre 2018 à 14h30 : S'adresser à Maître Isabelle PONCET-PERE, huissier de justice, ZI de Villemenant, 58130 GUERIGNY, Tél : 03 86 85 14 53

AL584622821

MODIFICATION DE STATUTS

CHANGEMENT DE DENOMINATION ET TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

CUMA DE LA CURE

Société coopérative
d'utilisation de matériel Agricole
RCS NEVERS 384 143 194
N° Agrément : 27687

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 Septembre 2018, les associés ont décidé :

- La modification de la dénomination. Il s'en suit l'annonce légale modificative suivante :

o Ancienne dénomination : CUMA DE LA CURE

o Nouvelle dénomination : CUMA D'OUROUER

- De transférer son siège social :

o Ancienne adresse du siège : La Cure Ourouer – Chez Mr Dubois Xavier – 58130 GUERIGNY

o Nouvelle adresse du siège : Haute Cour – 58130 VAUX D'AMOGNES

L'inscription modificative interviendra auprès du RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de Nevers

Jean Marie DEROCHE

Président

AL584622818

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

MACRICO

Société Civile au capital de 2.169.160 €
Siège social : 14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS
413 958 984 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale du 10 novembre 2018, que Mme Coraline SOULIER, dt Kapelaniestraat 8 - 8560 MOORSELE (Belgique), a été nommée en qualité de cogérante, mandat qu'elle exercera avec M. Jean-Marie GUYOT dt Les Chaluères - 58160 DRUY-PARIGNY et Mme Catherine MASSON dt 17 rue des Marguerites - 58160 IMPHY.

La même assemblée a modifié la clause d'agrément des transmissions de parts et décidé que toute transmission de parts nécessiterait désormais l'agrément de tous les associés.

Pour avis,

AL584622827

CESSION

LIMA IMMOBILIER

Sigle : LI. SARL au capital de 2.000 euros.
Siège social : 12 boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES-VAUZELLES.
501 204 036 R.C.S. Nevers.

Au terme d'un acte SSP en date à Varennes Vauzelles du 10/12/2016, M. Robert HELOU, demeurant au 12 boulevard Camille Dagonneau 58640 Varennes Vauzelles a cédé à Mme LOEVENBRUCK, demeurant 96 Ter rue de Longchamp, 92200 Neuilly sur Seine, 10 parts sociales détenues dans la société Lima Immobilier sus-désignée. Les statuts ont été modifiés. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL584622816

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Suivant acte reçu par Me Julie PLANCON, notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, au sein de la SCP JP JACOB, le 30 octobre 2018, enregistré au SPF et DE l'ENREGISTREMENT de NEVERS 1, le 5/11/2018 dossier 2018 00023237 réf 5804P01 2018 N 00601,

L'EURL YESILKAYA AYHAN, au capital de 1.000 euros dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 7 rue Saint Agnan, immatriculé au RCS DE NEVERS sous le n° 752 306 555

A VENDU A :

La SAS EFES, au capital de 2.000 euros dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 7 rue Saint agnan, immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 843 198 490,

Un fonds de commerce de RESTAURATION TRADITIONNELLE, RESTAURATION RAPIDE, SANDWICHS, CHICHE-KEBAB, COUSCOUS, A CONSOMMER SUR PLACE OU A EMPORTER sis à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 7 rue Saint agnan, lui appartenant connu sous le nom commercial de «RESTAURANT EFES».

Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant,

Moyennant le prix ppal de 50.000 Euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 30 octobre 2018.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la SCP JP JACOB, domicile élu, par acte extra-judiciaire dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.

POUR UNIQUE INSERTION

Me Julie PLANCON, Notaire.

AL584622819

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 05 novembre 2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NEVERS 1 le 06 novembre 2018, Dossier 2018 00023354, référence 5804P01 2018 A 01346, Mme et Mr Jean-Louis BOUCHER dt «Port des Vignots» - 58300 DECIZE, immatriculé 517 456 109 RCS NEVERS, ont cédé à la société CARROSSERIE MUSARD ayant son siège social 175 Route Nationale – 58300 SAINT LEGER DES VIGNES, immatriculée 842 872 889 RCS NEVERS, un fonds de commerce de «Réparations mécaniques, carrosserie et vente de voitures neuves et occasions» sis et exploité 175 Route Nationale – 58300 SAINT LEGER DES VIGNES, sous l'enseigne CARROSSERIE MECANIQUE JLB.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal, hors marchandises, de 237.000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 162.300 euros, aux matériel et mobilier servant à son exploitation pour 74.700 euros.

L'entrée en jouissance est intervenue le 05 novembre 2018.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au bureau de la Société d'Avocat GILBERT MARTIN, 14 rue Georges Dufaud – 58000 NEVERS.

Pour unique insertion, Q. MUSARD.

AL584622822

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 08 novembre 2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NEVERS 1 le 08 novembre 2018, Dossier 2018 00023567, référence 5804P01 2018 A 01348, la société METAL CONSTRUCTION SARL ayant son siège social Route de Bourgogne – 58000 SAINT ELOI, immatriculée 478 076 524 RCS NEVERS, a cédé à la société METAL CONSTRUCTION SAS ayant également son siège social Route de Bourgogne – 58000 SAINT ELOI, immatriculée 842 656 670 RCS NEVERS, un fonds d'entreprise d'achat, vente, installation, agencement de constructions métalliques sis et exploité route de Bourgogne – 58000 SAINT ELOI.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal, hors marchandises, de 205.000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 6.500 euros, aux matériel et mobilier servant à son exploitation pour 198.500 euros.

L'entrée en jouissance est intervenue le 08 novembre 2018.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au bureau de la Société d'Avocats LEXCONSEIL, 3 rue Vauban – 58000 NEVERS.

Pour unique insertion

AL584622832

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SELARL TISSOT HOPGOOD DEMONT
Société d'avocats
au Barreau de Chalon sur Saône
16 Bd de la République
71100 CHALON SUR SAONE

LE CARNOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 9.100 euros
Siège social : 12 Place Carnot
58000 NEVERS
RCS NEVERS 750 900 813

Par décision de l'AGE du 01/06/2018 il a été pris acte de la démission de Monsieur Jean-Luc GEORGES de ses fonctions de Cogérant au sein de la société, à compter de ce jour.

Monsieur Nicolas PROUTEAU, demeure seul gérant à compter de cette même date.

Pour avis

AL584622812

SCI ROXAREC

SCI au capital de 5000§
Siège social : Aligny
58240 LIVRY
494 675 390 RCS NEVERS

Aux termes du procès verbal de assemblée générale en date du 15 octobre 2018 il a été pris acte de la nomination de Madame LAFOND Nicole, demeurant à Alligny 58240 LIVRY en qualité de nouveau Gérant, à compter du 15 octobre 2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur LAFOND Jean-Pierre, décédé.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

AL584622824

JOURS DE FETE

SARL au capital de 7.600 ? Siège social : LE GRAVET - GACOGNE, 58140 Gâcogne 391 423 118 RCS de Nevers L'AGE du 11/10/2018 a nommé en qualité de gérant M. GLACET Samuel, demeurant 46 rue Devic, 31400 Toulouse en remplacement de Mme Sand Magali, à compter du 12/11/2018. Modification au RCS de Nevers

AL584622826

NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

58000 Nevers

CS-2M

SARL au capital de 6 000 euros
6-8 Rue du Plateau Bonne Dame
58000 NEVERS
RCS NEVERS 789 738 879

Délibération du 23/10/2018 : L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

AL584622814

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EDEN
Sigle : SCI EDEN
SCI au capital de 100 €
Siège social : 1 BIS RUE DE L'EPERON
58000 Nevers
RCS Nevers 440.482.909

Par décision du 31 octobre 2018, l'assemblée générale extraordinaire aapprouvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 octobre 2018.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL584622762

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

ENTREPRISE RENARD SARL

SARL en liquidation au capital de 30.000 €
Siège de liquidation : 1 bis, rue du Ravelin
58000 NEVERS
484 241 161 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire réunie le 08 octobre 2018 au siège de liquidation a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Hubert BAUDRAS, dt 4, rue de l'Eglise - 18140 SAINT LEGER LE PETIT, de son mandat de liquidateur.

Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, H. BAUDRAS

AL584622813

SCI PL DU SENONAIS EN LIQUIDATION

Capital social : 1 000 Euros
Siège social : RN7 NEVERS NORD
58640 VARENNES VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 480 174 291

Le 25.10.2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25.10.2018. M. Jean-Paul SCHAEFFER, demeurant 16 rue d'Agadir à ESSAOUIRA (Maroc), a été nommé

Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à Le BoisBergère, Eugnes, 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.

Pour avis.

AL584622823

SCI PL DU SENONAIS EN LIQUIDATION

Capital social : 1 000 Euros
Siège social : RN7 NEVERS NORD
58640 VARENNES VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 480 174 291

Le 25.10.2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25.10.2018. M. Jean-Paul SCHAEFFER, demeurant 16 rue d'Agadir à ESSAOUIRA (Maroc), a été nommé, liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à Le Bois Bergère, Eugnes, 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.

Pour avis.

AL584622833

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 12/10/18, il a été constitué une SAS dénommée PERLE.Siège social: 8 pl guy coquille 58000 Nevers. Objet: service de débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées ; service de restauration sur place avec service à table. Président: M. BOUCHAIB EL KOURAYCHI, 8 place guy coquille 58000 Nevers. Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL584622658

Notaire

ME Marie CHERAMY
3 rue Henry Barbusse
BP 50634
58006 Nevers cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (Nièvre), 3, rue Henri Barbusse, le NEUF OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT, il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DÉNOMINATION : «PORTE DE PARIS»

FORME : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

CAPITAL SOCIAL : Le capital social est de MILLE EUROS (1.000,00 €) Il est divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées, réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

SIÈGE SOCIAL : Le siège social est fixé à NEVERS (Nièvre) 18 rue des Ardilliers.

OBJET SOCIAL : L'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration, vente à emporter, salon de thé, café, bar, traiteur.

DURÉE : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années

APPORTS EN NUMERAIRE : Monsieur Fikri KOCABEY : la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 €)

Monsieur Halis ZENGIN : la somme de CINQ CENTS EUROS (500,00 €)

GÉRANCE :

Monsieur Fikri KOCABEY, bucheron, demeurant à NEVERS (Nièvre) 17 rue Louis Pergaud

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour Avis, Maître Marie CHERAMY.

AL584622746

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/11/2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL D.RACAUT.

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique.

Capital : 1 000 euros.

Siège social : 18 rue de Rémigny 58000 NEVERS.

Objet social : l'exercice de la profession d'agent général d'assurances tel que défini par le Code des Assurances; l'exécution du ou des mandats qui lui sont ou seront confiés

à ce titre par les sociétés du groupe GENERALI en France, ou tout autre mandat autorisé par ce dernier, et des activités qui en découlent directement dont le courtage accessoire.

Gérant : Monsieur David RACAUT, demeurant 1 rue de la Marche 18320 TORTERON.

Durée : 99 années à partir de l'immatriculation de la société au RCS.

Immatriculation: au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584622810

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 06/11/2018, il a été constitué une SASU

Dénomination : LA TABLE D'OR

Siège social : 2 Boulevard Victor Hugo 58000 NEVERS

Capital : 1000 €

Activités principales : restauration rapide

Durée : 99 ans

Président : Mme CHAHBANI FATEN 3 Rue Henry Foucaud 58000 NEVERS

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL584622811

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : AMIRO ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 10, rue Roger Tiphaine – 58640 VARENNES VAUZELLES ; Objet social : : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 50 000 € ; Gérance : Mr Yannick MORETTE dt à VARENNES VAUZELLES (58) – 10, rue Roger Tiphaine ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL584622835

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : ADENT ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 224, rue Saint Just – 58600 GARCHIZY ; Objet social : : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 84 000 € ; Gérance : Mme Angélique DUPEUX dt à GARCHIZY (58) – 311, rue de la Liberté ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL584622825

YONNE

NOMINATION

FRANCE SERVICES

SASU au capital de 1.000€
Siège social : Centre Commercial Leclerc,
89100 SAINT DENIS LES SENS
831 540 448 RCS de SENS.

Le 26/06/2018, le Président et associé unique a décidé de :

Ø Nommer président, Mr Marc LABROCA demeurant à ROSOY(89100),63 D route de Véron en remplacement de M. Abdellah IS - IDENE.

Mention au RCS de SENS

AL894622840

S.J.B. Société d'Avocats

CARROSSERIE LEGER AUTO

Société par actions simplifiée au capital de 25 000 euros Siège social : 24 bis Rue Louis Richard - 89000 AUXERRE 340 093 384 RCS AUXERRE Aux termes de ses décisions en date du 31 octobre 2018, l'associé unique a : - décidé de nommer, à compter du 1er novembre 2018, Monsieur Mathieu LEGER, demeurant 5 Rue du Vaux de Nangis 89290 QUENNE, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jean-Luc LEGER, démissionnaire. - pris acte de la démission de Madame Véronique LEGER de ses fonctions de Directeur Général.

AL894622845

SAS NAUDOT

SAS au capital de 37.000 €
Siège social :
ZA - 89200 MAGNY
411 299 373 R.C.S. Auxerre

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 30/10/2018, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Jean-Philippe BOUSQUET demeurant à BELVAL-SOUS-CHATILLON (51480) – 1, Hameau de Paradis en remplacement de M. Patrick NAUDOT démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

AL894622851

TRANSFERT DE SIÈGE

EDE

SARL au capital de 1000 euros Siège social: 67 RUE SOEUR ANGELE 95210 SAINT

GRATIEN 752529727 RCS PONTOISE. Par décision en date du 02/11/2018, l'associé unique a transféré le siège social au 2 rue des Rouges Gorges 89470 MONETEAU à compter du 02/11/2018. Gérant: Didier ERBA, demeurant 2 rue des Rouges Gorges 89470 MONETEAU Dépôt au RCS de AUXERRE.

AL894622807

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

EURL RICHEBOURG Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 22 Grande Rue - 89144 LIGNY LE CHATEL 501 225 148 RCS AUXERRE / Aux termes d'une décision en date du 8 novembre 2018, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 22 Grande Rue - 89144 LIGNY LE CHATEL au 123 Avenue Jacques Duhamel – 39100 DOLE à compter du 1er décembre 2018, et de modifier en conséquence l'article « SIEGE SOCIAL » des statuts.

AL894622862

MODIFICATION DE CAPITAL

COGESTEN SENS

SAS au capital de 187 000 €

porté à 200 000 €

Siège : 8 Bis Boulevard du Centenaire

89100 SENS

479 662 223 RCS SENS

Suivant décision de l'associé unique du 12 Juin 2018, le capital social a été augmenté :

- d'une somme de 9 850 € en numéraire pour le porter à 196 850 € et assorti d'une prime

d'émission s'élevant à 36 785 €.

- d'une somme de 3 150 € par incorporation de réserves pour le porter à 200 000 €.

ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Le capital est fixé à 187 000 €

Nouvelle mention : Le capital est fixé à 200 000 €

AL894622841

ART GRAND PRIX

SAS au capital de 455.000 ? Siège social : Zone Artisanale la Garenne, 89340 Villeneuve-la-Guyard 409 776 655 RCS Sens En date du 31/10/2018, le Président a constaté la réalisation de la réduction du capital social d'un montant de 150.150 ? pour le ramener à 304.850 ?. Modification au RCS de Sens.

AL894622844

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHENEY - terre, bois-taillis et lande

16 ha 71 a 92 ca - La commune des bois: X-9 - La petite lame: D-316 - Le bas des sophees: C-373-374-375-376-379-382-383 X-74 - Les champs liots: B-487 - Les champs ronds: ZA-6(A)-6(B) - Les charmois: Z-52-53-62 - Les corbets: X-78(*) - Les grosses pierres: Z-97 - Les narvaux: X-20 - Les noirchamps: A-633

TRONCHOY - terre

5 ha 68 a 50 ca - Champ dongois: YA-44-48 - Les noirs champs: YA-127-128-129 - Vaux guillemain: YA-67-68

ETAIS-LA-SAUVIN - terre et bois-taillis avec prise de possession anticipée par Bail SAFER pour l'année en cours

69 ha 97 a 24 ca - Bois de la perche sud: AY-6-12 - La piece a la milotte: YD-5(J)-5(K) - La vallee vaudois: Y-252-257(J)-257(K)-258-262(B)-262(C)-262(AJ)-262(AK)-727[257]-814[236]-816[256] - Le buisson blondeau: YD-4 - Le buisson de la fontaine: Y-481(A)-481(B) - Le chemin du fou: YC-13(J)-13(K) - Le noyer: Y-265 - Le trou de l arene: AH-39 - Les sables: Y-326(A)-326(C)-326(D)-326(BJ)-326(BK)-637 - Les vignottes: Y-827[264](A)-827[264](C)-827[264](D)-827[264](E)- 827[264](F)-827[264](G)-827[264](H)-827[264](I)-827[264](BJ)-827[264](BK)

LE VAL D'OCRE (ST AUBIN CHATEAU NEUF / ST MARTIN SUR OCRE) - taillis sous futaie et lande

6 ha 70 a 73 ca - Haut de la rue chaude: D-90 - La queue de l hirondelle: 356C-358

Sur les communes de SAINT MARTIN DES CHAMPS et SAINT PRIVÉ, vente de 6 ha 83 a 70 ca avec bâtiments d'habitation et d'exploitation et location par Bail Rural d'une surface 237 ha 53 a 82 ca en nature de terre. La vente et la location sont indissociables.

Biens en vente :

- SAINT MARTIN DES CHAMPS : 4 ha 70 a 80 ca - Les morillons: MK-125-126-127-128-129

- SAINT-PRIVE : 2 ha 12 a 90 ca - Champ de l eglise: F-217[P1]-425[218][P1] - La picardiere: F-211[P1]-212-213[P1]-215-216 - Les cinq quartiers: F-208[P1] - Onze arpents cour chaillot: F-209[P1]

Biens en location par bail Rural :

- SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS - 201 ha 66 a 61 ca - 'Bois de l isle': MK- 96 - 'Champ de bonnard': MK- 15 - 'Champ de caquot': MK- 123 - 'Champ de devant': MK- 124 - 'Champ de robin': MK- 130 - 'Champ de saint martin': MK- 135 - 'Champ des gouts': MK- 21 - 'Champ des pierres': MK- 98 - 'Champ des poiriers': MK- 19- 460[19] - 'Champ du marchais': MK- 449[20](J) - 'Champ ducrot': MK- 77 - 'Champ guyon': MK- 479[132] - 'Champ panere': MK- 328 - 'Champs jean roux': MK- 81- 424[80]- 469[423]- 504- 'Champs moreaux': MK- 82- 502- 503 - 'Grands champs des godards': MD- 179- 180 - 'La chaume du toit a poulai': MK- 114 - 'La fosse thiesez': MK- 137 - 'La grande chaume': MK- 471[138] - 'La marguerie-ritiere': MK- 102 - 'La quatorze bichetee': MK- 475[131]- 477[378] - 'Le grand champ': MK- 136 - 'Les chaumes des briquets': MK- 104- 105- 106 - 'Les chenes': MK- 116- 119- 120 - 'Les cinq arpents': MK- 329 - 'Les fourneaux': MK- 18 - 'Les godards': MD- 177- 178 - 'Les gouts': MK- 74- 377[74] - 'Les margueritteries': MK- 327 - 'Les morillons': MK- 129 - 'Les onze arpents': MK- 99- 100 - 'Les perriches': MK- 344 - 'Les petits champs': MK- 134 - 'Les petits champs moreaux': MK- 75- 76 - 'Les quatorze bichetees': MD- 622[315] - 'Les quatre arpents': MK- 133 - 'Les talleris': MK- 473[139] - 'Les trois arpents': MD- 314 - 'Les vergers': MK- 2- 3- 4- 5- 6- 7 - 'Les vieux jaumes': MK- 434[330]- 435[330]

- SAINT-PRIVE - 35 ha 87 a 21 ca - - 'Champ de l eglise': F- 217[P1]- 425[218][P1] - 'Champ de la cour': F- 273 - 'Champ de la pointe': F- 275 - 'Champ des gouts': F- 437[198] - 'Champ quillon': F- 274 - 'La chaume du bois': F- 200- 436[199] - 'La cour chaillot': F- 428[420]- 429[195]-432[196] - 'La picardiere': F- 210- 211[P1]-212- 213[P1]- 215- 216 - 'Le chatelet': F-204- 206 - 'Le grand champ': F- 433[197] - 'Le resoupis': F- 201 - 'Les cinq quartiers': F- 207- 208[P1] - 'Les deux arpents': F- 272 - 'Onze arpents cour chaillot': F- 209[P1]

MERRY-SUR-YONNE – pré – parcelles occupées

6 ha 67 a 17 ca - Champ berlin: F-213-214-529 - Fontaine des vernes: F-484

PIERRE-PERTHUIS - pré

16 a 50 ca - Pres perthuisot: A-483

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 3 décembre 2018** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894622873

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

FIDAL 1 Avenue de Saint-Georges 89000 AUXERRE

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

ELEXINN Société par actions simplifiée Ancien capital : 284.000 € Nouveau capital : 352.000 € 5, rue Jules Rimet 89400 MIGENNES RCS SENS 788 601 268 En application des décisions prises et délégations de compétence consenties par l'Assemblée générale extraordinaire du 14/05/2018 dans ses 1ère à 5ème résolutions, le Président de la société ELEXINN a constaté, par décisions du 26 septembre 2018, la réalisation définitive d'augmentations du capital social de 68.000,00 € par la souscription de 680 actions nouvelles du 15 mai 2018. Chaque action nouvelle a été souscrite en numéraire au prix global de 931,00 € dont 100,00 € de valeur nominale et 831,00 € de prime d'émission. Le capital social de la société a ainsi été porté de 284.000,00 € à 352.000 € et est désormais composé de 3.520 actions. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis

AL894622660

ADDITIF

AVIS ADDITIF

Suite à l'annonce du transfert de siège social de LA GAZETTE au 36 avenue Edouard Branly, 89400 MIGENNES, parue le 2 novembre 2018, il faut ajouter que la société sera immatriculée au RCS de SENS et radiée du RCS de PARIS sous le numéro 531507374. Pour avis, le gérant

AL894622832

CONVOCATION

C.A.PRO.GA. LA MEUNIERE 190 bis rue Paul Doumer 45200 MONTARGIS

ASSEMBLEES DE SECTION DES ASSOCIES COOPERATEURS

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, et qui se tiendra dans les communes ci-dessous désignées :

- Mardi 27 Novembre 2018 à 9 heures
Section LADON/CORBEILLES/LORRIS et ST FIRMIN/GONDREVILLE
Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD

- Mardi 27 Novembre 2018 à 15 heures
Section GIEN/NOGENT et MONTCRESSON/CHATILLON
Salle Polyvalente de LA BUSSIERE

- Mercredi 28 Novembre 2018 à 9 heures
Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD
Salle Polyvalente de DOUCHY

- Mercredi 28 Novembre 2018 à 15 heures
Section COURTENAY/PIFFONDS et LA SELLE/CHEVANNES
Salle Polyvalente de CHANTECOQ

précédant les Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du MARDI 4 DECEMBRE 2018.

Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion, des comptes annuels et consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés, et du texte des résolutions proposées, au Siège de la Coopérative ou chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation.

ASSEMBLEE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS

Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le **MARDI 27 NOVEMBRE 2018** à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant les Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du **MARDI 4 DECEMBRE 2018.**

Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion, des comptes annuels et consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés, et du texte des résolutions proposées, au siège de la Coopérative.

ASSEMBLEES GENERALES PLENIERES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que les Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire le **MARDI 4 DECEMBRE 2018** à 9h30, Espace Jean Vilar à AMILLY.

Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

1. Nomination du Bureau,
2. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2017/2018, clos le 30 juin 2018,
3. Rapport sur la gestion du groupe,
4. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
5. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
7. Approbation de ces comptes,
8. Affectation de subvention en réserve,
9. Répartition et affectation du résultat,
10. Quitus au Conseil d'Administration,
11. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
12. Élection d'un Administrateur représentant les Associés non-Coopérateurs,
13. Élection d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
14. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
15. Constatation du montant du capital social,
16. Pouvoirs pour formalités.

Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE EXTRAORDINAIRE

1. Nomination du bureau,
2. Mise en conformité des statuts de la Coopérative avec l'arrêté ministériel du 28 avril 2017,
3. Adoption des dispositions relatives au transfert de propriété de produits,
4. Modification des engagements par activité et la durée de l'engagement,
5. Modification de plafonds statutaires,
6. Pouvoirs pour formalités.

Le Président
du Conseil d'Administration,
J-M. BILLAULT

AL894622778

MODIFICATION DE STATUTS

COACH ET PARENT

SASU au capital de 30.000 euros
Siège social
40 rue de Vézelay 89460 Bazarnes
839 542 065 RCS Auxerre

Le 11/10/18, l'associé unique a : décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient Ulterïa Formation ; Mention au RCS de Auxerre

AL894622669

SCI C.D.H

Le 04.10.2018 l'age de la sci c.d.h, capital 225000euros, 26 ch des meaux pres 45290 varennes changy, rcs orléans 449167303, prend acte du décès de Hector Azoulay et nomme gérant Dominique Sasseigne sise 12 r de la vallée 89140 Lixy, transfère le siège social au dom du gérant Dominique Sasseigne 12 r de la vallée 89140 Lixy, objet : gestion de tous biens immobiliers, durée: 99 ans, modifie la dénomination qui devient SCI Chatillon. Rad orléans immat sens.

AL894622690

AVIS DE MODIFICATION

ETABLISSEMENTS BIDARD ET CIE
Société civile immobilière
au capital de 7 622.45 euros
Siège social : 1 RUE SACHA GUITRY
77330 OZOIR LA FERRIERE
344 441 357 RCS MELUN

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2018, il a été décidé les mentions suivantes :

- de modifier l'objet social comme suit à compter du 1 janvier 2018 :

La Société a pour objet :

L'acquisition, la construction, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange d'apport ou autrement. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

- transfert du siège social au 11 RUE RAYMOND VERNAY 89170 Saint Fargeau à compter du 26 juin 2018.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

AL894622825

POUR PL'HAIR

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1 000.00 euros
Siège social : 1 rue Guillaume des Barres
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
810 906 230 RCS SENS

Suivant décisions de l'associée unique du 06/11/2018, l'objet social de la société a été étendu, à compter du 06/11/2018, aux activités suivantes : activité de soins esthétiques, cosmétiques et parfumeries. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt légal au GTC de SENS.

AL894622834

GFA DE LA GARENNE

GFA au capital de 532 611,13 € 84 boulevard du Centenaire - 89100 SENS 329 440 440 RCS SENS Lors de l'assemblée générale xtraordinaire du 28 septembre 2018, la collectivité des associés a : - Nommé aux fonctions de gérant M. Bernard HUOT, demeurant 13 route de Fleurigny, Saint Martin sur Oreuse, 89260 THORIGNY SUR OREUSE, pour une durée non limitée. - Décidé de transférer le siège social de la société au 13 route de Fleurigny, Saint Martin sur Oreuse, 89260 THORIGNY SUR OREUSE. La nouvelle adresse du siège dépend du ressort du greffe de tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, la gérance.

AL894622836

ADELAIDE

SCI au capital de 35.600 €
4 GRANDE RUE, 89160 Pacy-sur-Armançon
433352861 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGO en date du 23/10/2018, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de :

- Revente de tout bien mobilier et immobilier, même le bien permettant l'exploitation de l'immeuble situé 4 Grande rue à PACY SUR ARMANCON (Yonne).

Il a été décidé de modifier partiellement l'article 12 comme suit :

Décès d'un associé

En cas de décès d'un associé, la société continue avec, d'une part, les associés survivants et, d'autre part, les héritiers légataires ou conjoint de l'associé décédé ou toute autre personne désignée par disposition testamentaire, dûment agréés par les associés survivants dans les conditions suivantes.

Observation faite que la procédure d'agrément n'est pas applicable aux ayants droits déjà associés de leur chef.

Les héritiers, légataires, conjoint de l'associé décédé non agréés n'ont droit qu'à la valeur des parts sociales de leur auteur ou conjoint, cette valeur étant déterminée comme il est dit ci-après.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre

AL894622846

SARL DES HAUTS DE PLAISANCE

SARL au capital de 62450 euros, 4 rue trianon 89210 Brienon Sur Armancon. Sigle: HDP. RCS Sens 754045748. Suite A.G.E du 02-11-2018 et à compter du 30-11-2018: Ajout à l'objet actuel : Consultant fiscal. Statuts mis à jour. Formalités au RCS de Sens.

AL894622869

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Frédéric BAYOU, le 08 Octobre 2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON 1, le 19 octobre 2018, sous les références 2104P01 2018 N01996.

La société dénommée SARL J.P PARTHIOT, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à ALLIGNY EN MORVAN (58230), Le Bourg, a cédé à la société dénommée SASU DEGOUVE de NUNCQUES, Société par actions simplifiée, au capital de VINGT MILLE EUROS (20.000,00 €), dont le siège social est à AVALLON (89200), 20 rue du Général Leclerc, représentée par Monsieur Adrian DEGOUVE de NUNCQUES, Président, domicilié professionnellement au 20, rue du Général Leclerc, le fonds de commerce de marchand de vins et boissons alcoolisées ou non, alimentation, primeurs, et sa succursale, exploité à AVALLON (89200), connu sous le nom de «J.P.PARTHIOT», objet d'une immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 410 997 381, comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds.

Moyennant le prix de 230.000,00 €, savoir :

- éléments incorporels : 164.550,00 Euros

- matériel et mobilier commercial : 15.450,00 Euros

- marchandises : de 50.000 Euros .

Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Maître Gérard LEGUY, Notaire à AVALLON (Yonne), où domicile a été élu à cet effet.»

Pour insertion - Me Frédéric BAYOU

AL894622842

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GÉRANT

Dénomination : BIO CONCEPTUEL EQUIPEMENTS.

Forme : SARL.

Capital social : 7000 euros.

Siège social : 18 rue Victort Guichard, 89100 SENS.

820013266 RCS SENS.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 novembre 2018, à compter du 2 novembre 2018, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Monsieur Florian ORIOL, demeurant 7 rue du Château d'Eau, 77940 BLENNES en remplacement de M. Pascal VOVOS

Mention sera portée au RCS de SENS.

AL894622835

SCI «NAUDOT-INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ICAUNAIS»

et par abréviation : SCI « N.3 I »
Société Civile au capital de 304,90 €
Siège social : ZA de Magny
« la Chaume Bonjuan »
89200 MAGNY
422 270 173 RCS AUXERRE

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique en date du 30/10/2018, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Jean-Philippe BOUSQUET demeurant à BELVAL-SOUS-CHATILLON (51480) – 1, Hameau de Paradis en remplacement de M. Patrick NAUDOT démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

AL894622850

NON DISSOLUTION

VOLEFI

Société par actions simplifiée
au capital de 375.790 €
Siège social :
Grande Rue
89770 CHAILLEY
817 407 919 R.C.S. Sens

Le 29 juin 2017, l'actionnaire unique a, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce sur renvoi de l'article L.227-1 dudit Code et après avoir constaté que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social, a décidé qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis

AL894622820

TRANSFER-CAR

SARL au capital de 4.980€
Siège social : Le Gué Pavé D951
89660 MONTILLOT
503 350 431 RCS d'AUXERRE

Le 24/10/2018, l'AGE a décidé de la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS d'AUXERRE.

AL894622858

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL NEBTI

SARL en liquidation au capital de 8.000 euros
Siège social et siège de liquidation : 6 Place Jean de Joigny – 89300 JOIGNY
RCS SENS 438 077 067

Le 30.09.2018, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30.09.2018. Mme Odile MOLLA épouse PEPIN demeurant 6 Place Jean de Joigny -

89300 JOIGNY a été nommée liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 6 Place Jean de Joigny - 89300 JOIGNY Modification au RCS de SENS.

AL894622815

ANGELIQUE LUCQUIN

SARL au capital de 100€ Siège social : 26 RUE DES TILLOTS, 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD 538 279 746 RCS de SENS Le 30/09/2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2018. Radiation au RCS de SENS

AL894622826

THOMAS JÉRUSALEM AVOCAT

Avocat aux barreaux de DIJON et AUXERRE

LA CLE DES CHAMPS

EARL
EN LIQUIDATION
Capital : 85.500 euros
Siège social : 35 rue basse 89160 VILLIERS-LES-HAUTS
RCS AUXERRE 495 257 834

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 1er octobre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Michel GEMBLE, demeurant 35 rue basse 89160 VILLIERS-LES-HAUTS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 35 rue basse 89160 VILLIERS-LES-HAUTS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis

AL894622828

MIKADEL

SARL au capital de 15.244,90euros.
Siège social : 6 rue du puits des Champs, Grangette
89520 THURY.
RCS 402 284 848 AUXERRE.

L'AGE du 05/11/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 05/11/2018, nommé liquidateur M KHATCHATRIANTZ Yves, 6 rue du Puits des Champs, Grangette 89520 THURY et fixé le siège de la liquidation au siège social. Mention au RCS de AUXERRE.

AL894622829

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SASU CLUB 89

Le 01/10/2018, l'associée unique de la société SASU CLUB 89, SAS au capital de 1.000 €, siège social : Stade Abbé Deschamps, Route de Vaux 89000 AUXERRE, 798.999.645 RCS AUXERRE, a décidé, à compter du même jour - la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions de l'article 19 des statuts et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce - de désigner en qualité de liquidateur, M. Francis GRAILLE né le 25/04/2018 à PUY-EN-VELAY (43) demeurant à St Cirgues, 63160 ST-JULIEN-DE-COPPEL, à qui tous pouvoirs sont conférés pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif - de mettre fin à ses fonctions de Présidente - de fixer le siège de liquidation à AUXERRE (89) - Stade Abbé Deschamps, Route de Vaux. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

AL894622838

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SASU CLUB 89

Par décision du 15/10/2018, l'Associée unique de la SASU CLUB 89, SAS en liquidation au capital de 1.000 €, Siège social : Stade Abbé Deschamps, Route de Vaux 89000 AUXERRE, statuant au vu du rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30/09/2018, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat, décidé la répartition du produit net et de la liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE

AL894622839

SAS INOVA

Société par actions simplifiée
au capital de 3 750 euros
Siège social : 18 rue de PARIS
89140 VILLETHIERRY
818 081 861 RCS Sens

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 10 octobre2018, la société INOVA, SAS au capital de 3750 euros, dont le siège social est 18 rue de PARIS 89140 VILLETHIERRY, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 818 081861 RCS Sens a, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre2018, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite Société. a été nommé comme liquidateur Monsieur Gérard PERU, 18 rue de PARIS 89140 VILLETHIERRY a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt légal RCS SENS

AL894622843

AJS MULTIMEDIA DEVELOPPEMENTS

SARL au capital de 7.622€
Siège social : 21 rue des Bleuets,
89290 VENOY
411 901 986 RCS d'AUXERRE

Le 30/09/2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Alain JEAN, Le village, 07150 LABASTIDE-DE-VIRAC et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'AUXERRE.

AL894622859

CMM-TERROIR

L'AGE a décidé, le 30.8.2016, la dissolution anticipée de la société CMM-TERROIR, SARL au capital de 100€, 8 ruelle de la cave pilon, Fontette, 89450 Saint Pere, 821 223 260 RCS Auxerre, au 1.9.2016, désigné liquidateur Mme Schmitt Anne Sophie, 8 ruelle de la cave pilon, Fontette, 89450 Saint Père et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Auxerre

AL894622864

RGL 23

SARL au capital de 7700 euros
Siège social : 23 Rue du Général Leclerc
89200 AVALLON
441 943 735 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 10 NOVEMBRE 2018, la société HK, Société à responsabilité limitée au capital de 274 190 euros, dont le siège social est 1 RUE BEURDELAINE 89200 AVALLON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 447514241 RCS a, en sa qualité d'associée unique de la société RGL 23, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société RGL 23 peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de AUXERRE.

Pour avis

AL894622865

AUXERRE SIGNALETIQUE

Société à responsabilité limitée
En liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège social : 23, Rue de Preuilly
89000 AUXERRE
502 227 010 RCS AUXERRE

Préambule

Par décision du 31 octobre 2018, l'associé

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais - 1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT - D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
STELO SAS
Liquidation judiciaire simplifiée du 05/06/2018
26, rue Charles de Gaulle, 89140 MICHERY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 16 octobre 2018
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L.625-1 du Code de Commerce.
Pour avis le mandataire Judiciaire
AL894622732

au titre de la procédure suivante :
CAR'PNEUS SENS SAS A ASSOCIE UNIQUE
Liquidation judiciaire simplifiée du 20/02/2018
12 rue de Gravereau 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 12 octobre 2018. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du code de commerce.
Pour avis, le Mandataire judiciaire.
AL894622750

au titre de la procédure suivante :
SOCIETE NOUVELLE DES DOUCES HEURES SAS
Liquidation Judiciaire du 05/11/2013
3, Rue des Pâtis 89140 SERBONNES
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 5 novembre 2018.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire
AL894622812

unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2018 et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur Monsieur Aurélien Michoux, demeurant 31 bis, Route de Petit Vaux 89290 Champs-sur-Yonne, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au 31 bis, Route de Petit Vaux 89290 Champs-sur-Yonne, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Auxerre.
Mention sera faite au RCS : AUXERRE.
Pour avis,
AL894622867

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 05/10/18,il a été constitué une SAS dénommée CAPCAR CONSULTING. Siège social:44 domaine de brannay 89150 Brannay.Capital:3500euros.Objet:Conseil en nature d'accompagnement,de déploiement,de formation,de coaching pour la totalité de l'activité automobile ou activités connexes.Consultant Automobile.Président:M.ALAIN MARTINAT,44 domaine de brannay 89150 Brannay. Durée:99 ans.Immatriculation au RCS de SENS.
AL894622711

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 3 novembre 2018 il a été constitué une SAS dénommée B.P.J.F.
Objet social : Exploitation de fonds de commerce de boucherie, volailles, charcuterie, traiteur, vente au détail, en gros, demi-gros et sur marchés.
Siège social : 120 rue du Pont 89000 AUXERRE
Capital : 1.000 euros.
Président : Mr Bruno MARCHAND, 16 grande Rue 89530 CHITRY.
Agrément des cessions d'actions : Libre entre associés, soumise à agrément pour toutes autres cessions.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE.
AL894622808

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/10/2018 il a été constitué une SCI dénommée:
ENTREPOT FRIGORIFIQUE MIGENNES
Sigle: EFM
Siège social: 29, rue paul bert 89400 MIGENNES
Capital: 5.000 €
Objet: Achat, mise en valeur de biens immobiliers, gestion de patrimoine foncier et autre et plus spécialement, acquisition d'un ensemble immobilier à usage d'entrepôt frigorifique, sis 29, rue Paul Bert 89400 MIGENNES, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Gérant: M. GUILVERT Grégory 33, rue des Peupliers 77240 SEINE PORT
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS
AL894622824

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 octobre 2018 à VENOUSE, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : SARL SAINT EDME Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : location de tous immeubles ou biens immobiliers, production et commercialisation d'énergies, notamment d'électricité photovoltaïque. Capital social : 10 000 euros. Siège social : Chemin de Saint Edme 89230 VENOUSE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants : Monsieur Nicolas DEGRYSE, demeurant à PONTIGNY (Yonne), 3 rue de Roncenay, et Monsieur Clément DEGRYSE, demeurant à CHABLIS (Yonne), 10 rue de la Poterne Chenneton. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.
AL894622827

CUMA DU CREANTON

Suivant acte sous seing privé en date du 30 octobre 2018, a été constituée la société Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole dénommée «Cuma du Créanton «.
Son siège social est établi au 3 rue du Glacis, le Ruet-Chailley 89210 Venizy.
Elle sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Le président
AL894622830

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 novembre 2018 à MONTILLOT, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : MARIE-LUCIE. Forme : Société à Responsabilité Limitée. Objet : - achat et revente de boissons (vins, bières, liqueurs, spiritueux) et produits du terroir - achat de raisins, transformation et commercialisation - agent commercial dans le domaine du vin et des produits du terroir, vente de boissons (vin, cidre, bières, liqueurs, spiritueux) aux professionnels et aux particuliers pour le compte d'autres entreprises (vignerons/ brasseurs,...), vente de produits fermiers (viande, etc.) pour le compte de producteurs, - prestations de services et conseil dans le domaine viticole et vinicole (dans les vignes ou en cave), et dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la communication, du spectacle vivant et du commerce - organisation d'événements autour du vin, animation de dégustations lors de soirées, ou de voyages, - critique/ journaliste dans le domaine du vin Capital social : 5 000 euros. Siège social : 8 rue des Vergers - 89660 MONTILLOT. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : Madame Marie-Lucie HECQUET demeurant à MONTILLOT (Yonne), 8 rue des Vergers. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant
AL894622833

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er novembre 2018, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Dénomination sociale : EARL DES VIGNEAUX Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 7 500 €. Siège social : 7 rue Chauchu - 89140 MICHERY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 7 500 €. Gérant : M. Jérémy CHARLET demeurant à SOUCY (Yonne), Jouancy, 1 rue des Vigneaux. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles conclues entre associés, qui sont libres, lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.
AL894622837

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VERMENTON (89270) du 18 octobre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : BOIS CHOPPARD.
Siège social : Bois Choppard - 89270 VERMENTON.
Objet social :l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 4 000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Jean-Marie BOUNON demeurant le Bois Choppard - 89270 VERMENTON ; M. Nicolas BOUNON demeurant 70 Grande rue - 89270 SACY ; M. Mathias BOUNON demeurant rue des Cloux - Lotissement des Cloux - 89270 VERMENTON, M. Paul-Etienne BOUNON demeurant Ferme du Bois Choppard - 89270 VERMENTON.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas à l'exception des cessions entre associés ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE. Pour avis
AL894622847

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/11/2018 il a été constitué une société par actions simplifiée :
Dénomination sociale : SASU SVBO Conseil
Capital : 1 000 euros divisé en 100 actions d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.
Siège social : 34 route de Sens 89400 EPINEAU les VOVES
Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger :
la coordination de sécurité des chantiers (S.P.S.)
la coordination et le suivi de chantiers, la confection de plans
la prestation d'économiste de chantier et d'expertise
les prestations d'ingénieur conseil et d'ingénieur projet.
l'assistance maîtrise d'ouvrage
la réalisation de diagnostics techniques et économiques
la réalisation de toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ainsi défini et à tous les objets connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Président : Monsieur Stéphane BORDES est nommé en assemblée générale en qualité de président associé pour une durée de 10 ans.
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Pour avis et mention.
L Président.
AL894622848

THOMAS JÉRUSALEM AVOCAT

Avocat aux barreaux de DIJON et AUXERRE

BEYL'INTERIM

Société par actions simplifiée
Capital : 100.000 euros
Siège social : 13 rue de la fraternité 89000 AUXERRE
Société en cours de constitution

Par acte sous seing privé en date du 08/11/2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : BEYL'INTERIM
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 100.000 euros
SIEGE : 13 rue de la fraternité 89000 AUXERRE
OBJET : la délégation de personnel intérimaire et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
DROIT DE VOTE : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Les cessions entre associés, entre ascendant descendant et conjoint sont libres
PRESIDENT : Monsieur Hamza BELHASSAN 13 rue de la fraternité 89000 AUXERRE
IMMATRICULATION : au RCS de AUXERRE
Pour avis,
AL894622852

AVIS DE CONSTITUTION

SCLM
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 4 rue des Mariniers, 89470 MONETEAU

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONETEAU du 19/10/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SCLM Siège social : 4 rue des Mariniers, 89470 MONETEAU VObjet social : l'acquisition de deux immeubles sis à 39 et 39bis rue de la Roche - 41500 LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement Durée de la Société : 99 ans Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Cédric MALARDEAU demeurant 4 rue des Mariniers, 89470 MONETEAU Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément obtenu à l'unanimité des associés Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance
AL894622854

CONSTITUTION

Selon acte SSP du 08/11/2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : DEVIVIES TRANSPORT FLUVIAL - Siège social : 1 Les Serments 89330 SAINT LOUP D'ORDON - Objet : l'activité de transport fluvial de marchandises au moyen d'un ou plusieurs bateaux de navigation intérieure, de location, de matériels flottants, de manutention portuaire ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 5 000 € - Gérance : M. Wilfried DEVIVIES, demeurant 1 Les Serments 89330 SAINT LOUP D'ORDON - Immatriculation : RCS de SENS
AL894622855

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 27 octobre 2018, à Auxerre. Dénomination : BENCAROMA. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 7 place de l'Arquebuse, 89000 Auxerre. Objet : Acquisition et exploitation sous forme de mise en location de tout immeuble. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Gérant : Monsieur Didier COUTIN, demeurant 12 rue Roger Bellair, 89000 Auxerre Gérant : Madame Sophie COUTIN née VIEILLEDENT, demeurant 12 rue Roger Bellair, 89000 Auxerre La société sera immatriculée au RCS de auxerre.
Pour avis.
Didier COUTIN Cogérant
AL894622860

AVIS

Par acte sous seing privé en date du 7 novembre 18 il a été constituée une SAS à associé unique dénommée CMS présentant les caractéristiques suivantes :
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE : 2, impasse Albert Camus 89100 SAINT CLEMENT
OBJET : Préparation et développement de véhicules de compétitions, achat-vente de pièces mécaniques ; Accompagnement et support technique des pilotes sur circuit, coaching de pilotes.
DUREE : 99 ans
PRESIDENT : Monsieur Axel MAURIN, né le 19 février 1988 à SENS (89) demeurant 2, impasse Albert Camus 89100 SAINT CLEMENT
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Toute action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.
AGREMENT : Toute transmission ou cession detitres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, volontaire ou forcée, à titre gratuit ou onéreux, sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit est soumise àl'autorisation préalable de la société. IMMATRICULATION au RCS de SENS
AL894622861

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 1.11.2018, il a été constitué une SASU dénommée : KAMIL. Capital: 500€. Siège : 5 Avenue Marechal Juin, 89000 Auxerre. Objet : activités de soutien aux cultures. Durée : 99 ans. Président : Mr KAMIL Hamza, 5 Avenue Marechal Juin, 89000 Auxerre, pour une durée indéterminée. Immatriculation au RCS de Auxerre
AL894622863

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er septembre 2018 à PIMELLES, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCEA DE LA CROIX DE FER
Siège : 1 bis rue Haute – 89740 PIMELLES
Forme : Société civile
Capital : 2 000 euros
Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles
Durée : 99 ans
Apports : du numéraire pour un montant de 2 000 euros
Gérante : Madame PHILIPS Ida, demeurant 22 rue de la Porte du chêne – 21330 LAIGNES
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance
AL894622866

LEGICA CONSEILS

INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé en date du 26 Octobre 2018, à MONETEAU, il a été institué une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité limitée de Vétérinaires, présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION SOCIALE : AUXAVIA
CAPITAL 10 000 Euros correspondant à 1 000 parts sociales de numéraire intégralement libérées de leur valeur nominale.
SIEGE SOCIAL : MONETEAU (89470)- 45 Route d'Auxerre
OBJET : l'exercice de la profession de vétérinaire
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
GERANTS :
Monsieur Hervé AMELOOT
Demeurant 19 route de la Ronce – 45260 COUDROY
Monsieur Philippe DELOGE
Demeurant Lieudit Les Forges – 03420 MARCILLAT EN COMBRAILLE
Madame Isabelle VAN EYCK
Demeurant La Chaume aux Chèvres – 89110 LE VAL D'OCRE
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.
La Gérance
AL894622868

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST CLEMENT (Yonne) du 8 novembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : TBL-C. Nom commercial : LE COMPTOIR DE LEA. Siège : 8 rue de la République - 89100 ST CLEMENT. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 4 000 euros. Objet : l'exploitation d'un salon de coiffure et la vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité ; l'achat, la vente en gros, demi-gros, détail de tous produits, petits matériels, et mobilier se rapportant à l'activité de salon de coiffure, d'esthétique et d'onglerie ; l'agencement de magasins ou salons se rapportant à l'activité de salon de coiffure, d'esthétique et d'onglerie ; la vente de bijoux, textiles, vêtements et maroquinerie, ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou juridiques se rattachant à l'objet ci-dessus (ou à un objet connexe, complémentaire ou similaire) et visant à favoriser l'activité de la société. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Thierry REVERSEZ, demeurant 5 rue du Moulin – 89500 ROUSSON. La Société sera immatriculée au RCS de SENS.
AL894622870

PROFILS PRESTIGE
Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 euros
Siège social : ZONE ARTISANALE LES HATES DU VERNOY
89130 TOUCY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à TOUCY en date du 30 OCTOBRE 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : PROFILS PRESTIGE,
Forme sociale : Société par actions simplifiée,
Siège social : Zone artisanale – Les Hâtes du Vernoy 89130 TOUCY,
Objet social : Négoce commerce de gros, achat et vente aux professionnels de système pour la menuiserie extérieurs et intérieurs et de toutes fermetures et composants liés à cette activité, de tout type de profilés de toutes matières, gamiste ainsi que tous types de produits connexes.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 80 000 euros,
Président : Monsieur CERVEAU Guillaume, demeurant 12 rue des Bruleries 89250 MONT SAINT SULPICE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
La Présidence
AL894622872

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous
les SERVICES PLUS du journal ?

✓ Paiement par carte bancaire
✓ Attestation de parution par fax ou mail
✓ Relecture attentive de vos annonces avant parution
✓ Modèles d'annonces à votre disposition
✓ Devis sur simple demande

Terres de Bourgogne
du LUNDI au VENDREDI dès 8h00

Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02

Biocarburants

La France, première consommatrice de biocarburants de l'UE

Le baromètre biocarburants d'Eurobserv'er (Observatoire des énergies renouvelables en Europe) constate une hausse de la consommation de biocarburants dans les transports de l'Union européenne entre 2016 et 2017.

La consommation de biocarburants a augmenté de 9,2 % pour s'établir à 15,5 Mtep en 2017, soit un gain de 1,3 Mtep par rapport à 2016. Toutes les grandes catégories de biocarburants ont vu leur consommation progresser, mais, parmi les deux principales, c'est la catégorie biodiesel (qui inclut le biodiesel de synthèse HVD) qui a augmenté le plus rapidement, soit un gain de 1142 ktep par rapport à 2016 (+ 10%). Dans le même temps, la consommation de bioéthanol n'a progressé que de 156,6 ktep (+ 5,8%) La consommation de biogaz carburant, destiné aux motorisations GNV (gaz naturel pour véhicules) a été recensée dans trois pays : Suède, Finlande et Allemagne. Cette consommation est aussi en augmentation avec une hausse de 9,7%, passant de 134,5 ktep en 2016 à 147,5 ktep en 2017. Le biodiesel reste le carburant le plus consommé en Europe. Toutefois, l'Union européenne n'est pas la première zone mondiale de consommation de biocarburants. Le continent américain est de loin le premier, avec le Brésil (16,3 Mtep en 2017), mais surtout les Etats-Unis qui représentent à eux seuls plus du double de la consommation de l'UE (34,8 Mtep en 2017).

En France, la consommation de biocarburants a atteint 3335 ktep en 2017, soit une augmentation de 7,2% par rapport à 2016. La consommation totale se répartit entre 539 ktep de bioéthanol et 2 796 ktep de biodiesel avec un gain de 155 ktep (+ 5,9%) et de 65 ktep pour la filière bioéthanol (+13,7%). Le biogazole de synthèse type HVO est le biocarburant dont la consommation a le plus augmenté ces dernières années. Il est passé en volume de 2 368 tonnes en 2013 à 295 042 tonnes en 2017. Il représente désormais 9,5 % de la consommation en volume de biodiesel en France. La consommation de biodiesel de type EMVH (ester méthylique d'huile végétale), après trois ans de stabilité (aux environs de 2,6 millions de tonnes), voit enfin son niveau croître de 53 300 tonnes. La consommation de bioéthanol, qui en contenu énergétique atteint 539 ktep en 2017, représente en volume une consommation de 783 098 tonnes. Elle comprend la part de bioéthanol consommée sous forme d'ETBE (éthyl tertio buthyl éther, un mélange de bioéthanol avec un sous-produit de l'industrie pétrolière) ainsi qu'une petite part de bioessence de synthèse (obtenue par hydrotraitement d'huiles ou par procédé Fischer-Tropsch à partir de gaz de synthèse) dont le volume de consommation atteint 84 735 tonnes en 2017. La France a mis en place un plan d'incorporation de biocarburants dans les carburants traditionnels d'origine fossile. Pour 2017 : 7,5 % pour le bioéthanol et 7,7 % pour le biodiesel.

Le bioéthanol cellulosique peine à décoller

En Allemagne, la consommation de biocarburants a légèrement augmenté en 2017, passant de 2 574 ktep à 2 608, ktep. Cela s'explique par une contribution supplémentaire du biodiesel (+ 47,8 ktep), la consommation de bioéthanol ayant légèrement diminué (- 14,3 ktep). En Suède, les biocarburants ont représenté, en 2017, 20,8% de l'ensemble des carburants consommés, soit de loin le plus haut niveau d'incorporation de l'UE. La consommation de biocarburants dans le pays a atteint 1 646,4 ktep, en hausse de 13,2 %. Ceci est essentiellement dû à une forte croissance du biodiesel et en particulier du biodiesel de type HVO. En Espagne, la consommation de biocarburants a augmenté de 15,4%, pour atteindre 1287,7 ktep. Là encore, c'est le biodiesel qui a tiré le marché avec une hausse de 17,1% pour atteindre 1148,1 ktep. La consommation de bioéthanol n'a, pour sa part, augmenté que de 3% pour atteindre 139,6 ktep (+ 4,1 ktep).

La production européenne de bioéthanol est passée à 3 875 463 tonnes en 2017, soit une augmentation de 11%. Pour ce qui est des capacités de production, la tendance est à une légère diminution, le nombre de raffineries bioéthanol de première génération étant passé de 60 à 55. De nombreuses entreprises européennes sont prêtes à accompagner l'objectif européen de 3,5% d'incorporation de biocarburants avancés d'ici fin 2030. La production de HVO avancé, basé sur le traitement de graisses animales et d'huiles usagées, aurait été de 2,6 milliards de litres de 2017 pour six raffineries en activité. Cette production pourrait passer à 2,8 milliards en 2018 et 4 milliards en 2020 avec au moins huit raffineries, grâce à de nouvelles usines en France et en Italie. Dans l'Hexagone, le groupe Total va ouvrir une unité fin 2018 à Mède (13) dont la capacité de production sera de 200 millions de litres ; une capacité qui passera à 640 millions dans les années qui suivent. La matière première devrait être à 60 /75% de l'huile végétale, soit essentiellement de l'huile de palme. Le reste devrait provenir d'huiles de cuisson usagées et de graisses animales. Le bioéthanol cellulosique peine pour sa part à décoller puisque sa capacité totale européenne est de 60 millions de litres en raison de ses coûts de recherche et de développement et des incertitudes réglementaires. Mais la production n'est pas à l'arrêt puisqu'un site s'est ouvert cette année en Finlande et qu'un autre va voir le jour en Roumanie grâce à l'entreprise suisse Clariant.

VALÉRIE GODEMENT



G. Ommès
La production européenne de bioéthanol a augmenté de 11 % en 2017.

La consommation pourrait être doublée en 2030

La consommation de bioéthanol et de biodiesel, conventionnels ou avancés, va continuer à augmenter, à l'échelle de l'UE, et ce en lien avec l'augmentation des taux d'incorporation prévus par chaque pays membre. Le taux d'incorporation en contenu énergétique pourrait atteindre 5,2% en 2018, soit une part de 3,6% pour le bioéthanol et 5,8% pour le biodiesel. La part de biocarburants issus de cultures alimentaires est, elle, estimée à 4,1%, à comparer au plafond des 7% instauré dans le cadre de la directive Casi à l'horizon 2020 et, à plus long terme, dans la cadre de la RED 2 sur la période 2021-2030. La marge de progression théorique pour les biocarburants conventionnels est donc de 2,9% d'ici 2020. La part en mélange et contenu énergétiques des biocarburants avancés est, elle, estimée à 1,2% ; 1 % est issu d'huiles de cuisson usagées ou de graisses animales et 0,2 % provient de sous-produits agricoles et forestiers, issus notamment de matières premières cellulosiques.
Selon les estimations, la production maximale théorique des biocarburants dans leur ensemble pourrait atteindre les 35 Mtep d'ici 2030, soit plus du double de la consommation mesurée en 2017. Les projections faites par EurObserv'ER estiment que la consommation de biocarburants utilisés pour les transports sera de 30 Mtep en 2030.

▸ Coin lecture

Nouveaux mondes et nouvelles routes

«Atlas des nouvelles routes» est un hors-série publié par Courrier International en partenariat avec France Culture (www.courrierinternational.com).

8,50 € (disponible en kiosques et librairies)



Le monde change, les routes qui permettent de le sillonner aussi. C'est le leitmotiv de ce hors-série passionnant. Pourquoi ? Parce qu'il ne s'intéresse pas uniquement aux traditionnelles routes qui servent au transport physique. Ces dernières, certes, changent : Pékin et ses sept périphs, raccourcissement des accès aux pôles (en partie dû à la fonte des glaces) et allongement des ponts en sont d'excellents exemples. L'Indonésie apparaît comme un carrefour maritime de toute première importance. Mais la notion même de route évolue aussi : il existe des routes pour les migrations désormais mais aussi pour les flux immatériels (le transport des informations à travers des capacités internet toujours plus importantes).

Les auteurs font aussi état de routes bien moins sympathiques : celles qui véhiculent du plastique (la plastisphère) à travers la planète ou encore celles qui aboutissent aux cimetières de navires… A noter le travail important d'illustration cartographique (33 cartes) réalisé par le cartographe de Courrier International, Thierry Gauthé.

THIERRY MICHEL

▸ Coin cuisine

Burgers de hampe de bœuf à l'australienne

(pour 4 personnes)
Préparation : 20 minutes ; Cuisson : 15 minutes.
Ingrédients :
500 g de hampe de bœuf dans sa partie la plus épaisse,
4 tranches de betterave cuite,
4 tranches d'ananas,
4 belles feuilles de laitue,
4 tranches de bacon,
4 tranches de cheddar,
1 cuillère à soupe d'oignons frits,
4 pains à burger,
4 œufs,
4 cuillères à café de mayonnaise,
4 cuillères à café de ketchup,
Sel et poivre du moulin.


Interbev-Produits Tripiers-Amélie Roche

Réalisation :
Chauffer fortement une poêle, saisir la hampe à feu vif, 1 à 2 minutes de chaque côté selon le degré de cuisson souhaité, la saler, la poivrer et la laisser reposer 3 minutes sous une feuille de papier aluminium avant de la couper en lanières.
Faire dorer légèrement les tranches d'ananas et de bacon, cuire les œufs sur le plat, couper les pains à burger en deux et les faire griller, mélanger la mayonnaise et le ketchup.
Monter les burgers : étaler la sauce sur la base des pains, déposer la laitue, la betterave, des lanières de hampe, le cheddar, le bacon et l'œuf, saupoudrer d'oignons frits et fermer avec les chapeaux.
Servir les burgers de hampe de bœuf à l'australienne accompagnés de chips.

Marché des œufs de consommation

La France toujours première productrice de l'UE

Le CNPO (Comité national pour la promotion de l'œuf), l'interprofession des œufs, dresse un bilan de la filière hexagonale.


Les Français consomment en moyenne 213 œufs par an et par habitant.

La Chine est le premier producteur mondial avec plus d'un œuf sur trois pondu dans ce pays. Plus largement, l'Asie représente 55 % des œufs pondus dans le monde. Le continent américain concentre quant à lui 20 % des œufs mondiaux, tandis que l'Europe représente 10% des volumes. Arrivent ensuite la CEI, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (6 %) et l'Afrique subsaharienne (2 %).

La production d'œufs de consommation en 2017 a été de 7,09 millions de tonnes, soit 115 milliards d'œufs en Europe. Cette même année, la France a produit 14,9 milliards d'œufs (925 000 tonnes), une production en hausse de 4,3 % par rapport à 2016. L'Hexagone maintient ainsi sa place de premier producteur d'œufs de consommation dans l'UE (environ 13 % de la production), suivi de l'Espagne, de l'Allemagne et de l'Italie.

Conformément à l'objectif que s'est fixé la filière d'atteindre 1 poule sur 2 en élevage alternatif à la cage aménagée d'ici 2022, les élevages ont amorcé la transition. En 2017, 37 % des poules pondeuses étaient en élevage alternatif, soit deux fois plus qu'en 2002 et 4 points de plus qu'en 2016. Le taux de poules élevées en plein air – y compris les Label Rouge – atteint désormais 20,1% (dont 5 % de Label Rouge), contre 11,6 % en 2002. Quant aux poules élevées en bio, elles représentent maintenant 10,2 % du cheptel français, contre 3 % en 2002. Enfin, 6,4 % des poules pondeuses françaises étaient élevées au sol en 2017 contre 1,7 % quinze auparavant.

Cette transition vers les élevages alternatifs a un coût. Pour atteindre 1 poule sur 2 hors cage d'ici 2022, la filière l'estime à un minimum de 277 millions d'euros pour arrêter la production de près de 9 millions de poules élevées actuellement en cages et les mettre en système alternatif. Les coûts de production de ces derniers est par ailleurs supérieur. Le CNPO estime que les coûts de production en sortie élevages sont supérieurs d'environ 15 % pour le sol, 22 % pour le plein air, 35 % pour le plein air Label Rouge et sont plus que doublés pour les élevages conduits selon les règles de l'agriculture biologique. Il est à noter que la France est le 2e pays producteur d'œufs biologiques en Europe (21 % de la production) après l'Allemagne (26 %) et loin devant les Pays-Bas (11 %). Elle est aussi le 2e pays producteur d'œufs plein air (17 %) après le Royaume-Uni (42 %).

Traçabilité avec *«Œufs de France»*

La consommation moyenne d'œufs en Europe s'établit à 213 œufs par habitants (y compris les ovoproduits) et par an. La France se situe au-dessus avec une consommation moyenne de 217 œufs. Les achats d'œufs en coquille représentent 49 % de la consommation globale. Le reste des œufs est essentiellement consommé sous forme d'ovoproduits en restauration et par l'industrie agroalimentaire (37 %) où ils sont utilisés en tant qu'ingrédients dans les pâtes, biscuits, sauces… La restauration utilise aussi des œufs coquille : 10 % des œufs consommés en France. L'autoconsommation représente quant à elle 4 % de la consommation globale. Sur les 9 premiers mois de 2018, les ventes d'œufs en magasin restent stables en volume (+ 0,3 %) par rapport à la même période de l'an passé. En valeur, elles progressent de 2,8 %.

Depuis 2003, les achats d'œufs issus des élevages alternatifs aux élevages en cages gagnent du terrain en magasin. Sur les 9 premiers mois de l'année, les ventes d'œufs de poules élevées en plein air ont augmenté de 7,7 % en volume par rapport à la même période de 2017. Ils sont suivis par les œufs de poule élevées au sol, en progression de 7,2 %. Les œufs bio sont également en croissance : + 3,7 %. Les œufs issus de poules pondeuses élevées en cage sont quant à eux en recul de 4,1 % sur la période.

Dans les hypers et supermarchés, les œufs standards représentent désormais 47 % des ventes, les œufs de plein air 24 %, les œufs Label Rouge 9 %, les œufs bio 16 % et les œufs de poules élevées au sol 4 %. La part des ovoproduits est passée, entre 2012 et 2017, de 15 à 28 %. En 2017, la part des ovoproduits standards utilisées par les professionnels de l'agroalimentaire et la restauration est passée à 73 %, contre encore 85 % en 2012.

Afin de compenser les hausses de leurs coûts de production (environ + 10 % du prix de revient) essentiellement dus à l'augmentation du prix des matières premières qui vont rester sous tension dans les mois à venir en raison des mauvaises récoltes et des conditions macro-économiques défavorables, les professionnels demandent une revalorisation rapide des ovoproduits et des œufs de coquille auprès des clients de la filière. Une filière qui rappelle qu'elle a mis en place un plan de cinq ans se développant autour de 4 axes : répondre aux demandes des consommateurs et de la société tout en maintenant la souveraineté alimentaire de la France et sa compétitivité ; renforcer les relations tout au long de la filière ; développer la recherche et les innovations et poursuivre la conquête des marchés ; améliorer les connaissances sur la production et la consommation d'œufs et d'ovoproduits. La filière a aussi lancé la démarche « Œufs de France » qui offre une traçabilité totale de l'œuf jusqu'à la poule et de la poule jusqu'à l'œuf.

VALÉRIE GODEMENT

Les Français connaissent mal les indications d'élevage

Quitoque.fr a mené une enquête pour savoir si les Français étaient incollables sur les œufs. Il en ressort que 97 % des femmes et 98 % des hommes déclarent en manger. Dans les faits, 30 % des Français en consomment entre 6 et 8 chaque semaine et 28 % entre 9 et 10. Pour s'en procurer, 66 % vont en grande surface, 31 % en épicerie fine et petits magasins. Seulement 2 % préfèrent aller directement à la ferme et 1 % ont la chance d'avoir des poules à disposition. Le bât blesse en matière de tatouage : 6% ignorent totalement à quoi correspond le code imprimé sur les coquilles. Ainsi pour le chiffre «0», seuls 32 % donnent la bonne réponse de l'élevage biologique. Le code «1» de l'élevage en plein air n'est connu que de 13 % ; le code «2» pour l'élevage au sol de 10 % et le code «3» de l'élevage en cage d'uniquement 9 % des répondants. Pour les rares personnes qui connaissent la signification des codes, seulement 30 % achètent leurs œufs en fonction de ces indications. Enfin, pour celles et ceux qui vont jusqu'à analyser les tatouages, plus de 68 %, préfèrent le code «0» aux autres indications d'élevage.

Ce qui est important pour 60 % des Français, c'est avant tout la date de consommation recommandée. Le prix arrive en deuxième position avec 15 %, suivi de la quantité d'œufs dans la boîte avec 12 %. Toutes les autres indications présentes sur la boîte n'intéressent pratiquement pas les consommateurs. Il est à noter que plus de 73 % des répondants ne savent pas jusqu'à quand ils peuvent consommer un œuf frais sans être malade. Ainsi seulement 27 % donnent une date exacte, c'est-à-dire inférieure à 30 jours. Même constat pour leur conservation : seuls 41 % les mettent au réfrigérateur afin de bloquer la prolifération des bactéries. Enfin, parmi les différentes façons de consommer les œufs, c'est l'omelette qui arrive en tête avec 47 % des préférences, devant les œufs brouillés (19 %) et les œufs durs (14 %).


V. Marmuse / CAIA
2% des Français achètent leurs œufs directement à la ferme.

«*Des Terres et des Ailes*» pour faire revenir les oiseaux sur les terres


Réussir

«*Des Terres et des Ailes*» est un nouveau programme lancé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) avec le soutien des Chambres d'agriculture France pour lutter contre la disparition des oiseaux.

La présence des oiseaux dans les campagnes est essentielle pour l'équilibre de la biodiversité, chaque espèce faisant partie de la chaîne alimentaire: ils dispersent les graines, pollinisent les plantes et se nourrissent d'insectes dont certains sont nuisibles à l'agriculture. Pourtant, les derniers chiffres issus de l'étude conjointe du Muséum d'histoire naturelle et du CNRS montrent que les populations d'oiseaux dans les campagnes ont été réduites en moyenne d'un tiers au cours des quinze dernières années, avec une forte accélération pendant les deux dernières années. Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature, un tiers des espèces est aujourd'hui menacé. Les seules populations d'oiseaux qui se portent bien sont celles que l'on trouve dans les espaces protégés, plus particulièrement dans les réserves naturelles en zones humides (échassiers, anatidés, oiseaux marins), ou encore les rapaces (balbuzard pêcheur, faucon crécerellette, vautour fauve) parce qu'ils ont fait l'objet d'opérations de réintroduction et parce que l'attention et les moyens se sont portés sur ces espèces.

Bien que les espèces rares, menacées, patrimoniales, tombées à des niveaux très bas, aient recouvré en partie leurs effectifs historiques, les espèces communes, et notamment les passereaux, y compris les plus familiers (hirondelles, moineaux, alouettes) n'ont pas eu cette chance. Près de la moitié d'entre eux ont ainsi disparu depuis les années 1970 en raison des modèles et des pratiques modernes agricoles, sylvicoles et piscicoles d'exploitation, de l'urbanisation galopante et du changement climatique. Ces diminutions importantes ont pour l'essentiel trait aux oiseaux de petite taille, à savoir les passereaux (33 espèces sur 45). Mais les échassiers (blongios nain), des anatidés (sarcelle d'hiver, eider à duvet), des limicoles (bécassine des marais) et des oiseaux marins (sterne de Dougall, macareux moine) figurent également dans cette catégorie.

La simplification des paysages, avec les remembrements, et l'urbanisation croissante ont fait disparaître les haies, boqueteaux boisés… dans la majeure partie du territoire, privant les oiseaux des espaces de nidification. Les pratiques d'intensification, avec l'usage des pesticides, ont conduit à la raréfaction des insectes, nourriture essentielle des oiseaux, pénalisant autant les granivores (linotte mélodieuse, bruant jaune, serin cini) que les insectivores (pie grièche). La baisse de la biomasse en insectes, sous l'effet combiné de la pollution et de l'emploi des phytosanitaires, impacte directement les populations de passereaux, quels que soient les milieux occupés, jusqu'en milieu urbain (moineau domestique, hirondelle de fenêtre). La situation se détériore surtout pour une majorité de passereaux (53%) dont la diminution des effectifs, concomitante à celle de leur aire de reproduction, se traduit par la perte de plusieurs dizaines de millions d'individus en 40 ans.

Actions valorisées

Le but du programme des «*Terres et des Ailes*» est de proposer à chaque agriculteur d'agir concrètement au niveau de son exploitation, à son échelle, à sa convenance, et dans un élan collectif pour offrir aux espèces qui ont déserté les campagnes la possibilité de revenir s'installer et à celles qui sont encore présentes de pouvoir y rester. Il propose un site (desterresetdesailes.fr) qui met en avant de nombreuses idées d'aménagement dans un esprit collaboratif, afin que chaque acteur qui souhaite faire un geste puisse trouver les idées, les astuces qui permettront de donner un coup de pouce au retour de la biodiversité. Chaque aménagement sera mis en avant et valorisé.

Pour ce faire, sur ce site, des fiches d'aménagements sont proposées afin de guider les agriculteurs ou simples citoyens souhaitant s'engager dans ce programme. De l'arbre isolé à la mare en passant par des bâtis agricoles ou des tas de bois, chaque fiche présente les intérêts du lieu d'accueil et ce que les espèces peuvent tirer comme avantage dans leurs activités. Des conseils et explications sur le rôle des différents éléments pour la biodiversité sont aussi à découvrir. Ainsi, si un agriculteur souhaite accueillir une ou plusieurs espèces en particulier, il peut choisir l'aménagement adéquat. Le site valorise toutes les actions qui peuvent ensuite servir de modèles. Pour participer au programme, chaque personne engagée doit s'inscrire sur le site afin de référencer les différents aménagements réalisés. «*Depuis plusieurs années, je cherche à valoriser ce que m'offre la nature sur mon exploitation. Aujourd'hui, il me semble important d'intégrer la biodiversité et le territoire à mes pratiques agricoles. En arrêtant le travail profond du sol et en développant une agriculture de conservation, j'ai redynamisé la fertilité biologique de mon sol. Grâce au partenariat entre la CA41, la Fredon-Centre Val de Loire et la LPO41, j'ai pu installer des nichoirs à rapaces nocturnes sur mon exploitation. Des avis agronomiques, d'évolution des populations de campagnols et ornithologiques permettront de quantifier le service rendu par les rapaces sur mon exploitation*» explique André Peschard, agriculteur grandes cultures à La Chapelle Vendômoise.

Valérie Godement


E. Barbelette/LPO

Les passereaux, dont fait partie la mésange bleue, ont payé un lourd tribut à la modernisation de l'agriculture, à l'urbanisation et au changement climatique.

La LPO, une association d'utilité publique

Présidée par Allain Bougrain-Dubourg et dirigée par Yves Verilhac, la LPO a été créée en 1912 pour mettre un terme au massacre du macareux moine en Bretagne, devenu depuis son symbole et est, depuis 1986, reconnue d'utilité publique. Elle est partenaire du réseau BirdLife International qui comprend 120 membres et près de trois millions d'adhérents à travers le monde. Aujourd'hui, plus de 400 salariés travaillent pour la LPO, soutenus par plus de 45 000 adhérents et 5 000 bénévoles. Les refuges LPO représentent le premier réseau de jardins écologiques avec 23 000 refuges répartis sur l'ensemble du territoire. Chaque année, l'association met en place des plans nationaux de protection des espèces d'oiseaux menacés, coordonne des programmes européens de réintroduction d'espèces. Elle recueille et soigne des milliers d'oiseaux blessés dans ses centres de sauvegarde.

Plus de 20 000 hectares d'espaces naturels, principalement en zones humides, sont gérés par la LPO sur tout le territoire français grâce à son réseau de délégation. Elle bénéficie aussi des agréments «*Education nationale*» et «*Jeunesse et éducation populaire*» grâce aux nombreux ateliers, visites guidées, expositions, conférences et expositions organisés tout au long de l'année. Elle développe aussi le tourisme de nature, accueillant le public au cœur des sites naturels. Enfin, elle propose différents magazines, «*L'oiseau magazine*», «*L'oiseau mag junior*», «*Rapaces de France*» et «*Ornithos*» afin de sensibiliser le plus large public possible. De 2005 à 2014, la LPO a mené le programme «*Agriculture et biodiversité*».